



Bulletin Officiel

N°6357 Jeudi 20 Mai 2021

www.cmf.tn26^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

RAPPEL DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ANNUELLES DES SICAV A L'OCCASION DES AGO 3

TRAITEMENT COMPTABLE DES MODIFICATIONS DES FINANCEMENTS ACCORDES SUITE A LA PANDEMIE DE COVID 19 6

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES, EXTRAORDINAIRE ET SPECIALES

BANQUE NATIONALE AGRICOLE -BNA- AGO 7

SOCIETE IMMOBILIERE ET DE PARTICIPATIONS -SIMPAR- AGO 9

COTUNACE AGO 10

BANQUE NATIONALE AGRICOLE -BNA- AGE 11

ASSURANCES MAGHREBIA AGS 13

PROJETS DE RESOLUTIONS AGO-AGS

BANQUE NATIONALE AGRICOLE -BNA- AGO 15

COTUNACE AGO 19

ASSURANCES MAGHREBIA AGS 21

INFORMATIONS POST AGO

LA COMPAGNIE NOUVELLE D'ASSURANCE -ATTIJARI ASSURANCE- 22

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE INTERIEURS 30

RESOLUTIONS ADOPTEES

UNIVERS OBLIGATIONS SICAV 31

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

UNIVERS OBLIGATIONS SICAV 33

PAIEMENT DE DIVIDENDES

UNIVERS OBLIGATIONS SICAV 34

FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS 35

FCP BIAT – EQUITY PERFORMANCE 36

ANNEXE I

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

ANNEXE II

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (*mise à jour en date du 03/05/2021*)

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020

- CITIBANK TUNIS N.A
- LAND'OR

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020

- SOCIETE IMMOBILIERE ET DE PARTICIPATIONS -SIMPAR-

ANNEXE V

SITUATIONS ANNUELLES ARRETEES AU 31 DECEMBRE 2020

- FCP BIAT – EQUITY PERFORMANCE
- FCP IRADETT 50
- FCP BIAT EPARGNE ACTIONS

COMMUNIQUÉ DU CMF

**RAPPEL DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ANNUELLES DES SICAV
A L'OCCASION DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux Sociétés d'Investissement à Capital Variable – SICAV – et aux sociétés chargées de la gestion des SICAV, les obligations d'information annuelles à l'occasion des assemblées générales ordinaires :

I - Documents à communiquer au CMF :

1- Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117, les SICAV sont tenues de déposer ou d'adresser, sur supports papiers et magnétique, au Conseil du Marché Financier, **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

- l'ordre du jour et le projet des résolutions proposées par le conseil d'administration
- les états financiers annuels arrêtés par le conseil d'administration et certifiés par le commissaire aux comptes
- les rapports du commissaire aux comptes. Lesdits rapports doivent contenir une évaluation générale du contrôle interne.
- le rapport annuel sur l'activité de la SICAV qui est destiné aux actionnaires et établi par le gestionnaire à la clôture de chaque exercice et prévu par l'article 140 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers.

Ce rapport doit comporter, notamment, les renseignements suivants :

- ✓ la ventilation de l'actif ;
- ✓ la ventilation du passif ;
- ✓ la ventilation du portefeuille titres ;
- ✓ le nombre d'actions en circulation ;
- ✓ l'orientation de la politique de placement dans le cadre de la politique énoncée dans le prospectus ;
- ✓ la manière avec laquelle la politique de placement a été suivie ;
- ✓ la ventilation des revenus de la SICAV ;
- ✓ les indications des mouvements intervenus dans les actifs de la SICAV au cours de l'exercice ;
- ✓ le compte des produits et charges ;
- ✓ les plus-values ou moins-values réalisées ;
- ✓ l'affectation des résultats ;
- ✓ les changements de méthodes de valorisation et leurs motifs ;
- ✓ le montant global des sommes facturées à la SICAV et leur nature et lorsque les bénéficiaires sont des entreprises liées au gestionnaire, le rapport indique leur identité ainsi que le montant global facturé ;
- ✓ les valeurs liquidatives constatées au début et à la fin de l'exercice.

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 ter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent, **dans les quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire**, déposer ou adresser au Conseil du Marché Financier :

- les documents visés à l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 s'ils ont été modifiés ;
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire ;
- la liste des actionnaires ;
- la liste des membres du conseil d'administration comprenant leurs principales activités professionnelles et, le cas échéant, leur mandat dans d'autres conseils d'administration

II - Documents à publier :

1 - Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 276 nouveau du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale ordinaire est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et au Journal Officiel du Centre National du Registre des Entreprises, **dans le délai de vingt et un jours au moins avant la date fixée pour la réunion**. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues d'établir les états financiers conformément à la réglementation comptable en vigueur et de les publier au Journal Officiel de la République Tunisienne **trente jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale ordinaire**.

Cette publication comporte :

- le bilan ;
- l'état de résultat ;
- l'état de variation de l'actif net ;
- la mention que les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

En application des dispositions de l'article 3 bis de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire**.

Toutefois, à des fins de publication dans le quotidien, les SICAV peuvent se limiter à publier :

- le bilan ;
- l'état de résultat ;
- l'état de variation de l'actif net ;
- les notes aux états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes notamment le portefeuille titres, sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues de publier au Journal Officiel de la République Tunisienne à nouveau les états financiers après la réunion de l'assemblée générale, au cas où cette dernière les modifie.

De plus, en application des dispositions de l'article 3 quarter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis **dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard** :

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire ;
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications ;
- la liste des membres du conseil d'administration comprenant leurs principales activités professionnelles et, le cas échéant, leur mandat dans d'autres conseils d'administration

Les dirigeants des SICAV ou les sociétés chargées de la gestion des SICAV sont appelés, chacun en ce qui le concerne, à respecter ces obligations.

2021 - AC - 010

COMMUNIQUÉ DU CMF

**TRAITEMENT COMPTABLE DES MODIFICATIONS DES FINANCEMENTS ACCORDÉS
SUITE A LA PANDEMIE DE COVID 19**

Compte tenu des conséquences économiques de la pandémie de COVID-19, le Conseil du Marché Financier se mobilise pour accompagner les sociétés, afin de faire face à l'éventuelle complexité liée à la mise en œuvre de la réglementation sur l'information financière.

Dans ce cadre, et en concertation avec le Conseil National de la Comptabilité, le Conseil du Marché Financier, attire l'attention des institutions financières (banques et établissements financiers régis par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016), sur la nécessité de prise en compte des implications comptables, des décisions de soutien prises par les autorités publiques en faveur des ménages et des entreprises afin de faire face aux conséquences économiques engendrées par la pandémie de COVID-19.

Il est à rappeler que le comité auxiliaire au Conseil National de la comptabilité, créé par le président dudit conseil, saisi sur la question relative au traitement comptable des modifications des flux de trésorerie contractuels des financements accordés par les institutions financières (banques et établissements financiers régis par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016) et des institutions de micro finance (IMF sous forme de sociétés anonymes régies par le décret-loi n°2011-117 du 5 novembre 2011 tel que modifié par la loi n°2014-46 du 24 juillet 2014), a émis un avis portant sur le traitement comptable susvisé.

Les institutions financières sus-indiquées sont, de ce fait, appelées à se conformer aux dispositions de l'avis du Conseil National de la Comptabilité n°2020-A du 30 décembre 2020, portant sur le traitement comptable des modifications des financements accordés aux bénéficiaires suite à la pandémie de COVID-19.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

BANQUE NATIONALE AGRICOLE -BNA-
Siège social : Rue Hédi Nouria Tunis

Messieurs les actionnaires de la Banque Nationale Agricole sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le jeudi 10 juin 2021 à 10h00** à l'Espace Aréna - Les Berges du Lac- Tunis et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du Conseil d'Administration sur l'activité et les états financiers individuels de la B.N.A, sur l'activité du groupe B.N.A et sur les états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2020.
2. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels de la B.N.A et sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2020, ainsi que du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux opérations visées par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales et les articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers.
3. Approbation des rapports du Conseil d'Administration ainsi que des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2020 et des opérations et conventions mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.
4. Quitus aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2020.
5. Affectation du résultat de l'exercice 2020.
6. Autorisation de rachat / cession d'une partie des actions de la Banque.
7. Autorisation d'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires.
8. Fixation du montant des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration et de la rémunération des présidences et des membres des comités émanant du Conseil d'Administration.
9. Désignation de membres au conseil d'administration.
10. Pouvoirs à conférer pour accomplissement des formalités légales.

Conformément à l'article 40 des statuts de la Banque Nationale Agricole l'Assemblée Générale Ordinaire se compose des actionnaires propriétaires d'au moins dix actions libérées. Toutefois, plusieurs actionnaires peuvent se réunir pour atteindre le minimum susvisé et se faire représenter par l'un d'eux.

Les actionnaires peuvent assister à l'Assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'une délégation de pouvoir à déposer au siège de la banque soit avant cinq jours, ou alors le jour de l'assemblée.

Au vu des circonstances actuelles de l'épidémie du COVID-19 et par mesure préventive, les actionnaires sont invités à privilégier leurs participations à distance, néanmoins tout actionnaire désirant assister physiquement à l'Espace Aréna - Les Berges du Lac- Tunis, doit se conformer aux dispositions de sécurité sanitaire. La Banque mettra en place, dans le cadre de l'organisation de l'assemblée, les moyens nécessaires pour veiller au respect de ces procédures.

A cet effet, les actionnaires sont invités à exprimer leur vote par correspondance ou donner pouvoir de préférence au Président de l'Assemblée

Ce vote émis par correspondance n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée. Les actionnaires sont invités à consulter le site web de la banque à l'adresse suivante : www.bna.tn pour s'enregistrer et accéder ainsi à la plateforme dédiée et ce, pour consulter les documents de l'Assemblée mis à leur disposition notamment le formulaire spécial de vote.

Les actionnaires sont invités à envoyer le bulletin de vote soit par courrier officiel soit à partir de leur adresse e-mail personnelle qu'ils ont indiquée dans le formulaire d'enregistrement et à l'adresse qui leur est indiquée dans la plateforme.

Il n'est tenu compte que des votes reçus avant l'expiration du jour précédent la réunion de l'Assemblée Générale.

Les actionnaires peuvent suivre en direct le déroulement de l'Assemblée, via le lien d'accès qui leur est indiqué dans la plateforme, interagir et poser des questions.

Les actionnaires ont la possibilité, via la plateforme, de poser des questions concernant les documents et les informations mis à leur disposition ou en lien avec l'Assemblée et ce au plus tard le 27 mai 2021. Les questions ayant une incidence sur la décision de vote donneront lieu à une réponse de la part de la Banque au plus tard le 04 juin 2021.

Les réponses aux questions et remarques transmises à la Banque avant la tenue de l'Assemblée, autres que celles ayant une incidence sur le vote, ou posées séance tenante parviendront en temps réel aux actionnaires au cours de l'Assemblée.

Tout actionnaire qui veut donner mandat au Président pour se faire représenter doit déposer ou faire parvenir au plus tard le 09 juin 2021, son pouvoir au siège social de l'intermédiaire en bourse BNA CAPITAUX.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont mis, dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires sur la plateforme dédiée ou au siège de la BNA (Espace des Actionnaires)

بلاغ الشركات

استدعاء للجلسة العامة العادية

الشركة العقارية وللمساهمات

المقر الاجتماعي : 1082 نهج مصمودة - ميتوال فيل - تونس 14

إنّ السادة المساهمين في رأس مال الشركة العقارية وللمساهمات مدعوون لحضور الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم الجمعة 18 جوان 2021 على الساعة الرابعة مساءً بفضاء "تونس إرينا" الشارع الرئيسي - ضفاف البحيرة 1- تونس، وذلك للتداول في المسائل المدرجة بجدول الأعمال التالي:

1. تلاوة تقارير مجلس الإدارة المتعلقة بنشاط الشركة والقوائم المالية المنفردة، وبنشاط تجمّع الشركة والقوائم المالية المجمّعة، للسنة المالية المختومة بتاريخ 2020/12/31.

2. تلاوة تقارير مراقبي الحسابات المتعلقة بالقوائم المالية المنفردة للشركة وبالقوائم المالية المجمّعة، للسنة المالية المختومة في 2020/12/31، والتقارير الخاص المتعلقة بالإتفاقيات المشار إليها بالفصل 200 وما يليه و475 من مجلة الشركات التجارية.

3. المصادقة على تقارير مجلس الإدارة وعلى القوائم المالية المنفردة والمجمّعة للسنة المالية 2020 وإبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة.

4. تخصيص نتائج السنة المحاسبية 2020.

5. تحديد مبلغ مكافآت الحضور لأعضاء مجلس الإدارة واللجنة الدائمة للتدقيق للسنة المالية 2020.

6. تجديد، عند الاقتضاء، نيابة خمسة أعضاء بمجلس الإدارة.

7. تجديد مهام أحد مراقبي الحسابات.

8. الترخيص لمجلس الإدارة في شراء عدد من الأسهم المكونة لرأس مال الشركة طبقاً للفصل 19 من قانون 1994/117.

9. صلاحية إستكمال إجراءات التسجيل و الإعلان.

بلاغ الشركات

استدعاء الجلسة العامة العادية

الشركة التونسية لتأمين التجارة الخارجية

المقر الاجتماعي: 14, نهج برجين منبليزير-1073 تونس

إن المساهمين في رأس مال الشركة التونسية لتأمين التجارة الخارجية "كوتيناس" مدعوون لحضور الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم الإثنين 31 ماي 2021 على الساعة التاسعة صباحا بمقرها الاجتماعي 14 نهج بورجين 1073 تونس وذلك للتداول في جدول الأعمال الآتي:

1. تلاوة تقرير مجلس الإدارة لسنة 2020
2. تلاوة التقريرين العام و الخاص لمراقب الحسابات لسنة 2020
3. المصادقة على تقرير مجلس الإدارة وعلى القوائم المالية لسنة 2020
4. المصادقة على الاتفاقيات المتعلقة بالفصل 200 و ما يليه من مجلة الشركات التجارية
5. إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة عن تصرفهم لسنة 2020
6. تخصيص أرباح سنة 2020
7. تحديد منحة الحضور لأعضاء مجلس الإدارة و أعضاء اللجان الدائمة
8. تعيين مراقب حسابات للفترة 2021-2023

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

**BANQUE NATIONALE AGRICOLE-BNA-
Siège social : Rue Hédi Nouira Tunis**

Messieurs les actionnaires de la Banque Nationale Agricole sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra **le jeudi 10 juin 2021 à 12h00** à l'Espace ARENA - Les Berges du Lac- Tunis et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la modification des articles 19, 21, 34 et 35 des statuts de la Banque.
2. Modification des articles 19, 21, 34 et 35 des statuts.
3. Pouvoirs à conférer pour accomplissement des formalités légales.

Les actionnaires peuvent assister à l'Assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'une délégation pouvoir à déposer au siège de la banque soit avant cinq jours, ou alors le jour de l'assemblée.

Au vu des circonstances actuelles de l'épidémie du COVID-19 et par mesure préventive, les actionnaires sont invités à privilégier leurs participations à distance, néanmoins tout actionnaire désirant assister physiquement à l'Espace ARENA - Les Berges du Lac- Tunis, doit se conformer aux dispositions de sécurité sanitaire. La Banque mettra en place, dans le cadre de l'organisation de l'assemblée, les moyens nécessaires pour veiller au respect de ces procédures.

A cet effet, les actionnaires sont invités à exprimer leur vote par correspondance ou donner pouvoir de préférence au Président de l'Assemblée. Ce vote émis par correspondance n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée. Les actionnaires sont invités à consulter le site web de la banque à l'adresse suivante : www.bna.tn pour s'enregistrer et accéder ainsi à la plateforme dédiée et ce, pour consulter les documents de l'Assemblée mis à leur disposition notamment le formulaire spécial de vote.

Les actionnaires sont invités à envoyer le bulletin de vote soit par courrier officiel soit à partir de leur adresse e-mail personnelle qu'ils ont indiquée dans le formulaire d'enregistrement et à l'adresse qui leur est indiquée dans la plateforme et sur le bulletin. Il n'est tenu compte que des votes reçus avant l'expiration du jour précédent la réunion de l'Assemblée Générale.

Les actionnaires peuvent suivre en direct le déroulement de l'Assemblée, via le lien d'accès qui leur est indiqué dans la plateforme, interagir et poser des questions.

Les actionnaires ont la possibilité, via la plateforme, de poser des questions concernant les documents et les informations mis à leur disposition ou en lien avec l'Assemblée et ce au plus tard le 27 mai 2021 Les questions ayant une incidence sur la décision de vote donneront lieu à une réponse de la part de la Banque au plus tard le 04 juin 2021.

Les réponses aux questions et remarques transmises à la Banque avant la tenue de l'Assemblée, autres que celles ayant une incidence sur le vote, ou posées séance tenante parviendront en temps réel aux actionnaires au cours de l'Assemblée.

Tout actionnaire qui veut donner mandat au Président pour se faire représenter doit déposer ou faire parvenir au plus tard le 09 juin 2021, son pouvoir au siège social de l'intermédiaire en bourse BNA CAPITAUX.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont mis, dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires sur la plateforme dédiée ou au siège de la BNA (Espace des Actionnaires).

2021- AS -0643

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE SPECIALE

ASSURANCES MAGHREBIA S .A

Siège social : Angle 64, Rue de Palestine/ 22, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite –1002 TUNIS

En raison des circonstances actuelles liées à la situation sanitaire et en référence aux mesures gouvernementales relatives à la lutte contre la Pandémie COVID-19 et au communiqué du CMF du 19/03/2020 relatif à la tenue des assemblées générales des sociétés faisant appel public à l'épargne, messieurs les actionnaires de la Société Assurances Maghrebias sont convoqués à la réunion de l'assemblée spéciale qui sera tenue à distance **le jeudi 10 juin 2021 à 15h00** (en vidéoconférence), sans présence physique des actionnaires en se limitant au bureau de l'assemblée, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1) Approbation des modalités d'organisation de l'assemblée spéciale ;
- 2) Désignation de l'administrateur représentant des actionnaires minoritaires.

Messieurs les actionnaires sont avisés que seuls les actionnaires détenant individuellement au plus 0,5 % du capital et les institutionnels détenant individuellement au plus 5 % du capital, ayant acquis leurs actions dans le cadre de l'offre à prix ferme pourront émettre des votes au cours de cette assemblée. Les actionnaires majoritaires et anciens, s'abstiendront de voter.

Messieurs les actionnaires sont avisés que la société met à leur disposition les documents relatifs à cette assemblée à son siège social et sur la plateforme dédiée dans les délais légaux.

Afin de permettre aux actionnaires de communiquer via la plateforme électronique dédiée, il est indispensable de procéder à une inscription à distance en remplissant un formulaire disponible sur le site de la société : www.maghrebias.com.tn

Une fois inscrit, et après avoir accédé à la plateforme, l'actionnaire sera capable de :

- Consulter et télécharger les documents afférents à l'assemblée spéciale
- Suivre en ligne le déroulement de la séance de l'assemblée sans droit de vote ;
- Poser des questions par message électronique.

Messieurs les actionnaires minoritaires sont invités à exprimer leur vote par correspondance ou à donner pouvoir au Président de l'assemblée. Le vote émis par correspondance n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée.

Messieurs les actionnaires minoritaires sont avisés que le formulaire de vote et le pouvoir sont mis à leurs dispositions sur la plateforme susmentionnée.

Les formulaires signés et légalisés ou les pouvoirs au Président doivent être adressés au siège social de la société par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposés à son bureau d'ordre durant les horaires administratifs de travail.

Il n'est tenu compte que des votes reçus par la société avant l'expiration du jour précédant la réunion de l'assemblée spéciale.

Tout actionnaire qui veut donner mandat au Président pour se faire représenter doit déposer ou faire parvenir au plus tard le 4 juin 2021, son pouvoir au siège social de la société.

Toutes les questions ou observations relatives aux documents et informations mis à la disposition de Messieurs les actionnaires ou à toute question en lien avec la présente assemblée spéciale peuvent être posées, via la plateforme, au plus tard le 25 mai 2021.

Les questions ayant une incidence sur la décision de vote donneront lieu à une réponse de la part de la société au plus tard le 1^{er} juin 2021.

2021- AS -0644

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

**BANQUE NATIONALE AGRICOLE -BNA-
Siège social : Rue Hédi Nouira Tunis**

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 10 juin 2021.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la tenue de la présente assemblée à ce jour, ainsi que les modalités et les délais de sa convocation conformément aux recommandations du Gouvernement et du Conseil du Marché Financier ; et déclare le retard, causé par la pandémie COVID-19, sans préjudice sur les intérêts des actionnaires et exonère le Conseil d'Administration de toutes responsabilités.

Cette résolution est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture :

- des rapports du Conseil d'Administration, sur l'activité et les états financiers individuels de la B.N.A, sur l'activité du groupe B.N.A et sur les états financiers consolidés, relatifs à l'exercice 2020,
 - des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels de la B.N.A et sur les états financiers consolidés arrêtés au 31.12.2020,
- Approuve les rapports du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31.12.2020 tels qu'ils lui sont présentés.

Cette résolution est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux opérations visées par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales et les articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relatives aux banques et établissements financiers, approuve les opérations et conventions mentionnées audit rapport.

Cette résolution est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2020.

Cette résolution est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire, décide d'affecter le bénéfice distribuable de l'exercice 2020 comme suit :

RESULTAT NET 2020	102 282 513.089	Dinars
REPORT A NOUVEAU 2019	18 555.310	Dinars
BENEFICE A REPARTIR ET A DISTRIBUER	102 301 068.399	Dinars
RESERVE LEGALE	5 115 053.420	Dinars
DIVIDENDES	32 000 000.000	Dinars
RESERVE POUR REINVESTISSEMENT EXONERES	64 000 000.000	Dinars
FONDS SOCIAL	500 000.000	Dinars
RESERVE EXTRAORDINAIRE	650 000.000	Dinars
TOTAL	102 265 053.420	Dinars
REPORT A NOUVEAU 2020	36 014.979	Dinars

Les dividendes de l'exercice 2020 sont ainsi fixés à 0.500 Dinars par action. Ces dividendes seront mis en paiement à compter du

Cette résolution est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le rachat par la Banque de ses propres actions, dans la limite des dispositions de l'article 19 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, tel qu'ajouté par la loi n° 99-92 du 17 Août 1999 et l'arrêté du Ministre des Finances du 17 Novembre 2000 portant visa du règlement du marché financier.

Elle délègue au Conseil d'Administration le pouvoir de fixer les prix maximum d'achat et minimum de revente, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée et l'autorise d'utiliser les réserves extraordinaires pour la couverture des moins-values pouvant être constatées lors de la cession de ces titres.

Cette résolution est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par la Banque Nationale Agricole d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite d'un montant global de 200 millions de dinars et ce, pour la période comprise entre la réunion de la présente Assemblée et celle qui statuera sur les comptes du prochain exercice. Le Conseil d'Administration est autorisé à fixer le montant de chaque émission et en arrêter les modalités et conditions.

Cette résolution est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration ainsi que la rémunération des présidents et des membres des comités comme suit :

- Un montant de quatre mille dinars net (4 000 TND) par séance pour le président du conseil d'administration.
- Un montant de deux mille dinars net (2 000 TND) par séance et par membre du conseil d'administration.
- Un montant de deux mille dinars net (2 000 TND) pour les présidents du comité d'audit et du comité des risques par séance et par président de chaque comité.
- Un montant de mille dinars net (1 000 TND) par séance pour les administrateurs membres du comité d'audit et du comité des risques ainsi que pour les présidents et administrateurs membres des autres comités issus du conseil d'Administration.

Les présidents et membres de plus d'un comité reçoivent une rémunération sur la base de leur présence à un seul comité de leur choix.

Cette résolution est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer :

- M/Mme: administrateur représentant de l'Etat et des actionnaires publics ;
- M/Mme: administrateur représentant de l'Etat et des actionnaires publics ;
- M/Mme: administrateur représentant des actionnaires privés ;

L'Assemblée Générale Ordinaire décide également de nommer/ renouveler le mandat de :

- M/Mme: administrateur représentant de l'Etat et des actionnaires publics ;
- M/Mme: administrateur représentant de l'Etat et des actionnaires publics ;
- M/Mme: administrateur représentant de l'Etat et des actionnaires publics ;
- M/Mme: administrateur représentant de l'Etat et des actionnaires publics ;

Aussi, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de Mme Faïza Féki : administrateur indépendant.

Et ce pour un mandat de trois années (2021- 2022-2023) qui prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

Cette résolution est adoptée à

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au Directeur Général ou toute personne mandatée par celui-ci pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement, de dépôts, de publication d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal et toutes autres formalités prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à

2021- AS -0645

بلاغ الشركات

مشروع قرارات الجلسة العامة العادية

الشركة التونسية لتأمين التجارة الخارجية

المقر الاجتماعي: 14, نهج برجين منبليزير - 1073 تونس

تنشر الشركة التونسية لتأمين التجارة الخارجية مشروع القرارات التي سيعرض على مصادقة الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم 31 ماي 2021.

القرار الأول:

إن الجلسة العامة العادية بعد استماعها إلى تقرير مجلس الإدارة والتقرير العام لمراقب الحسابات المتعلقين بالسنة المحاسبية 2020 تصادق على تقرير التصرف لمجلس الإدارة وعلى القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2020 كما تم عرضها على الجلسة.

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار الثاني:

تأخذ الجلسة العامة العادية علماً بمحتوى التقرير الخاص لمراقب الحسابات المتعلق بالعمليات المنصوص عليها بالفصل 200 وما يليه من مجلة الشركات التجارية وتصادق على الاتفاقيات المذكورة فيه.

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار الثالث:

تبرئ الجلسة العامة العادية ذمة أعضاء مجلس الإدارة تبرئة تامة وبدون احتراز بعنوان تصرفهم بالنسبة للسنة المحاسبية 2020.

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار الرابع:

قررت الجلسة العامة العادية تخصيص نتيجة السنة المحاسبية 2020 على النحو التالي:

5.969.151,563	الربح الصافي لسنة 2020
22.333,414	النتائج المؤجلة
5.991.484,977	المجموع
299.574,249	احتياطي قانوني
-	احتياطي إعادة استثمار
.000,000970.4	احتياطي اختياري
530.000,000	حصص الأسهم (نسبة 2% من القيمة الاسمية)
180.000,000	احتياطي الصندوق الاجتماعي
11.910,728	النتائج المؤجلة

وقع تحديد قيمة المرباح الموزعة للسهم الواحد بـ 2,000 دينار ما يقابل قيمة اجمالية بـ 530.000,000 دينار.

وسيتم تسديد حصص الأرباح في أجل أقصاه .../.../2021.

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار الخامس:

قررت الجلسة العامة العادية تعيين مكتب كخبير محاسب بالنسبة للسنوات 2021-2022-2023.

القرار السادس

قررت الجلسة العامة العادية توزيع مكافئات حضور لأعضاء مجلس الإدارة و لأعضاء اللجان الدائمة بما قيمته 5.000 دينار صافية لكل عضو بعنوان سنة 2020 دون الجمع بين منحتي حضور لأكثر من لجنة و يؤخذ بعين الاعتبار الحضور في الاجتماعات.

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار السابع

تفوض الجلسة العامة العادية كامل النفوذ للممثل القانوني للشركة أو من ينوبه للقيام بجميع إجراءات النشر والإيداع القانونية وغيرها من الإجراءات.

تمت المصادقة على هذا القرار

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGS

ASSURANCES MAGHREBIA S .A

Siège social : Angle 64, Rue de Palestine / 22, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite - 1002 Tunis –
Belvédère

La société ASSURANCES MAGHREBIA S.A publie ci-dessous le projet de résolutions à soumettre à l'approbation de son assemblée générale spéciale qui se tiendra le 10 Juin 2021.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Spéciale approuve la tenue à distance de cette Assemblée par les moyens de communication audiovisuelle et ce au vu des circonstances actuelles de l'épidémie du COVID-19.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Spéciale décide de désigner M Mokhtar CHENITI en tant qu'administrateur représentant des actionnaires minoritaires.

Sa désignation sera soumise à l'Assemblée Générale Ordinaire pour ratification.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Spéciale donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

AVIS DES SOCIÉTÉS

INFORMATIONS POST AGO

La Compagnie Nouvelle d'Assurance SA
« Attijari Assurance »
Siège social : des Rues du Lac Winnipeg et du Lac d'Annecy,
 les Berges du Lac 1 – 1053 – Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 06 Mai 2021, la société ATTIJARI ASSURANCE publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées.
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres après affectation du résultat comptable
- ♦ La liste des membres du conseil d'administration

I-LES RESOLUTIONS ADOPTEES**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020, approuve ledit rapport tel qu'il a été présenté.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

SECONDE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après examen des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 et après lecture du rapport du commissaire aux comptes, approuve lesdits états financiers.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées au titre de l'exercice 2020, approuve les conventions mentionnées sans que les parties concernées ne participent au vote pour les conventions qui les concernent.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que l'exercice 2020 s'est soldé par un bénéfice net de + 8 025 846,200 Dinars, décide de l'affecter comme suit :

Bénéfice Net de l'exercice 2020	8 025 846,200
Résultats reportés bénéficiaires	14 137 835,984
Bénéfices à affecter	22 163 682,184
Réserves légales	-
Bénéfices affectés au compte de résultats reportés	22 163 682,184

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Compagnie Nouvelle d'Assurance – Attijari Assurance donne quitus aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2020.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir constaté l'expiration du mandat des administrateurs ci-après, décide de renouveler leur mandat pour une période de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle devant statuer sur les comptes de l'exercice 2023 :

- Monsieur Moncef CHAFFAR
- Banque Attijari de Tunisie représentée par Monsieur Saïd SEBTI
- Wafa Assurance représentée par Monsieur Ramsès ARROUB
- Monsieur M'zoughi M'ZABI
- Monsieur Ali CHRAIBI
- Madame Meriem BENKHAYAT
- Monsieur Kamel HABBACHI

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir constaté l'expiration du mandat du commissaire aux comptes de la Société, la société AMC Ernst & Young, représentée par Monsieur Noureddine HAJJI, membre de l'ordre des experts comptables de Tunisie, décide de renouveler son mandat pour une durée de trois ans, s'achevant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle devant statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions de responsabilités occupées par le Président et les membres du conseil d'administration dans d'autres sociétés, en tant que gérant, administrateur, président-directeur général, directeur général ou de membre de directoire ou de conseil de surveillance, telles que communiquées par le Directeur Général de la Compagnie conformément aux dispositions de l'article 192 du Code des sociétés commerciales.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités légales requises.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

II-LE BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE

Compagnie Nouvelle d'Assurance - Etats financiers au 31/12/2020 - Après affectation du Résultat 2020						
ACTIFS (En Dinars Tunisien)						
DESIGNATION	Au 31/12/2020			Au 31/12/2019		
	Montant Brut	Amort. & Prov.	Monant Net	Montant Brut	Amort. & Prov.	Monant Net
AC1 Actifs incorporels						
AC11 Investissements de recherche et développement	0	0	0	0	0	0
AC12 Concessions, brevets, licences, marques	130 406	49 974	80 432	33 853	33 101	752
AC13 Fonds commercial	0	0	0	0	0	0
AC14 Acomptes versés	0	0	0	0	0	0
	130 406	49 974	80 432	33 853	33 101	752
AC2 Actifs corporels d'exploitation	1 120 756	786 563	334 193	1 081 406	607 833	473 573
AC21 Installations techniques & machines	0	0	0	0	0	0
AC22 Autres installations, outil et mobilier	1 120 756	786 563	334 193	1 081 406	607 833	473 573
AC23 Acomptes versés et Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0	0	0
	1 120 756	786 563	334 193	1 081 406	607 833	473 573
AC3 Placements						
AC31 Terrains et constructions	4 668 854	897 037	3 771 817	4 595 647	656 334	3 939 312
AC311 Terrains et constructions d'exploitation	4 668 854	897 037	3 771 817	4 595 647	656 334	3 939 312
AC312 Terrains et constructions hors exploitation	0	0	0	0	0	0
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations	0	0	0	0	0	0
AC33 Autres placements financiers	419 720 250	6 138 469	413 581 782	335 503 642	6 071 327	329 432 315
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP	7 492 871	6 138 469	1 354 403	10 605 774	6 071 327	4 534 447
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe	364 078 642	0	364 078 642	294 212 552	0	294 212 552
AC333 Prêts hypothécaires	0	0	0	0	0	0
AC334 Autres prêts	48 148 737	0	48 148 737	30 685 316	0	30 685 316
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	0	0	0	0	0	0
AC336 Autres	0	0	0	0	0	0
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	0	0	0	0	0	0
	424 389 104	7 035 506	417 353 599	340 099 289	6 727 662	333 371 627
AC4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unité de compte	0	0	0	0	0	0
AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques						
AC510 Provision pour primes non acquises et primes à annuler	0	0	0	0	0	0
AC520 Provision d'assurance vie	111 145	0	111 145	119 480	0	119 480
AC530 Provision pour sinistres (Vie)	199 665	0	199 665	140 989	0	140 989
AC540 Provision pour participation aux bénéfices et ristournes (Vie)	0	0	0	0	0	0
AC550 Provision d'égalisation et d'équilibrage	0	0	0	0	0	0
AC560 Autres Provision.techniques (Vie)	0	0	0	0	0	0
AC570 Provisions techniques des contrats en unités de compte	0	0	0	0	0	0
	310 810	0	310 810	260 469	0	260 469
AC6 Créances						
AC61 Créances nées d'operations d'assurance directe	13 406 171	0	13 406 171	15 816 347	0	15 816 347
AC611 Primes acquises et non émises	13 406 171	0	13 406 171	15 816 347	0	15 816 347
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	0	0	0	0	0	0
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	0	0	0	0	0	0
AC62 Créances nées d'operations de réassurance	170 596	0	170 596	128 623	0	128 623
AC63 Autres créances	14 255 946	0	14 255 946	10 593 259	0	10 593 259
AC631 Personnel	196 713	0	196 713	118 956	0	118 956
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	13 679 192	0	13 679 192	10 012 477	0	10 012 477
AC633 Débiteurs divers	380 041	0	380 041	461 826	0	461 826
AC64 Créances sur ressources spéciales	0	0	0	0	0	0
	27 832 714	0	27 832 714	26 538 229	0	26 538 229
AC7 Autres éléments d'actif						
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	21 843 593	0	21 843 593	3 497 999	0	3 497 999
AC72 Charges reportées	0	0	0	0	0	0
AC721 Frais d'Acquisition reportés	0	0	0	0	0	0
AC722 Autres charges a répartir	0	0	0	0	0	0
AC73 Comptes de régularisation Actif	17 907 947	0	17 907 947	12 625 771	0	12 625 771
AC731 Intérêts et loyers acquis non échues	17 805 967	0	17 805 967	12 390 630	0	12 390 630
AC732 Estimation de réassurance-acceptation	0	0	0	0	0	0
AC733 Autres comptes de régularisation	101 981	0	101 981	235 141	0	235 141
AC74 Ecart de conversion	0	0	0	0	0	0
AC75 Autres	0	0	0	0	0	0
	39 751 541	0	39 751 541	16 123 770	0	16 123 770
Total	493 535 330	7 872 042	485 663 288	384 137 015	7 368 595	376 768 420

Compagnie Nouvelle d'Assurance - Etats financiers au 31/12/2020 - Après affectation du Résultat 2020		
CAPITAUX PROPRES & PASSIFS (En Dinars Tunisien)		
DESIGNATION	MONTANT Au 31/12/2020	MONTANT Au 31/12/2019
Capitaux Propres		
CP1 Capital social	10 000 000	10 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital social	1 000 000	1 000 000
CP3 Rachat d'actions propres	0	0
CP4 Autres capitaux propres	0	0
CP5 Résultat reporté	22 163 682	14 137 836
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	33 163 682	25 137 836
CP6 Résultat Exercice		
Total capitaux propres après affectation	33 163 682	25 137 836
Passifs		
PA1 Autres passifs financiers		
PA11 Emprunts obligataires	0	0
PA12 TCN émis par l'entreprise	0	0
PA13 Autres Emprunts	0	0
PA14 Dettes envers les établissements bancaires et financiers	67 872	119 112
	67 872	119 112
PA2 Provisions pour autres risques et Charges		
PA21 Provision pour pensions et obligations similaires	0	0
PA22 Provision pour impôts	0	0
PA23 Autres Provisions	0	0
	0	0
PA3 Provisions techniques brutes		
PA310 Provision pour primes non acquises	0	0
PA320 Provision d'assurances vie	407 518 690	317 608 069
PA330 Provision pour sinistres (Vie)	10 422 659	8 188 936
PA340 Provision pour participation aux bénéfices et ristournes (Vie)	10 020 984	8 265 518
PA350 Provision d'égalisation et d'équilibrage	70 157	79 923
PA360 Autres provisions techniques (Vie)	0	0
	428 032 490	334 142 446
PA4 Provisions techniques de contrats en unités de compte		
	0	0
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires		
	258 254	203 298
PA6 Autres dettes		
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe	4 522 066	3 763 233
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance	0	0
PA621 Parts des réassureurs dans les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	0	0
PA622 Autres	0	0
PA63 Autres dettes	10 702 507	10 636 564
PA631 Dépôts et cautionnements reçus	0	0
PA632 Personnel	1 785	1 685
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	10 284 013	10 343 112
PA634 Crédeurs divers	416 709	291 767
PA64 Ressources spéciales	0	0
	15 224 573	14 399 797
PA7 Autres passifs		
PA71 Comptes de régularisations Passif	8 916 418	2 765 932
PA710 Report de commissions reçues des réassureurs	0	0
PA711 Estimation de réassurance-rétrocession	0	0
PA712 Autres comptes de régularisation Passif	8 916 418	2 765 932
PA72 Ecart de conversion	0	0
	8 916 418	2 765 932
Total du passif	452 499 606	351 630 584
Total des capitaux propres et du passif	485 663 288	376 768 420

III-L'ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE

	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve pour réinvest. Exonéré indisponible	Réserve à régime spécial	Réserve à régime spécial devenue disponible	Résultats reportés	Résultats de l'exercice	Modifications comptables	Total
Solde au 31/12/2019 Après affectation	10 000 000		1 000 000					14 137 836	0		25 137 836
Résultat de l'exercice 2020									8 025 846		8 025 846
Solde au 31/12/2020 Avant affectation	10 000 000		1 000 000					14 137 836	8 025 846		33 163 682
résultats suivant décision de l'AGO du 06/05/2021			0					8 025 846	- 8 025 846		-
Dividendes distribués											
Solde au 31/12/2020 Après affectation	10 000 000		1 000 000					22 163 682	0		33 163 682

IV-LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Fonction dans le conseil	Mandat	Fonctions exercées actuellement et la société pour qui elles le sont	Mandats dans d'autres conseils d'administration
Président	2021/2023	Président des conseils d'administration de la Banque Attijari de Tunisie et de Attijari Assurance	Président (administrateur) du Conseil d'Administration à Attijari Bank TUNISIE Président (administrateur) du Conseil d'Administration à Attijari Assurance (Tunisie) Administrateur à Attijari Europe (France)
Membre	2021/2023	Banque	Administrateur à Attijari Leasing Administrateur à Attijari Intermédiation Administrateur à Attijari Recouvrement Administrateur à Attijari SICAR Administrateur à Attijari Gestion Administrateur à Attijari Assurance Administrateur à Attijari Immobilière Administrateur à Attijari Finances Tunisie Administrateur à SOMATRA GET Administrateur à ATI-Agence tunisienne d'internet Administrateur à S.E.A.C.N.V.S-Projet TAPARURA Administrateur à PAEZ-Parc d'activités économiques de Zarzis Administrateur à SODIS SICAR Administrateur à IBS Administrateur à Société Hôtelière & Immobilière AMICAR Administrateur à Société Monétique-Tunisie Administrateur à COMP. TOURIS ARABE Administrateur à SIBTEL Administrateur à SODINO SICAR Administrateur à COTIF SICAR

Fonction dans le conseil	Mandat	Fonctions exercées actuellement et la société pour qui elles le sont	Mandats dans d'autres conseils d'administration
Membre	2021/2023	Assurance	Administrateur à Wafa Assurance Vie / Sénégal Administrateur à Wafa Assurance SA / Sénégal Administrateur à Wafa Assurance Vie / Cameroun Administrateur à Wafa Assurance Vie / Côte d'Ivoire Administrateur à Wafa Assurance SA / Côte d'Ivoire Administrateur à A6 Immobilier Administrateur à ACAMSA Administrateur à SUTA Administrateur à SUCRUNION Administrateur à MOROCCAN INFRASTRUCTURE FUND (MIF) Administrateur à AKWA AFRICA Administrateur à COSUMAR
Membre	2021/2023	Directeur Exécutif à Wafa Assurance	Administrateur à Wafa Assurance Vie / Sénégal Administrateur à Wafa Assurance SA / Sénégal Administrateur à Wafa Assurance Vie / Cameroun Administrateur à Pro Assur SA / Cameroun Administrateur à Wafa Assurance Vie / Côte d'Ivoire Administrateur à Wafa Assurance SA / Côte d'Ivoire Administrateur à Wafa Life Insurance Egypt Administrateur à 3P FUND Administrateur à Cap Mezzanine Administrateur à Cap Mezzanine 2 Administrateur à Foncière Emergence Administrateur à SSM Administrateur à CAT

Fonction dans le conseil	Mandat	Fonctions exercées actuellement et la société pour qui elles le sont	Mandats dans d'autres conseils d'administration
Membre	2021/2023	PDG du groupe M'ZABI	Administrateur à Attijari Bank Administrateur à ARTES Administrateur à ARTEGROS Administrateur à SIDEV-SICAR Administrateur à ADEV Administrateur à AFRIVALEURS Président du Conseil de BESTOPLAST Président du Conseil de MAGHREB INVEST Administrateur à ROYAL GARDEN PALACE Administrateur à PALM AZUR Administrateur à ATLANTIDE Président du Conseil de SITI (Société Internationale Touristique & Immobilière) Président du Conseil de SANES (Société d'Etude et d'Exploitation Touristique) Administrateur à SOMET (Société Moderne d'Expansion Touristique) Administrateur à COFIB CAPITAL Gérant de IMMOBILIERE DU MAGHREB Gérant de TANNERIE MEGISSERIE DU MAGHREB Gérant de MINOTERIE DE LA SOUKRA Gérant de IMMOBILIERE IRIS

Fonction dans le conseil	Mandat	Fonctions exercées actuellement et la société pour qui elles le sont	Mandats dans d'autres conseils d'administration
			Gérant de Société de Promotion Immobilière SAKFI
Membre	2021/2023	DGA Chargé de la BDD ATTIJARI BANK	Administrateur Attijari Leasing Administrateur Attijari Assurance Administrateur Attijari Intermédiation Administrateur Attijari Finance Administrateur Attijari Gestion Administrateur Attijari Recouvrement
Membre	2021/2023	Directeur Wafa International chez Wafa Assurance	Président du Conseil d'Administration de Wafa Assurance Vie / Sénégal Président du Conseil d'Administration de Wafa Assurance SA / Sénégal Président du Conseil d'Administration de Wafa Assurance Vie / Cameroun Administrateur à Pro Assur SA / Cameroun Président du Conseil d'Administration de Wafa Assurance Vie / Côte d'Ivoire Président du Conseil d'Administration de Wafa Assurance SA / Côte d'Ivoire Administrateur à Wafa Life Insurance Egypt
Membre	2019/2021	Directeur Général Délégué à Wafa Assurance	Administrateur à Wafa Assurance Vie / Sénégal Administrateur à Wafa Assurance SA / Sénégal Administrateur à Wafa Assurance Vie / Cameroun Administrateur à Pro Assur SA / Cameroun Administrateur à Wafa Assurance Vie / Côte d'Ivoire Administrateur à Wafa Assurance SA / Côte d'Ivoire Administrateur à Wafa Life Insurance Egypt

2021- AS -0648

AVIS DES SOCIÉTÉS (*)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE**SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs**

Siege Social : Zone industrielle-Sidi Daoud - La Marsa- Tunis –Tunisie

Le Conseil d'Administration de la Société Atelier du Meuble intérieurs s'est réuni le lundi 18 Mai 2021, il a passé en revue l'activité de la société mère et de ses filiales relatifs à l'exercice 2020 et a arrêté les états financiers individuels et consolidés au 31 décembre 2020.

Les états financiers individuels font apparaître les chiffres suivants :

Désignation	2019	2020	Variation	Variation en %
Chiffre d'affaire	22 026 324	15 688 432	-6 337 892	-28.77%
Résultat Brut d'exploitation	2 798 067	1 502 083	-1 295 984	-46.32%
Résultat net	2 663 073	1 087 616	-1 575 457	-59.16%
Total Bilan	21 868 386	20 501 607	-1 366 779	-6.25%

Le Résultat Net 2020 est 1 087 616 DT en diminution de 59.16% par rapport à 2019. Ce résultat a été réalisé dans un contexte difficile et l'activité de la société a été handicapé par la crise sanitaire COVID 19 et ce suite à l'arrêt de trois mois d'activité et la prise en charge des salaires des employés et des charges fixes

Le Conseil d'Administration a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire le vendredi 18 juin 2021 à 15h00 à distance, en privilégiant les moyens de communication audiovisuels.

Le Conseil d'Administration a décidé de proposer à l'Assemblée Générale la distribution d'un dividende de 0,200 Dinar par action, soit 20 % du nominal.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

AVIS DES SOCIÉTÉS

RESOLUTIONS ADOPTEES

UNIVERS OBLIGATIONS SICAV
 Société d'Investissement à Capital Variable
 Agrément du Ministre des Finances du 10 janvier 2000
 SIEGE SOCIAL : 10 BIS, AVENUE MOHAMED V -1001 TUNIS

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 2021**PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux Comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif aux opérations régies par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, prend acte dudit rapport et approuve dans leur intégralité et sans réserve les opérations relatives aux conventions réglementées qui y sont mentionnées.

Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration pour affecter les sommes distribuables de l'exercice clos le 31/12/2020 comme suit :

Sommes distribuables 2020	277 963,900
Report à nouveau 2019	33,250
Total	277 997,150
Dividendes au titre de l'exercice	277 964,280
Report à nouveau 2020	32,870

Cette affectation se traduit par la distribution d'un dividende de **4,129 dinars** par action. Ce dividende sera mis en paiement à partir du **25 mai 2021**, et sera effectué selon le choix des actionnaires :

- soit en numéraire ;
- soit sous forme de réinvestissement en actions UNIVERS OBLIGATIONS SICAV, sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 25 mai 2021. La soulte - montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière - est mise à la disposition de l'actionnaire.

Les actionnaires auront jusqu'au 24 mai 2021 pour faire le choix.

Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.

Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de nommer les administrateurs suivants :

- La Banque Tuniso-Koweitienne - BTK représentée par Madame Rim LAKHOUA
- La Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière – SCIF représentée par Monsieur Zaher JBELI
- Monsieur Mohamed LAHBIB
- Monsieur Tarek MAGOURI
- Monsieur Rabeh AMARI

et ce, pour un mandat de 3 ans à compter de l'exercice 2021 et qui expirera avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice 2023.

Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la société, à l'effet d'accomplir toute formalité légale de publicité.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité.

AVIS DES SOCIÉTÉS

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**UNIVERS OBLIGATIONS SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du Ministre des Finances du 10 janvier 2000

SIEGE SOCIAL : 10 BIS, AVENUE MOHAMED V -1001 TUNIS

Administrateur	Activité exercée	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
M. Rabeh AMARI Président Directeur Général de la SICAV	Directeur Financier à l'Arab International Lease "AIL"	Représentant Permanent de l'AIL aux Conseils d'Administration des sociétés : - Univers Invest SICAR - International SICAR
Banque Tuniso- Koweïtienne "BTK"	Banque	Membre du Conseil d'Administration des sociétés suivantes : - Arab International Lease "AIL" - Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière "SCIF" - Univers Invest SICAR - Univers Participations SICAF - Société EL ISTIFA - Société Tunisienne de Promotion des Pôles Immobiliers et Industriels "STPI" - La Méditerranéenne d'Aménagement Industriel "MEDAI"
Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière "SCIF"	Intermédiaire en Bourse	Membre du Conseil d'Administration de Tunisie Clearing
M. Mohamed LAHBIB	Directeur du Front Office et Marchés de Capitaux à la BTK	Néant
M. Tarek MAGOURI	Directeur de Centre d'Affaires à la BTK	Néant

AVIS DES SOCIÉTÉS

PAIEMENT DE DIVIDENDES

UNIVERS OBLIGATIONS SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 10 janvier 2000
Siège social : 10 bis, Avenue Mohamed V - 1001 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire réunie le 18 mai 2021, UNIVERS OBLIGATIONS SICAV informe ses actionnaires qu'elle règle au titre de l'exercice 2020 :

un dividende de 4,129 dinars par action

Ce dividende est payable à partir du **25 mai 2021** aux guichets :

- de la Banque Tuniso-Koweïtienne, sise au 10 bis, Avenue Mohamed V - 1001 Tunis ;
- de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière sise au 10 bis, Avenue Mohamed V - 1001 Tunis.

Ce règlement sera effectué selon le choix des actionnaires :

- soit en numéraire ;
- soit sous forme de réinvestissement en actions UNIVERS OBLIGATIONS SICAV, sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du **25 mai 2021**. La soulte - montant qui n'aurait pas permis à souscrire à une action entière - est mise à la disposition de l'actionnaire.

Les actionnaires auront jusqu'au **24 mai 2021** pour faire le choix. Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.

AVIS DES SOCIÉTÉS

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières

Agrément du CMF n°30-2006 du 04 juillet 2006

Adresse : Immeuble Youssef Towers- Bloc A- rue du Dinar
Les Jardins du Lac II-1053 Tunis

En application de la décision de son Conseil d'Administration réuni le 29 mars 2021, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT -Société de Gestion d'OPCVM- informe les porteurs de parts de **FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS**, qu'elle met en paiement, au titre de l'exercice 2020, un dividende de :

1,001 dinar par part

Ce dividende est payable à partir du **24 mai 2021** aux guichets de la BIAT, de TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT et de la BIATCAPITAL.

OPTION

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts de **FCP BIAT - EPARGNE ACTIONS** le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2021- AS -0653

AVIS DES SOCIÉTÉS

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP BIAT – EQUITY PERFORMANCE
Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières
Agrément du CMF n°62-2015 du 10 décembre 2015
Adresse : Immeuble Youssef Towers- Bloc A- rue du Dinar
Les Jardins du Lac II-1053 Tunis

En application de la décision de son Conseil d'Administration réuni le 29 mars 2021, TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT -Société de Gestion d'OPCVM- informe les porteurs de parts de **FCP BIAT – EQUITY PERFORMANCE**, qu'elle met en paiement, au titre de l'exercice 2020, un dividende de :

106,138 dinars par part

Ce dividende est payable à partir du **24 mai 2021** aux guichets de la BIAT, de TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT et de la BIATCAPITAL.

OPTION

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts de **FCP BIAT - EQUITY PERFORMANCE** le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2021- AS -0654

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2020	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	198,834	202,764	202,792		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	16/04/07	135,663	138,412	138,432		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	113,878	115,788	115,802		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	121,243	123,950	123,969		
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	118,816	121,176	121,193		
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	116,618	119,654	119,675		
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	114,359	116,332	116,347		
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	46,744	47,349	47,353		
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	33,122	33,776	33,781		
10 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	112,226	114,460	114,477		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
11 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	17,534	17,863	17,865		
12 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	126,004	127,742	127,753		
13 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,178	1,185	1,185		
14 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	118,928	121,498	121,513		
15 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	11,622	11,825	11,826		
16 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	166,484	169,940	169,966		
17 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	11,578	11,779	11,780		
18 FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE (1)	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	94,477	96,764	96,780		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
19 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,846	1,890	1,891		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
20 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	63,361	64,323	64,330		
21 SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	25/04/94	132,558	135,584	135,591		
22 SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	11/11/01	105,737	107,367	107,312		
23 AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	105,648	107,682	107,698		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
24 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	135,529	141,789	141,826		
25 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	519,152	538,572	538,634		
26 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	135,683	139,631	139,452		
27 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE **	MAXULA BOURSE	15/10/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
28 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE **	MAXULA BOURSE	15/10/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
29 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	168,397	171,661	172,007		
30 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,444	95,123	94,985		
31 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	125,190	127,241	127,288		
32 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	160,682	171,847	172,315		
33 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	143,868	152,141	152,511		
34 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22,000	23,075	23,051		
35 STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	91,681	90,864	90,842		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
36 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2147,555	2208,816	2215,958		
37 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	125,405	128,251	129,837		
38 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	211,191	220,874	221,769		
39 AIRLINES FCP VALEURS CEA***	TUNISIE VALEURS	16/03/09	17,599	en dissolution	en dissolution		
40 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,820	2,989	2,989		
41 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,535	2,677	2,679		
42 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	67,913	66,752	67,205		
43 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,226	1,282	1,285		
44 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,276	1,293	1,294		
45 FCP HAYETT PLENTUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,203	1,236	1,248		
46 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,178	1,211	1,225		
47 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	112,701	115,026	115,176		
48 AL AMANAH PRUDENCE FCP****	CGF	25/02/08	133,188	en dissolution	en dissolution		
49 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1142,671	1181,862	1196,446		
50 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	12,972	13,496	13,584		
51 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	06/11/17	9,852	10,244	10,310		
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>							
52 UBCL-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	86,094	91,363	91,547		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2020	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
53 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	18/05/21	4,548	109,386	106,704	106,718
54 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	29/05/20	5,838	100,933	102,580	102,592
55 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	29/05/20	3,949	107,696	109,695	109,709
56 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	18/05/20	5,498	104,918	107,002	107,019

57	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	29/05/20	6,557	107,234	109,950	109,972
58	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	29/05/20	4,926	109,726	111,865	111,881
59	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	29/05/20	5,504	106,230	108,306	108,322
60	SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	03/02/97	18/05/21	4,821	103,279	100,340	100,353
61	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/05/20	3,119	102,962	104,230	104,239
62	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	05/04/21	5,706	107,119	103,528	103,543
63	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	03/05/21	6,342	109,306	105,234	105,250
64	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/20	4,325	105,929	107,641	107,651
65	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/20	3,894	104,856	106,378	106,389
66	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	26/03/21	4,941	105,040	102,045	102,059
67	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/20	4,602	104,509	106,026	106,038
68	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	29/05/20	5,870	104,296	106,217	106,231
69	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/20	3,816	106,815	108,412	108,423
70	SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	18/05/20	5,930	104,496	106,661	106,661
71	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/20	5,451	104,153	105,956	105,966
72	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	29/05/20	4,191	107,259	108,991	109,003
73	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	28/04/21	4,022	103,224	100,717	100,728
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	18/05/21	3,742	108,188	106,410	106,423
75	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	29/05/20	5,877	105,789	108,142	108,158
76	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	29/05/20	4,827	107,316	109,452	109,467
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
77	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	29/05/20	8,589	111,811	114,935	115,158
SICAV MIXTES								
78	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	18/05/21	0,199	63,589	65,047	64,984
79	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	29/05/20	1,432	91,816	93,952	93,764
80	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	05/04/21	0,730	18,328	17,736	17,755
81	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	26/03/21	5,216	279,682	295,870	295,832
82	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	29/05/20	40,291	2222,734	2267,263	2265,677
83	SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	19/05/21	1,823	75,191	70,742	70,704
84	SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	12/05/20	2,288	56,836	56,611	56,568
85	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	108,247	106,094	106,167
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
86	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	05/05/20	0,323	11,629	11,995	12,000
87	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	05/05/20	0,289	13,786	14,900	14,805
88	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	19/05/21	0,081	15,165	15,999	16,039
89	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	19/05/21	0,184	13,508	13,918	13,947
90	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	29/05/20	6,174	149,845	148,947	148,555
91	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	9,234	9,603	9,593
92	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	28/05/20	5,692	9,059	101,424	101,289
93	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	04/05/20	0,605	77,258	77,415	77,614
94	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	76,966	78,082	78,089
95	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/20	3,901	99,851	102,106	102,182
96	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	08/04/20	1,830	89,949	94,571	94,726
97	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,141	10,292	10,301
98	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	04/02/21	1,451	96,667	100,544	100,757
99	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	15/01/07	21/04/20	3,510	140,968	149,597	149,462
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
100	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	29/05/20	1,325	98,185	104,526	107,041
101	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	29/05/20	0,695	115,856	117,941	118,630
102	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	116,654	119,567	120,407
103	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4,092	189,900	196,881	197,500
104	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	3,543	174,320	180,675	181,173
105	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4,376	166,989	170,767	171,415
106	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	18/05/20	0,213	23,320	23,443	23,543
107	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	140,701	134,249	135,641
108	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	153,933	156,173	156,509
109	TUNISIAN EQUITY FUND *	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80,346	En liquidation	En liquidation	En liquidation
110	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	29/05/20	202,368	5414,197	5423,024	5480,755
111	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	5461,164	5584,759	5619,269
112	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	29/05/20	3,269	85,641	89,186	91,605
113	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	29/05/20	246,769	4570,396	4616,877	4693,720
114	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	22/04/21	0,227	10,224	10,255	10,315
115	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/20	9,216	165,461	168,959	169,884
116	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	16/05/16	20/04/20	293,487	10549,752	10941,383	11014,985
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
117	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	29/05/20	4,702	137,347	129,247	129,137

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la société -UIB ASSURANCES- et l'ouverture au public des fonds « FCPR Tunisian Development Fund IV – MUSANADA », « FCPR Tunisian Development Fund IV – MUSANADA II » et « FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
3. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
4. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
5. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
6. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
7. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
10. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
11. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
12.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
13.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
14. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
15. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
16. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
17.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
18.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
19.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688

31. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
41. SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
42. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
43. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
44. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
45. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
46. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
47. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
48. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
49. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
50. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téoulba-	73 604 149
51. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
52. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
53. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
54. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
55. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
56. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
57. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
58. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
59. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
60. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
61. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
62. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
63. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
64. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
65. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
66. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
67. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100

68. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
69. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
70. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
71. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
72. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
73. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
74. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
75. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
76. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
77. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
78. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
79. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200

25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-		73 524 000
43. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
45. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
46. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
47. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
48. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
49. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
51. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
52. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
53. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
54. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
55. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510
56. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
57. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
58. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
59. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
60. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
61. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998

62.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
91.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
92.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
93.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
94. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
95. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
96. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
97.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
98 Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA (1)	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP (2)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
25	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 03/05/2021

28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
31	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
32	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
39	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
40	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
42	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
43	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
44	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
47	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE (4)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE (4)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
50	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
51	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
53	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
54	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE (5)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

58	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
59	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
60	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
61	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
62	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
64	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
65	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
67	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
70	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
77	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
82	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
83	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
84	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
85	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 03/05/2021

86	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
87	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
88	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
89	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
90	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
91	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
92	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
93	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
94	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
95	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
96	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
97	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
98	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
99	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
100	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
101	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
103	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
104	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
105	TUNISIAN EQUITY FUND (6)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
106	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
107	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
108	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
110	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
111	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
112	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
113	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis

115	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
116	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
117	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

- (1) FCP en dissolution anticipée suite au rachat de la totalité des parts
(2) FCP en dissolution en application de l'article 15 du code des OPC
(3) Initialement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT
(4) FCP en liquidation anticipée
(5) Initialement dénommé FCP SMART EQUILIBRE
(6) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 ^{ème} étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis

35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	STB Growth Fund	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR Tunisian Development Fund IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR Tunisian Development Fund IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

CITIBANK TUNIS N.A

Branche onshore

Siège social : 55, Avenue Yughurta -1002 Tunis-

La Citibank NA publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020. Ces états sont accompagnés des rapports des commissaires aux comptes, Mr Hassen BOUAITA et Mr Mohamed LASSAAD BORJI.

BILAN **EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020** **(EN MILLIERS DE TND)**

	Notes	31.12.2020	31.12.2019	
ACTIF				
AC1:	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	V.1	101.845	125.917
AC2:	Créances sur les établissements bancaires et financiers	V.2	265.999	205.727
AC3:	Créances sur la clientèle	V.3	170.426	145.420
AC4:	Portefeuille titres commercial	V.4	145.886	115.956
AC5:	Portefeuille d'investissement	V.5	25	25
AC6:	Valeurs immobilisées	V.6	87	127
AC7:	Autres actifs	V.7	25.052	31.532
TOTAL ACTIF			709.320	624.704
PASSIF				
PA1:	Banque Centrale, CCP2	VI.1	1.451	451
PA2:	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	VI.2	149.947	32.330
PA3:	Dépôts et avoirs de la clientèle	VI.3	461.781	512.096
PA5:	Autres passifs	VI.4	25.547	26.923
TOTAL PASSIF			638.726	571.800
CAPITAUX PROPRES				
CP1:	Capital		25.000	25.000
CP5:	Résultats reportés		27.904	-
CP6:	Résultat de l'exercice		17.690	27.904
TOTAL CAPITAUX PROPRES		VII	70.594	52.904
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			709.320	624.704

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020
(EN MILLIERS DE TND)

	<i>Notes</i>	31.12.2020	31.12.2019
PASSIFS EVENTUELS			
HB1: Cautions, avals et autres garanties données	<i>IX.1</i>	23.982	24.741
HB2: Crédits documentaires	<i>IX.2</i>	2.457	1.127
TOTAL PASSIF EVENTUEL		26.439	25.868
ENGAGEMENTS DONNES			
HB4: Engagements de financement donnés	<i>IX.3</i>	79.979	58.850
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		79.979	58.850
ENGAGEMENTS RECUS			
HB7: Garanties reçues	<i>IX.4</i>	366.657	318.682
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		366.657	318.682

ETAT DE RESULTAT
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020
(EN MILLIERS DE TND)

	<i>Notes</i>	31.12.2020	31.12.2019
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE			
PR1: Intérêts et revenus assimilés		33.535	37.000
PR2: Commissions (en produits)		1.588	1.566
PR3: Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations Assimilées		27.654	27.671
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	<i>X.1</i>	62.777	66.237
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
CH1: Intérêts encourus et charges Assimilées		17.038	10.686
CH2: Commissions encourues		-	-
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	<i>X.2</i>	17.038	10.686
PRODUIT NET BANCAIRE		45.739	55.551
PR5/ CH4: Solde en gain/Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	<i>X.3</i>	(1.580)	1.240
PR7: Autres produits d'exploitation		-	-
CH6: Frais de personnel	<i>X.4</i>	(6.518)	(6.214)
CH7: Charges générales d'exploitation	<i>X.5</i>	(6.258)	(5.159)
CH8: Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations		(35)	(40)
RESULTAT D'EXPLOITATION		31 348	45.378
PR8\ CH9: Solde en gain \ perte sur autres éléments ordinaires		(157)	(171)
CH11: Impôt sur les bénéfices		(13.501)	(17.303)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		17.690	27.904
PR9/C P11 Solde en gain\perte provenant des éléments extraordinaires		-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		17.690	27.904

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020
(EN MILLIERS DE TND)

	<i>Notes</i>	31.12.2020	31.12.2019
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors produits du portefeuille d'investissement)		55.648	59.229
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(17.446)	(10.702)
Dépôts/Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		49.181	3.290
Prêts et avances/Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(51.480)	(37.592)
Dépôts/Retrait de dépôts de la clientèle		(50.655)	34.746
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(5.822)	(5.400)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		7.370	(16.410)
Titres de transaction/placements		(20.026)	(71.656)
Impôt sur les bénéfices		(24.008)	(15.093)
FLUX DE TRESORERIE NETS AFFECTES AUX (/PROVENANT DES) ACTIVITES D'EXPLOITATION	<i>XI</i>	(57.238)	(59.588)
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Acquisition/Cession sur immobilisation		(35)	(94)
FLUX DE TRESORERIE NETS AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	<i>XI</i>	(35)	(94)
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Dividendes versés		-	(18.704)
FLUX DE TRESORERIE NETS AFFECTES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT	<i>XI</i>	-	(18.704)
Incidence des variations des taux de change		(2.993)	1.919
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(60.266)	(76.467)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		300.671	377.138
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	<i>XI</i>	240.405	300.671

Notes aux états financiers

NOTE I: RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES :

Les états financiers de la Citibank N.A Tunis branche Onshore sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 relatives au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux établissements bancaires.

Les états financiers sont établis selon le modèle défini par la norme comptable tunisienne n°21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

NOTE II: BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES :

Les états financiers sont établis au 31 décembre 2020 tout en respectant les conventions comptables prévues par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Parmi ces principes, nous énonçons ci-après les règles de prise en compte des produits et des charges, les règles d'évaluation des créances et des titres, ainsi que les règles de conversion des opérations en devises.

II.1 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES PRODUITS :

III.1.1 REGLES GENERALES DE PRISE EN COMPTE DES PRODUITS:

Les intérêts et revenus assimilés ainsi que les commissions qui sont pris en compte au niveau du résultat de l'exercice 2020 sont ceux qui se rapportent à la période qui court à partir du 1^{er} janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2020.

Par conséquent, les produits encaissés et qui ne se rapportent pas à ladite période ne sont pas pris en compte au niveau du résultat de l'exercice 2020. En revanche, les produits courus et non échus à la date du 31 décembre 2020 font partie intégrante de ce résultat.

II.1.2 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES REVENUS QUI SE RAPPORTENT AUX CREANCES DOUTEUSES :

En vertu des dispositions de la norme comptable tunisienne n° 24 relative aux engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires, ainsi que la circulaire aux banques n° 91-24 du 17 décembre 1991 (article 9) traitant de la division, couverture des risques et suivi des engagements, les intérêts et produits assimilés qui se rapportent aux créances douteuses ne sont pris en compte au niveau du résultat que s'ils ont été effectivement remboursés par leurs débiteurs et doivent être portés au bilan au cours de leur période de rattachement en tant qu'agios réservés.

II.2 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES CHARGES:

III.2.1 REGLES GENERALES DE PRISE EN COMPTE DES CHARGES:

Les intérêts encourus et charges assimilées, les commissions encourues ainsi que les autres charges engagées par la branche qui sont pris en compte au niveau du résultat de l'exercice 2020 sont ceux qui se rapportent à la période qui court à partir du 1^{er} janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2020.

Ainsi, les charges engagées au cours de ladite période et qui ne s'y rapportent pas sont portées au bilan au niveau des comptes d'attente et de régularisation.

En revanche, les charges qui ont été décaissées à la date du 31 décembre 2019 mais qui se rapportent à l'exercice 2020 sont prises en compte au niveau du calcul du résultat de l'exercice 2020.

II.2.2 REGLES DE PRISE EN COMPTE DES CHARGES COMMUNES:

Les charges communes à savoir principalement les frais de personnel, les charges locatives et administratives) sont réparties entre la branche Onshore et la branche Offshore au prorata du chiffre d'affaires réalisé par chaque unité, exception faite des frais de siège qui sont imputés en totalité à la branche Offshore.

Les pourcentages appliqués pour l'exercice 2020 sont les suivants :

- 49% pour la branche Onshore;
- 51% pour la branche Offshore.

II.3 REGLES D'EVALUATION DES CREANCES:

II.3.1 PROVISIONS INDIVIDUELLES

En vertu des dispositions de la norme comptable n° 24 relative aux engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires, la circulaire aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 traitant de la division, couverture des risques et suivi des engagements, telle que modifiée et complétée par textes subséquents, la branche a procédé à une évaluation de l'ensemble des créances détenues en vue d'estimer s'il convient ou non de constituer des provisions pour tenir compte du risque de non recouvrement des créances de la clientèle et ce, en tenant compte, aussi bien des événements ayant pris naissance au cours de l'exercice en cours et des exercices antérieurs, que des événements survenus postérieurement à la clôture de celui-ci.

Ladite évaluation a été faite compte tenu des garanties déductibles au sens de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 notamment :

- Les garanties reçues de l'Etat, des banques, des compagnies d'assurances et des fonds de garantie ;
- Les dépôts de garantie ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée.
- Les garanties hypothécaires dument enregistrées ;

Par ailleurs et en application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédits n° 2013-21, les banques doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- et
- 100% du risque net pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Il est à noter qu'en application des dispositions de cette circulaire, la branche n'a pas à constater des provisions additionnelles.

II.3.2 PROVISIONS COLLECTIVES

En application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, les établissements de crédit doivent constituer par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de ladite circulaire.

Cette provision est à calculer soit en recourant à la méthodologie référentielle édictée par la BCT soit en s'appuyant sur une méthodologie propre à la Branche dont les fondements doivent être motivés et avoir requis l'approbation préalable de la Direction Générale de la Supervision Bancaire.

Le montant des provisions collectives doit être revu à chaque arrêté des comptes annuels. Le relèvement ou l'abaissement du montant de ces provisions collectives doit être justifié par des éléments de détérioration ou d'amélioration des paramètres de risques.

Bien qu'aucune nouvelle relation n'ait été classée par la Branche durant les 5 derniers exercices et que le taux de migration est nul, la Branche a jugé opportun de constituer des provisions collectives suite à la majoration des taux de migration historiques et en retenant les taux de provisionnement minimum, tel que prévu par la circulaire 2021-01.

II.4 REGLES D'EVALUATION DES TITRES :

Par référence à la norme comptable sectorielle n° 25 relative au portefeuille – titres dans les établissements bancaires et à la norme comptable N° 07 relative aux placements, les titres de transaction détenus par notre branche (bons du trésor) ont été évalués à la valeur de marché et les titres de participation à la valeur d'usage.

II.5 REGLES D'ACTUALISATION DES SOLDES LIBELLES EN DEVICES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE :

Compte tenu des dispositions de la norme comptable sectorielle n° 23 traitant des opérations en devises dans les établissements bancaires, les créances et dettes libellées en monnaies étrangères sont converties sur la base des cours moyens de change au comptant des devises du marché interbancaire au 31 décembre 2020.

Les pertes et les gains de change résultant de cette réévaluation sont imputés directement en résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

II.6 REGLES DE CALCUL DE L'IMPOT SUR LES SOCIETES :

Est instituée au sens de de l'article 53 de loi de finances 2018, une contribution sociale de solidarité au profit des caisses sociales calculée par la différence entre l'impôt sur les sociétés dû selon les taux prévus par la législation en vigueur majoré d'un point et l'impôt sur les sociétés sans ladite majoration.

Cette contribution a été élevée à 3% au sens de l'article 39 de la loi n° 2019-78 du 23 décembre 2019, portant loi de finances pour l'année 2020 pour les banques et les établissements financiers, les banques et les établissements financiers non-résidents exerçant dans le cadre du code de prestation des services financiers aux non-résidents.

Par ailleurs, une redevance conjoncturelle a été instauré par le décret-loi n 2020-30, au profit du budget de l'état due par les banques et les établissements financiers au sens de la loi n 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers. La redevance est fixée à 2% des bénéfices servant de base pour le calcul de l'impôt sur les sociétés dont le délai de déclaration intervient au cours des années 2020 et 2021 avec un minimum de 5.000 dinars.

NOTE III: PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers sont établis en monnaie locale soit le « Dinar Tunisien ». Les rubriques des états financiers sont présentées en milliers de Dinars Tunisiens.

NOTE IV: Impact du COVID 19

Comme mentionné dans le rapport annuel de la société mère (Citigroup) au niveau du formulaire SEC 10-K pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, Citigroup a révélé qu'en plus des implications de santé publique généralisées, l'émergence de la pandémie COVID-19 a eu un impact extraordinaire sur les conditions macroéconomiques aux États-Unis et dans le monde.

En envisageant de poursuivre ses activités, la société continue de suivre de près les développements liés à l'épidémie de COVID-19. Les impacts potentiels du COVID-19 restent incertains, y compris, entre autres, sur les conditions économiques, les entreprises et les consommateurs.

Pendant la pandémie, la société est restée bien positionnée du point de vue du capital et des liquidités et a maintenu de solides activités commerciales.

Les membres de la direction générale sont convaincus que la société disposera de fonds suffisants pour continuer à faire face à ses passifs à leur échéance pendant au moins 12 mois à compter de la date d'approbation des états financiers et, par conséquent, ont préparé les états financiers sur une base de continuité d'exploitation.

NOTE IV: NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN :

L'actif du bilan se détaille comme suit :

V.1 AC1 – CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TGT:

Ce poste a connu une diminution en valeur de l'ordre de 24.072 KDT au 31 décembre 2020 par rapport au 31 décembre 2019 soit -19%.

Cette variation est due essentiellement à la baisse des avoirs de la branche auprès de la BCT de 24.434 KDT. Cette rubrique se détaille comme suit :

En KDT	<u>31.12.2020</u>	<u>31.12.2019</u>
Caisse en Dinars	540	153
Caisse en Devises	8	32
Comptes ordinaires BCT (Dinars et devises)	101.296	125.730
Chèques Postaux	1	1
Intérêts à recevoir	0	1
<u>Total</u>	<u>101.845</u>	<u>125.917</u>

V.2 AC2 – CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS:

Ces créances ont connu au 31 décembre 2020 une augmentation de 60.272 KDT par rapport à fin 2019, soit une augmentation de 29%.

Cette variation est due principalement à la hausse des placements auprès des établissements bancaires de 201.000 Kdt, la baisse des avoirs chez les banques correspondantes non-résidentes de 74.933 Kdt et à la baisse des créances auprès des organismes et établissements financiers de 64.340 Kdt.

En KDT	<u>31.12.2020</u>	<u>31.12.2019</u>
Placements en dinars	201.000	-
Comptes banques non-résidentes	5.596	80.529
Comptes banques résidentes	38	121
Organismes financiers	58.700	123.040
Créances rattachées	665	2.037
<u>Total</u>	<u>265.999</u>	<u>205.727</u>

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	<u>Jusqu'à 3 mois</u>	<u>3 mois à 1 an</u>	<u>1 an à 5 ans</u>	<u>Plus de 5 ans</u>	<u>Total</u>
Avoirs en devises chez les correspondants non-résidents	5.596	-	-	-	5.596
Avoirs en dinars chez les correspondants résidents	38	-	-	-	38
Prêts au jour au jour et à terme en dinars aux banques	201.000	-	-	-	201.000
Prêts aux organismes financiers spécialisés	22.700	36.000	-	-	58.700
Créances rattachées	85	580	-	-	665
<u>Total</u>	<u>229.419</u>	<u>36.580</u>	<u>=</u>	<u>=</u>	<u>265.999</u>

Les créances rattachées sont détaillées comme suit au 31 décembre 2020 :

En KDT	<u>31.12.2020</u>	<u>31.12.2019</u>
Créances rattachées sur prêts sur marché monétaire	33	-
Créances rattachées sur prêts aux organismes financiers spécialisés	632	2.037
<u>Total</u>	<u>665</u>	<u>2.037</u>

V.3 AC3 – CREANCES SUR LA CLIENTELE :

Cette rubrique de l'actif est défalquée en cinq catégories à savoir ;

- Comptes débiteurs de la clientèle ;
- Crédits à la clientèle ;
- Créances douteuses ;
- Créances rattachées ; et
- Provisions liées aux créances sur la clientèle.

En KDT	<u>31.12.2020</u>	<u>31.12.2019</u>
Comptes courants débiteurs	16.071	11.212
Crédits à la clientèle	152.862	132.204
Créances douteuses	-	-
Créances rattachées	3.073	2.004
Provisions collectives	(1.580)	-
<u>Total</u>	<u>170.426</u>	<u>145.420</u>

Les créances sur la clientèle ont enregistré une augmentation de 25.006 KDT par rapport à fin 2019, soit une hausse de l'ordre de 17%.

Cette variation est expliquée par :

- La hausse des crédits à la clientèle de 20.658 KDT soit 16% ;
- La hausse des créances rattachées de 1.069 KDT soit 53% ; et
- La hausse des comptes débiteurs de la clientèle de 4.859 KDT soit 43%.
- La comptabilisation de 1.580 KDT au titre des provisions collectives en application de la circulaire de la Banque Centrale n° 2021/01 du 11 janvier 2021.

La ventilation des créances brutes sur la clientèle par maturité se présente au 31 décembre 2020 comme suit :

	<u>Jusqu'à 3 mois</u>	<u>3 mois à 1 an</u>	<u>1 an à 5 ans</u>	<u>Plus de 5 ans</u>	<u>Total</u>
Comptes courants débiteurs	16.071	-	-	-	16.071
Concours à la clientèle	139.812	13.050	-	-	152.862
Créances rattachées	3.045	28	-	-	3.073
<u>Total</u>	<u>158.928</u>	<u>13.078</u>	<u>=</u>	<u>=</u>	<u>172.006</u>

A la date d'arrêté des comptes, il n'existe aucune créance classée.

V.4 AC4 – PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL:

Le portefeuille-titres commercial est principalement composé de bons de Trésor assimilables.

Le solde du portefeuille titre commercial au 31 décembre 2020 est de 145.886 KDT enregistrant une augmentation de 29.930 KDT soit 26% par rapport à 2019.

Cette rubrique est ventilée comme suit :

En KDT	<u>31.12.2020</u>	<u>31.12.2019</u>
Titres de placement	143.849	116.000
Décote/prime	(86)	(44)
Créances rattachées	2.123	-
Total	<u>145.886</u>	<u>115.956</u>

V.5 AC5 – PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT:

Le portefeuille d'investissement de la Citibank Onshore est constitué de titres de participation au capital de la Société Interbancaire de Télécompensation (SIBTEL) pour le montant de 25 KDT représentant 368 actions totalement libérées et des titres de participation au capital de la SOTUGAR et La Maison du Banquier pour des montants respectifs de 30 KDT et 73 KDT totalement provisionnés.

V.6 AC6 – VALEURS IMMOBILISEES:

Les valeurs nettes immobilisées ont connu au cours de l'exercice 2020 une diminution en volume de l'ordre de 40 KDT par rapport à l'exercice 2019, soit une baisse de 32%. Cette rubrique est détaillée comme suit:

	<u>31.12.2020</u>	<u>31.12.2019</u>
	<u>en KDT</u>	<u>en KDT</u>
Valeurs brutes en début d'exercice	765	681
Acquisitions	-	94
Cessions & mises en rebut	143	10
Valeurs brutes en fin de période	622	765
Amortissements cumulés	535	638
Valeurs nettes en fin de période	87	127

- La valeur brute des immobilisations a connu une baisse de 84 KDT et qui est passée de 765 KDT à fin décembre 2019 à 622 KDT à fin décembre 2020.
- Les amortissements cumulés ont enregistré une baisse de 113 KDT par rapport au 31 décembre 2019.

Les mouvements de L'exercice se résument comme suit :

Rubrique	Valeur brute fin 2019	Achats en 2020	Sorties en 2020	Valeur brute à fin 2020	Amts cum fin 2019	Dotations 2020	Amts immo en sorties	Amts cum fin 2020	VCN à fin 2020
Immobilisations Incorporelles	150	-	-	150	150	-	-	150	-
Terrain	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Construction	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Installations et Aménagements	7	-	-	7	5	1	-	6	1
Matériel de transport	84	-	-	84	83	1	-	84	-
Matériel et mobilier	524	-	143	381	400	32	137	295	86
Total	765	0	143	622	638	34	137	535	87

V.7 AC7 – AUTRES ACTIFS:

Le total de ce poste est passé de 31.532 KDT au 31 décembre 2019 à 25.052 KDT au 31 décembre 2020, enregistrant ainsi une diminution de 6.480 KDT, soit -21%. Cette variation provient principalement de :

- La baisse de l'encours des valeurs en compensation au 31 décembre 2020 de 11.766 KDT ;
- La baisse des plus-values de réévaluation des engagements hors bilan liés aux opérations de 3.014 KDT ;
- La hausse des acomptes provisionnels 7.951 KDT ;
- La hausse des charges constatées d'avance de 191 KDT ;
- La baisse de l'encours des prêts accordés au personnel de 115 KDT ; et
- La baisse des autres frais et taxes à récupérer de 28 KDT.

NOTE VI: NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN:

Le passif du bilan est composé des rubriques suivantes :

VI.1 PA1 – BANQUE CENTRALE ET CCP:

Ce poste a connu une augmentation de 1.000 KDT à fin 2020 par rapport à fin 2019. Cette rubrique est ventilée comme suit :

En KDT	31.12.2020	31.12.2019
Office National des Postes	451	451
Emprunts auprès de la BCT	1.000	-
Total	<u>1.451</u>	<u>451</u>

VI.2 PA2 – DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS:

Ces dépôts ont connu au 31 décembre 2020 une hausse de l'ordre de 117.617 KDT par rapport à l'exercice précédent, soit une augmentation de 364%. Cette augmentation provient de l'effet:

- De la hausse des dettes envers les établissements bancaires de 36.893 KDT soit 271% ;
- De la baisse des dépôts des organismes financiers 1.981 KDT soit -19% ; et
- De la hausse des emprunts auprès des établissements bancaires de 82.705 KDT.

La ventilation des emprunts auprès des établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle au 31 décembre 2020 est comme suit :

	<u>Jusqu'à 3 mois</u>	<u>3 mois à 1 an</u>	<u>1 an à 5 ans</u>	<u>Plus de 5 ans</u>	<u>Total</u>
Emprunts bancaires	30.000	60.000	-	-	90.000
Intérêts courus non échus	82	625	-	-	707
Total	<u>30.082</u>	<u>60.625</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>90.707</u>

VI.3 PA3 – DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE :

Les dépôts et avoirs de la clientèle ont enregistré au 31 décembre 2020 une diminution de l'ordre de 50.315 KDT par rapport à l'exercice précédent soit une hausse de l'ordre de -10%. Cette variation est détaillée comme suit :

En KDT	<u>31.12.2020</u>	<u>31.12.2019</u>	<u>Variation</u>	<u>Var en %</u>
Comptes à vue	362.755	406.352	(43.597)	-11%
Comptes à échéance	4.500	29.784	(25.284)	-85%
Certificats de dépôts	76.500	55.000	21.500	39%
Autres dépôts et avoirs	15.721	16.940	(1.219)	-7%
Dettes rattachées	2.305	4.020	(1 715)	-43%
<u>Total</u>	<u>461.781</u>	<u>512.096</u>	<u>(50.315)</u>	<u>-10%</u>

La ventilation des dépôts de la clientèle au 31 décembre 2020 par maturité se présente comme suit :

	<u>Jusqu'à</u> <u>3 mois</u>	<u>3 mois à</u> <u>1 an</u>	<u>1 an à 5</u> <u>ans</u>	<u>Plus de 5</u> <u>ans</u>	<u>Total</u>
Comptes à vue	362.755	-	-	-	362.755
Comptes à échéance	4.500	-	-	-	4.500
Certificats de dépôts	76.500	-	-	-	76.500
Autres dépôts et avoirs	15.721	-	-	-	15.721
Dettes rattachées	2.305	-	-	-	2.305
<u>Total</u>	<u>461.781</u>	<u>=</u>	<u>=</u>	<u>=</u>	<u>461.781</u>

VI.4 PA5 – AUTRES PASSIFS :

Le total de ce poste est passé de 26.923 KDT au 31 décembre 2019 à 25.547 KDT au 31 décembre 2020 enregistrant ainsi une baisse de 1.376 KDT, soit -5%.

Cette variation provient principalement des effets compensés suivants:

- La hausse des comptes d'attente, de régularisation et d'autres passifs de 2.990 KDT (Il s'agit essentiellement de la hausse des comptes de régularisation pour 27 KDT, la hausse des créditeurs divers de 44 KDT et la hausse des comptes d'attente créditeurs pour 2.919 KDT) ;
- La baisse des comptes de compensation Passif de 746 KDT ;
- La baisse du passif d'impôt et taxes de 4.436 KDT soit -25% ;
- La hausse des charges à payer de 816 KDT soit 10%.

NOTE VII: NOTE SUR LES CAPITAUX PROPRES:

Le total des capitaux propres a enregistré une hausse de 17.690 KDT et qui est due à l'affectation du résultat de l'exercice 2019 en résultats reportés pour le montant de 27.904 KDT et au résultat dégagé au titre de l'exercice 2020 de 17.690 KDT.

Il est à noter que l'affectation du résultat bénéficiaire de 2019 en résultats reportés a été effectuée par respect à la note de la banque centrale n°2020-07 du 1^{er} avril 2020 qui stipule

que les banques et les établissements financiers sont tenus de suspendre toute mesure de distribution de dividendes au titre de l'exercice 2019 et à s'abstenir d'effectuer toute opération de rachat de leurs propres actions.

NOTE VIII: NOTE SUR LE PORTEFEUILLE ENCAISSEMENT:

En application des dispositions de la norme comptable le sectorielle bancaire n°21 (alinéa 37), la valeur des effets détenus par la branche pour le compte des tiers en vue d'être encaissés s'élève à 2.094 KDT au 31 décembre 2020 contre 16.771 KDT au 31 décembre 2019.

Ces effets à l'encaissement se détaillent à la clôture de l'exercice 2020 comme suit :

En KDT	<u>31.12.2020</u>
TUNISIE LEASING & FACTORING	100
ARAB TUNISIAN LEASE	1.183
HANNIBAL LEASE	811
TOTAL	2.094

NOTE IX: NOTES SUR L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN :

IX.1 HB1 – CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES DONNEES :

Ce poste comprend les passifs éventuels donnés à la clientèle et est détaillé comme suit :

- Cautions pour marchés 21.504 KDT ; et
- Cautions diverses 2.478 KDT.

IX.2 HB2 – CREDITS DOCUMENTAIRES :

Ces engagements comprennent les ouvertures de crédits documentaires pour un montant de 2.457 KDT.

IX.3 HB4 – ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES :

Les engagements de financements donnés à la clientèle et non encore utilisés s'élèvent au 31 décembre 2020 à 79.979 KDT.

IX.4 HB7 – GARANTIES RECUES :

Le volume de ces garanties est passé de 318.682 KDT au 31 décembre 2019 à 366.657 KDT à la date de clôture de l'exercice 2020 réalisant ainsi une hausse de 47.975 KDT soit 15%. Il s'agit des garanties reçues auprès de Citibank DIFC UAE.

NOTE X: NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT :

X.1 PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE :

Les produits d'exploitation bancaire sont passés de 66.237 KDT à 62.777 KDT entre 2019 et 2020 enregistrant ainsi une baisse de 3.460 KDT ou -5%.

Cette hausse provient de l'effet compensé des variations suivantes :

- La diminution des intérêts et revenus assimilés de 3.465 KDT soit -9% due essentiellement à :

- o La diminution des intérêts relatifs aux opérations avec les établissements bancaires et financiers de 5.701 KDT soit -46% ;
- o La hausse des intérêts relatifs aux opérations avec la clientèle de 1.354 KDT soit 6% ; et
- o La hausse des autres intérêts et revenus assimilés sur les placements chez la BCT de 882 KDT soit 165 %.

- L'augmentation des commissions (en produits) de 22 KDT soit 1%. Cette variation est ventilée comme suit :

En KDT	<u>31.12.2020</u>	<u>31.12.2019</u>	<u>Var</u>	<u>Var%</u>
Opérations liées aux moyens de paiement	541	584	(43)	(7%)
Opérations de change et de commerce extérieur	692	698	(6)	(1%)
Autres commissions	355	284	71	25%
Total	<u>1.588</u>	<u>1.566</u>	<u>22</u>	<u>1%</u>

- La diminution enregistrée au niveau des gains sur portefeuille - titres commercial et opérations financières de 17 KDT entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020. Cette section se détaille comme suit :

En KDT	<u>31.12.2020</u>	<u>31.12.2019</u>	<u>Var</u>	<u>Var%</u>
Gains nets sur opérations de change	17.749	22.460	(4.711)	(21%)
Gains nets sur titres de placement	9.905	5.211	4.694	90%
Total	<u>27.654</u>	<u>27.671</u>	<u>(17)</u>	<u>(0%)</u>

L'augmentation des gains nets sur opérations de change se détaille comme suit :

En KDT	<u>31.12.2020</u>	<u>31.12. 2019</u>	<u>Var</u>	<u>Var%</u>
Gains suite à la réévaluation des positions de change	20.742	20.541	201	1%
Gains/Pertes sur opérations de change à terme	(3.003)	1.930	(4.933)	-256%
Gains/Pertes sur opérations de change au comptant	10	(11)	21	-191%
Total	<u>17.749</u>	<u>22.460</u>	<u>(4.711)</u>	<u>-21%</u>

X.2 CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE:

La valeur de cette rubrique a connu en 2020 une hausse de 6.352 KDT soit 59% en passant de 10.686 KDT à fin 2019 à 17.038 KDT à fin 2020.

Cette hausse provient essentiellement de l'effet compensé des variations suivantes :

- La hausse des intérêts et charges assimilées engagées sur les opérations avec les établissements bancaires et financiers de 3.773 KDT ;
- La hausse des intérêts et charges assimilées engagées sur les opérations avec la clientèle de 2.628 KDT ; et
- La baisse des autres charges d'exploitation bancaire de 49 KDT.

**X.3 PR5/CH4 – SOLDE EN GAIN/DOTATIONS AUX PROVISIONS
ET RESULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR
CREANCES, HORS BILAN ET PASSIF:**

Le solde de cette rubrique est ventilé comme suit :

En KDT	31.12.2020	31.12.2019
Dotations aux provisions	(1.580)	-
Reprises sur provisions	-	1.240
Total	(1.580)	1.240

Le solde de 2020 reflète la constatation d'une dotation aux provisions au titre des provisions collectives.

X.4 CH6 – FRAIS DE PERSONNEL :

Le total de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2020 à 6.518 KDT en augmentation de 304 KDT par rapport à fin 2019 et est détaillé comme suit :

- Rémunération du personnel titulaire pour 4.982 KDT;
- Rémunération personnel saisonnier pour 396 KDT ;
- Charges sociales pour 1.045 KDT ; et
- Autres charges liées au personnel pour 95 KDT.

X.5 CH7 – CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION:

Le total de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2020 à 6.258 KDT enregistrant une augmentation de 1.099 KDT soit 21% par rapport à l'exercice précédent.

Cette rubrique est détaillée comme suit :

En KDT	31.12.2020	31.12. 2019	Var	Var%
Fournitures et autres matières consommables	103	125	(22)	-18%
Services extérieurs	860	840	20	2%
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	792	751	41	5%
Transport et déplacement	30	20	10	50%
Missions et réceptions	1	40	(39)	-98%
Frais divers de gestion	197	142	55	39%
Impôts et taxes	302	148	154	104%
Autres charges d'exploitation bancaire	3.973	3.093	880	28%
Total	6.258	5.159	1.099	21%

NOTE XI: NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE :

L'état des flux de trésorerie est établi dans le but de fournir une information sur la manière avec laquelle la branche a obtenu et dépensé des liquidités à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement, et à travers des facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

Ainsi, la trésorerie de la branche qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de 300.671 KDT au 31 décembre 2019 à 240.405 KDT au 31 décembre 2020.

Cette variation est imputable aux flux négatifs de trésorerie provenant des activités d'exploitation à concurrence de -57.238 KDT et aux flux négatifs de trésorerie affectés aux activités d'investissement à hauteur -35 de KDT .

Le flux positif de trésorerie résulte de la situation où le total des encaissements d'une période est supérieur au total des décaissements de la même période

Au 31 décembre 2020, les liquidités et équivalents de liquidités se détaillent comme suit:

En KDT	31.12.2 020	31.12.2 019	Var
<i>Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT</i>	101.845	125.916	(24.071)
Caisse	548	185	363
Comptes ordinaires de la BCT débiteurs	101.296	125.730	(24.434)
CCP	1	1	-
<i>Etablissements bancaires-Actif</i>	229.334	203.690	25.644
Correspondants débiteurs	5.634	80.650	(75.016)
Placements	201.000	-	201.000
Organismes financiers spécialisées	22.700	123.040	(100.340)
Liquidités et équivalents de liquidités - Actif (a)	331.179	329.606	1.573
<i>Banque Centrale, CCP</i>	1.451	451	1.000
Comptes ordinaires de la BCT créditeurs	1.451	451	1.000
<i>Etablissements bancaires -Passif</i>	89.323	28.484	60.839
Correspondants créditeurs	89.323	28.484	60.839
Liquidités et équivalents de liquidités - Passif (b)	90.774	28.935	61.839
Liquidités et équivalents de liquidités (a)-(b)	240 405	300 671	(60 266)

NOTE XII: INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES :

Les opérations d'emprunts auprès des établissements bancaires de la CITIBANK, N.A. TUNIS BRANCHE ONSHORE, qui ont engendré en 2020 des charges pour un montant global de 12.902 KDT, ont été réalisées essentiellement auprès de la CITIBANK, N.A. TUNIS BRANCHE OFFSHORE.

*Les soldes des comptes de la CITIBANK, N.A. TUNIS BRANCHE ONSHORE avec les autres branches du groupe se présentent au 31 décembre 2020 comme suit :

- Comptes ordinaires BRANCHE OFFSHORE : -14.703 KDT ;
- Comptes ordinaires BRANCHE OFFSHORE : 5.595 KDT ;
- Emprunt auprès de la BRANCHE OFFSHORE : 90.000 KDT ;

*Les encours des soldes des comptes ordinaires ouverts sur nos livres au nom des branches du groupe « CITIGROUP » se détaillent comme suit au 31 décembre 2020 :

- Comptes ordinaires créditeurs BRANCHE OFFSHORE : 35.660 KDT ;
- Comptes ordinaires créditeurs CITIBANK CASABLANCA : 5 KDT ;
- Comptes ordinaires créditeurs CITIBANK ALGERIA : 112 KDT ;

Autres opérations

Des charges communes (à savoir principalement les frais de personnel, les charges locatives et administratives) sont réparties entre la branche Onshore et la branche offshore au prorata du chiffre d'affaires réalisé par chaque unité, exception faite des frais de siège qui sont imputés en totalité à la branche offshore.

Les pourcentages appliqués pour l'exercice 2020 sont les suivants :

- 49 % pour la branche Onshore;
- 51 % pour la branche Offshore.

Le total des charges communes s'élève au titre de l'exercice 2020 à 16.720 KDT.

Le volume des garanties ajustées reçues auprès de Citibank DIFC UAE à 366.657 KDT à la date de clôture de l'exercice 2020.

Rapport des auditeurs indépendants sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2020

Tunis, le 12 mars 2021

Citibank Tunis N.A. Branche Onshore
55 Avenue Yughurta.
1002 Tunis

Monsieur le Directeur Général,

En exécution de la mission d'audit qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Rapport sur les états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Citibank Tunis N.A. Branche Onshore (« branche »), comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2020, ainsi que l'état de résultat, et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et des notes aux états financiers contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers, établis en dinars tunisiens, font ressortir des capitaux propres positifs de 70 594 KDT y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 17 690 KDT.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Citibank Tunis N.A. Branche Onshore au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la branche conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Nous estimons utile d'attirer l'attention sur la note IV aux états financiers dans laquelle la direction a décrit les mesures prises et prévues à la suite de la pandémie du virus COVID -19 et les incertitudes liées à l'impact éventuel sur les états financiers des exercices futurs.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant cette question.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la branche à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la branche ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la branche.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la branche ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la branche à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la branche à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission d'audit des états financiers, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Branche. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-dessus.

**Les Commissaires aux Comptes Associés
MTBF**

Mohamed Lassaad BORJI

KPMG Entreprise

Hassen BOUAITA

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

SOCIETE LAND'OR

Siège sociale : Bir Jedid – 2054 Khélidia – Ben Arous

La société LAND'OR publie ci-dessous, ses états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2020. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes M Fehmi LAOURINE (A.M.C Ernst&Young) et M Ahmed SAHNOUN(Les commissaires aux comptes associés MTBF).

SOCIETE LAND'OR
ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2020

(Exprimé en DT)

ACTIFS	Notes	31/12/2020	31/12/2019	Variation
ACTIFS NON COURANTS				
Actifs Immobilisés				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3.1	3 055 959	2 898 040	157 919
Moins (Amortissement)		<2 322 951>	<2 139 758>	<183 193>
Total Immobilisations incorporelles		733 008	758 282	<25 275>
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3.2	51 242 413	45 863 903	5 378 510
Moins (Amortissement)		<23 125 075>	<21 090 636>	<2 034 439>
Total Immobilisations corporelles		28 117 338	24 773 267	3 344 071
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3.3	23 635 265	8 078 124	15 557 141
Moins (provisions)		<3 695 480>	<3 695 480>	-
Total Immobilisations financières		19 939 785	4 382 644	15 557 141
Total des Actifs Immobilisés		48 790 131	29 914 193	18 875 938
Autres Actifs Non Courants	3.4	147 481	150 127	<2 646>
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		48 937 612	30 064 320	18 873 292
ACTIFS COURANTS				
Stocks	3.5	25 039 143	19 765 804	5 273 339
Moins (provisions)		<1 024 120>	<618 632>	<405 488>
Total des Stocks		24 015 023	19 147 172	4 867 851
Clients Et Comptes Rattachés	3.6	37 861 300	31 229 084	6 632 216
Moins (provisions)		<17 603 275>	<17 469 500>	133 775
Total des Clients et comptes rattachés		20 258 025	13 759 584	6 498 441
Autres Actifs Courants	3.7	5 078 756	3 115 945	1 962 811
Placements et autres actifs financiers	3.8	20 500 000	46 386 040	<25 886 040>
Liquidités Et Equivalents De Liquidités	3.9	5 830 549	5 403 237	427 312
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		75 682 353	87 811 978	<12 129 626>
TOTAL DES ACTIFS		124 619 965	117 876 298	6 743 668

SOCIETE LAND'OR
ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2020

(Exprimé en DT)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	31/12/2020	31/12/2019	Variation
CAPITAUX PROPRES				
Capital Social		11 226 376	11 226 376	-
Réserves		131 068	131 068	-
Réserve spéciale d'investissement		10	10	-
Autres Capitaux Propres		52 242 012	54 263 281	<2 021 270>
Résultats reportés		<563 523>	<4 206 410>	3 642 887
Résultat de l'Exercice		6 247 704	3 642 887	<2 604 818>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION		69 283 647	65 057 212	4 226 435
4.1				
PASSIFS				
Passifs Non Courants				
Emprunts	4.2	4 260 569	2 915 635	1 344 934
Provisions	4.3	2 904 647	2 090 092	814 554
Total Des Passifs Non Courants		7 165 216	5 005 727	<2 159 489>
Passifs Courants				
Fournisseurs Et Comptes Rattachés	4.4	18 185 046	14 286 408	3 898 636
Autres Passifs Courants	4.5	4 719 778	4 389 911	329 868
Concours Bancaires Et Autres Passifs Financiers	4.6	25 266 278	29 137 040	<3 870 762>
Total Des Passifs Courants		48 171 102	47 813 359	357 744
TOTAL DES PASSIFS		55 336 318	52 819 086	2 517 233
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		124 619 965	117 876 298	6 743 668

SOCIETE LAND'OR
ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2020

(Exprimé en DT)

ETAT DE RESULTAT	Notes	31/12/2020	31/12/2019	Variation
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Revenus		128 021 709	108 984 882	19 036 827
Autres Produits d'Exploitation		1 168 504	953 006	215 498
Total Des Produits D'Exploitation	5.1	129 190 213	109 937 888	19 252 325
CHARGES D'EXPLOITATION				
Variation de Stocks des Produits Finis	5.2	1 220 234	<2 726 892>	<3 947 126>
Achats Consommés	5.3	85 937 186	73 851 466	12 085 720
Achats		92 096 555	74 692 501	17 404 054
Variations Des Stocks		<6 159 369>	<841 035>	<5 318 334>
Autres achats	5.4	2 697 776	2 772 435	<74 659>
Charges De Personnel	5.5	9 493 447	9 204 240	<289 207>
Dotations Aux Amortissements Et Provisions	5.6	3 751 353	3 402 005	<349 348>
Autres Charges D'Exploitation	5.7	17 784 049	15 958 633	1 825 416
Total Des Charges D'Exploitation		120 884 044	102 461 887	18 422 158
RESULTAT D'EXPLOITATION		8 306 169	7 476 001	830 168
Charges Financières Nettes	5.8	<3 726 576>	<4 302 252>	<575 676>
Produits des placements	5.9	4 539 672	1 749 114	2 790 558
Autres Gains Ordinaires		121 579	162 607	<41 028>
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		9 240 844	5 085 470	4 155 374
Impôt sur les bénéfices	5.10	<2 993 140>	<1 442 583>	1 550 557
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		6 247 704	3 642 887	2 604 817

SOCIETE LAND'OR
TABLEAUX DE FLUX DE TRESORERIE AU 31/12/2020

(Exprimé en DT)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE	Notes	31/12/2020	31/12/2019
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION			
Résultat net		6 247 704	3 642 888
Ajustements pour:			
▪ Amortissements et provisions		3 751 353	3 402 005
▪ QP des subventions aux investissements inscrites au résultat		<522>	<555>
▪ Charges d'intérêt		453 065	482 217
▪ Différence de change sur comptes de trésorerie		<507 216>	<83 591>
▪ Plus-value sur cession d'immobilisations		-	<82 975>
Variations des:			
▪ Variation des stocks		<5 273 339>	<4 021 498>
▪ Variation des créances		<6 632 216>	5 174 237
▪ Variation des autres actifs		<1 995 330>	<432 450>
▪ Variation des fournisseurs et autres passifs		4 229 498	<1 080 429>
Flux provenant des activités d'exploitation		272 997	6 999 848
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décassements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles.		<5 540 601>	<2 606 072>
Encaissements s/ cession d'immobilisations incorporelles		4 173	122 010
Décassements affectés aux autres actifs non courants		<144 738>	<237 330>
Décassements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières		<15 557 141>	<4 181 904>
Flux affectés aux activités d'investissement		<21 238 307>	<6 903 296>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Remboursement/ encaissement financement de stock et autres crédits de gestion		<9 609 000>	4 525 000
Paiement de dividendes		<2 021 740>	<2 908 125>
Encaissements provenant des comptes courants des actionnaires		-	42 630 883
Encaissement des emprunts		3 231 210	
Remboursement des emprunts		<2 462 180>	<2 612 822>
Flux provenant des/<affectés aux>activités de financement		<10 861 710>	41 634 936
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités Et équivalents de liquidités		507 216	83 591
Variation de Trésorerie		<31 319 804>	41 815 079
Trésorerie au début de l'exercice		41 966 930	151 851
Trésorerie à la clôture de l'exercice		10 647 126	41 966 930

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Exercice arrêté au 31 Décembre 2020

Présentation de la société :

La Société LAND'OR SA ("Land'Or " ou " société ") est une société anonyme de droit tunisien ayant démarré ses activités en juillet 1996. L'objet de la société est l'exploitation de toutes opérations industrielles, commerciales et financières se rattachant à la fabrication, à la transformation, et au commerce des produits carnés et leurs abats, produits de la mer, fromages, plats cuisinés et tous produits agro-alimentaires.

Faits marquants de l'exercice :

- La libération de la participation dans le capital de Land'Or Maroc Industries pour un montant de 15,6 MDT rentrant dans le cadre du projet industriel au Maroc
- La réalisation d'investissements pour un total de 5,4 MDT dans le cadre de l'installation d'une nouvelle unité de production.
- Une hausse des ventes à raison de 17% dont 10% sur le marché local et 38% sur le marché export.
- La société a emprunté un nouveau crédit à moyen terme après de la Banque de Tunisie pour un montant de 3 MDT remboursable sur une durée de 7 ans. Ledit crédit servira à financer l'acquisition de nouveaux équipements de production.
- La conclusion d'une convention de financement avec la BERD en Tunisie et au Maroc pour respectivement 10 MTND au profit de Land'Or et 82,2 Millions de Dirhams au profit de Land'Or Maroc Industries.
- La pandémie de la COVID -19 a continué sa propagation en Tunisie avec une recrudescence des contaminations vers la fin de l'exercice. Pour autant, cette situation n'a pas eu un impact significatif sur l'activité de la société.

1. REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers sont exprimés en dinars tunisiens (« DT ») et ont été préparés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables tunisiennes.

2. PRINCIPES COMPTABLES

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société Land'Or, pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

3 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur acquisition et à leur mise en utilisation.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront à la société et que ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Par la suite les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité effective. Les durées de vie appliquées par la société sont les suivantes :

	Années
Progiciel SAP	10
Autres logiciels informatiques.	3
Dépôt de marques	3
Bâtiment industriel	35
Installations générales, agencements et aménagements (« AA ») des constructions	20
Installations techniques	20
Matériel industriel	20
Outillage industriel	10-15
A.A.matériel et outillage industriel	20
Matériel de transport des biens	7
Matériel de transport des personnes	10
Immobilisations à statut juridique particulier	7-10
Installations générales, agencements et aménagements divers (« AA »)	35
Equipement de bureau	10
Matériel informatique	7

L'amortissement relatif aux immobilisations acquises au cours de l'exercice est calculé compte tenu de la règle du prorata-temporis.

La méthode d'amortissement la durée de vie restante et la valeur résiduelle sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.

4 Frais préliminaires et charges à répartir

Les frais préliminaires sont les frais attachés à des opérations conditionnant l'existence, ou le développement de la société, engagés au moment de la création de la société, ou ultérieurement à cette date dans le cadre d'une extension, de l'ouverture d'un nouvel établissement ou d'une modification de son capital.

Les charges à répartir sont les charges engagées au cours d'un exercice, dans le cadre d'opérations spécifiques (tels que les frais de marketing), ayant une rentabilité globale démontrée et dont la réalisation est attendue au cours des exercices ultérieurs.

Les frais préliminaires et les charges à répartir sont portés à l'actif du bilan en autres actifs non courants dans la mesure où ils sont nécessaires à la mise en exploitation de la société et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés. Ils sont résorbés sur une durée maximale de trois ans, à partir de la date d'entrée en exploitation de l'activité ou de leur constatation sans dépasser cinq ans, à partir de leur engagement.

5 Contrats de location financement

Les contrats de crédit-bail sont examinés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Les immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Le loyer est défalqué entre remboursement du principal et charges financières selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les charges financières sont comptabilisées en charges de l'exercice à moins qu'elles ne soient capitalisées dans le coût d'un actif qualifiant.

Les immobilisations acquises par voie d'un contrat de location financement sont amorties selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

6 Valeurs d'exploitation

Les stocks sont constitués principalement de produits finis et semi-finis, des pièces de rechange, des matières premières et des emballages.

Les matières premières, emballages et les pièces de rechange sont valorisées au prix d'achat majoré des frais directement liés à l'achat. Ils sont valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré.

Les produits finis et semi finis sont valorisés au coût de revient réel. Le coût de revient comprend les frais directement imputés à la production ainsi qu'une quote-part des frais généraux de production alloués à la production. Les frais communs sont alloués entre les différents produits selon des clés de répartition déterminés par le management. Ils sont valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré.

La méthode de comptabilisation de flux d'entrée et de sortie de Stocks utilisée par la société est la méthode de l'inventaire permanent. Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente. »

La société dispose d'une comptabilité analytique gérée sur un logiciel qui permet la détermination des clés de répartition.

7 Emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

8 Provision pour dépréciation des comptes clients et autres actifs courants

Le management procède à la clôture de l'exercice à l'estimation d'une provision pour dépréciation des comptes clients et comptes rattachés ainsi que les comptes d'autres actifs courants. A chaque Date de clôture le management détermine s'il y a des indicateurs de dépréciation des comptes clients et autres actifs courants. Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux Paiements contractuels ou des difficultés financières du créancier. La provision est estimée selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

9 Provisions pour risques et charges

> Provisions pour litiges

Les réclamations contentieuses impliquant la société sont évaluées par la direction juridique. La direction juridique peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixée de façon précise sont classées en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la probabilité de sortie des ressources est mesurable.

> Provisions pour indemnités de départ à la retraite

La provision pour indemnité de départ à la retraite correspond à la valeur actualisée des indemnités qui seront servies au personnel calculé selon la convention collective applicable à la société. La provision tient compte des hypothèses financières notamment le taux d'actualisation, les taux de démographies dont l'espérance de vie, l'âge de retraite, le taux de rotation des effectifs et l'évolution des salaires. La provision est présentée parmi les passifs non courants.

10 Revenus

Les revenus sont constatés dès lors que les conditions suivantes sont remplies : la société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété, le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable, il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société et les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société.

11 Transactions en Monnaie Etrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en DT selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

3. ACTIF

1.1. Immobilisations incorporelles :

Le détail de cette rubrique au 31/12/2020 est le suivant :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Logiciels Informatiques	2 826 110	2 760 692
Dépôts de marques	114 834	114 834
Immobilisations incorporelles en cours	115 015	22 515
Total brut	3 055 959	2 898 040
Amortissements	<2 322 951>	<2 139 758>
Total net	733 008	758 282

1.2. Immobilisations corporelles :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Terrain nu	1 321 600	1 321 600
Terrain bâti	230 400	230 400
Bâtiment industriel	6 135 481	6 135 481
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	4 633 644	4 581 789
Installations techniques	4 452 627	4 290 703
Matériels industriels	20 219 642	19 841 828
Outillages industriels	2 541 238	2 349 571
Matériels de transport des biens	542 940	312 102
Matériels de transport des personnes	333 309	333 309
Matériels de transport acquis en leasing (Note 1)	4 860 200	4 860 200
Equipements de bureau	299 572	299 572
Matériel informatique	1 391 336	1 307 348
Immobilisations en cours	4 280 424	-
Total brut	51 242 413	45 863 903
Amortissement	<23 125 075>	<21 090 636>
Total net	28 117 338	24 773 267

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Note 1 : Les immobilisations à statut juridique particulier représentent les immobilisations acquises dans le cadre des contrats de leasing. Il s'agit de matériel de transport et de production dont la liste des contrats est la suivante :

N° de Contrat	VB au 31/12/2020	Amortissement Cumulé 2020	VCN 2020
269630	34 081	33 024	1 057
105059	46 735	42 521	4 214
117215	57 588	40 404	17 184
291040 / 291030	277 061	277 061	-
119960	80 952	56 575	24 377
119962	160 523	112 185	48 338
121825	44 399	29 599	14 800
126103	3 149 961	695 832	2 454 129
126202	240 151	53 050	187 101
130493	161 733	33 694	128 039
130986	178 576	39 350	139 226
134870	90 490	51 142	39 348
143149	146 820	62 406	84 414
141068	191 130	47 783	143 347
Total	4 860 200	1 574 626	3 285 574

N° de Contrat	VB au 31/12/2020	Amortissement Cumulé 2020	VCN 2020	Description	Modalités de Remboursement	Solde au 31/12/2019		Mouvements de la période			Solde au 31/12/2020	
						Echeance A+1 AN	Echeance A-1 AN	Nouvel Emprunt	Paiements	Reclassements	Echeance A+1 AN	Echeance A-1 AN
269630	34 081	33 024	1 057	Parc Roulant	48	-	-	-	-	-	-	-
105059	46 735	42 521	4 214	Parc Roulant	48	-	-	-	-	-	-	-
117215	57 588	40 404	17 184	Parc Roulant	48	-	-	-	-	-	-	-
117690	-	-	-	Parc Roulant	60	<180>	-	-	-	-	<180>	-
291040 / 291030	277 061	277 061	-	Parc Roulant	48	-	1	-	-	-	-	-
119960	80 952	56 575	24 377	Parc Roulant	48	-	-	-	-	-	-	-
119962	160 523	112 185	48 338	Parc Roulant	48	-	265	-	-	-	-	265
121825	44 399	29 599	14 800	Parc Roulant	48	-	-	-	-	-	-	-
126103	3 149 961	695 832	2 454 129	Emboîteuses Automatiques	84	1 194 659	434 365	-	434 365	478 897	715 762	478 897
126202	240 151	53 050	187 101	Convoyeur	84	101 939	35 634	-	35 634	39 288	62 651	39 288
130493	161 733	33 694	128 039	Machine Double Clippeuse	60	36 598	36 499	-	36 499	36 596	2	36 596
130986	178 576	39 350	139 226	Machine Pousse	60	25 089	39 945	-	39 945	25 088	1	25 088
134870	90 490	51 142	39 348	Parc Roulant	48	<143>	25 394	-	25 394	-	<143>	-
143149	146 820	62 406	84 414	Parc Roulant	48	37 774	38 436	-	38 436	-	<338>	-
141068	191 130	47 783	143 347	Parc Roulant	46	84 659	43 232	-	43 232	46 896	37 763	46 896
Total	4 860 200	1 574 626	3 285 574	-	-	1 480 395	653 771	-	653 505	664 878	815 518	665 144

Les montants restants à payer (en principal) au titre des contrats de leasing s'élèvent à 665 144 DT pour la partie courante et à 815 518 DT pour la partie non courante (entre 1 et 4 ans).

1.3. Immobilisations Financières :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Titres de participation	22 000 680	6 443 539
Dépôts et cautionnements	800	800
Créances immobilisées	1 633 785	1 633 785
Total brut	23 635 265	8 078 124
Provision pour dépréciation	<3 695 480>	<3 695 480>
Total net	19 939 785	4 382 644

Le détail des titres de participation se présente comme suit :

Dénomination	Capital social	% du Capital	Montant de participation	Montant libéré en Devise	Montant libéré en DT
ECHARIKA ALYBIA TOUNISIA ALHADITHA LISSINAAT ALGHIDHAIIA ALMOUCHTARAKA	1 000 000 LYD	65%	650 000 LYD	195 000 LYD	226 799
LAND'OR FOODS & SERVICES	200 000 DT	99,97%	199 940 DT	199 940 DT	199 940
LAND'OR MAROC (*)	9 000 000 MAD	100%	9 000 000 MAD	9 000 000 MAD	1 629 616
LAND'OR USA HOLDING INC	650 000 USD	100%	650 000 USD	150 000 USD	205 280
LAND'OR MAROC INDUSTRIES (LMI)	64 900 000,00 MAD	100%	64 900 000,00 MAD	64 900 000,00 MAD	19 739 045

(*) Land'Or Maroc a connu des difficultés opérationnelles et financières depuis 2013. Voir note 3.6 pour l'appréciation du risque lié à l'investissement dans la Land'Or Maroc.

Créances immobilisées :

Les créances immobilisées correspondent, à la cession de savoir-faire pour une valeur globale de 850.000 euros l'équivalent de 1.633.785 DT à la société libyenne ECHARIKA ALYBIA TOUNISIA ALHADITHA LISSINAAT ALGHIDHAIIA ALMOUCHTARAKA, et ce en vertu de la convention établie fin 2010. Compte tenu de l'évolution du contexte politique et économique en Libye, le management a décidé de provisionner à 100% les créances immobilisées ainsi que la participation dans la filiale Libyenne.

1.4. Autres actifs non courants :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Frais préliminaires	2 542 939	2 542 939
Charges à répartir	11 349 261	11 204 523
Total brut	13 892 201	13 747 462
Résorptions	<13 744 720>	<13 597 335 >
Total net	147 481	150 127

La capitalisation de l'exercice 2020 se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Conception d'emballage et de logo	144 768

Total	144 768
--------------	----------------

1.5. Stocks :

Le solde de cette rubrique s'analyse de la manière suivante :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Matières premières	9 221 909	6 517 150
Emballages	3 152 639	2 574 828
Matières consommables	268 025	93 079
Produits finis et en-cours	5 278 905	6 499 139
Stocks divers	3 118 254	2 784 050
Stocks en transit	3 999 411	1 297 558
Total brut	25 039 143	19 765 804
Provision pour dépréciation	<1 024 120>	<618 632>
Total net	24 015 023	19 147 172

1.6. Clients et comptes rattachés

Le détail des comptes clients se présente comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Clients	35 930 338	29 373 792
Clients FAE	6 615	-
Effets impayés	640 861	575 946
Chèques impayés	1 283 486	1 279 346
Total brut	37 861 300	31 229 084
Provision pour dépréciation	<17 603 275>	<17 469 500 >
Total net	20 258 025	13 759 584

Les comptes clients au 31/12/2020 incluent une créance pour un montant de 27 345 484 DT (équivalent de 9 839 631 euros) sur la filiale marocaine LAND'OR Maroc, entièrement détenue par Land'Or.

Désignation	Montant en Euro	Montant actualisé en DT	Provision	Montant net
Créance relative à 2020	3 879 139	12 900 464	-	12 900 464
Créance antérieure à 2015	5 960 492	14 445 020	14 445 020	-

La société Land'Or Maroc a connu des difficultés d'exploitation et financières au cours des exercices 2013 et 2014, et qui se sont poursuivies en 2015, et ce suite à l'incident technique survenu en 2013 et l'interdiction par les autorités sanitaires marocaines d'importation des produits d'origine animale à partir de la Tunisie de septembre 2014 à mai 2015. Ces deux évènements ont lourdement pesé sur la situation financière de Land'Or Maroc et sont à l'origine des pertes cumulées de Land'Or Maroc.

La société a engagé un plan de restructuration financière et opérationnelle de Land'Or Maroc. Le plan de restructuration financière inclut un abandon d'une partie de la créance et la conversion d'une autre partie en un prêt à moyen terme et une participation dans le capital social.

Ce plan a fait l'objet d'une demande d'autorisation déposée auprès de la Banque Centrale de Tunisie en date du 05/04/2016 et n'ayant pas encore reçu l'approbation définitive à la date de publication des états financiers.

1.7. Autres actifs courants :

Le solde de cette rubrique s'analyse de la manière suivante :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Personnel	7 540	29 375
Avances fournisseurs	1 234 669	15 970
Etat crédit d'impôt	3 629 486	2 336 533
Débiteurs divers	248 045	182 471
Créances sur des parties liées	114 185	114 185
Associés - dividendes à payer	555	-
Compte de régularisation actif	266 885	827 515
Total brut	5 501 365	3 506 050
Provision pour dépréciation	<422 609>	<390 105>
Total net	5 078 756	3 115 945

1.8. Placements et autres actifs financiers :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Placements et autres actifs financiers	20 500 000	46 386 040
Total	20 500 000	46 386 040

1.9. Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Valeurs à l'encaissement	1 590 260	2 829 498
Banques	4 235 974	2 564 754
Autres Valeurs	405	405
Caisses	3 910	8 580
Total	5 830 549	5 403 237

4. CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

4.1. Capitaux propres :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>Variation</u>
Capital social	11 226 376	11 226 376	-
Résultats reportés	<563 523>	<4 206 409>	3 642 887
Autres capitaux propres	52 242 012	54 263 281	<2 021 269>
Réserves	131 068	131 068	-
Réserve spéciale d'investissement	10	10	-
Résultat de l'exercice	6 247 704	3 642 887	2 604 817
Total des capitaux propres	69 283 647	65 057 212	4 226 435
Résultat par Action	0,557	0,324	0,232

Le capital social s'élève à 11.226.376 DT réparti au 31 décembre 2020 sur 11.226.376 actions d'une valeur nominale de (1) dinar chacune. Les actions sont toutes ordinaires.

Le résultat par action au titre de l'exercice 2020 s'élève à +0,557 DT/action contre +0.324 DT/action pour l'exercice 2019.

La variation des autres capitaux propres est constituée de l'effet compensé des éléments suivants :

- ✓ La distribution de dividendes pour 2 021 KDT.

4.2. Emprunts :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Echéances à plus d'un an :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Crédits BH	695 053	974 820
Crédits BT	2 749 998	-
Crédits BTK	-	460 420
Dette de location financière	815 518	1 480 395
Total emprunt	4 260 569	2 915 635

La variation des crédits bancaires correspond au reclassement des échéances à moins d'un an parmi les concours bancaires et autres passifs financiers à court terme.

Le détail des emprunts bancaires et de leasing à la date du 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

Banque	Montant en principal	Taux d'intérêts	Solde au 31/12/2019		Mouvements de la période			Solde au 31/12/2020	
			Échéance à +1 an	Échéance à -1 an	Nouveau Emprunt	Paiement	Reclassement	Échéance à +1 an	Échéance à -1 an
BH	1 500 000	TMM+2%		149 078	-	149 078	-	-	-
BH	3 000 000	5,24%	974 820	397 584	-	397 584	419 050	555 770	419 050
BTK	2 000 000	BEI+2,75%	460 420	427 891	-	427 891	460 420		460 420
Attijari Bank	B2 000 000	TMM+2,5%	-	384 160	-	384 160	-	-	-
BT	3 000 000	TMM+1,75%	-	-	3 000 000	-	250 002	2 749 998	250 002
BH	231 210	5,293%	-	-	231 210	-	91 926	139 283	91 927
117690	-	-	-	167	-	-	-	<180>	-
291040 / 291030	-	-	-	-	-	-	-	-	-
119962	-	-	-	-	-	-	-	-	265
126103	-	-	1 194 479	434 365	-	434 365	478 897	715 762	478 897
126202	-	-	101 939	35 635	-	35 634	39 288	62 651	39 288
130493	-	-	36 598	36 499	-	36 499	36 596	2	36 596
130986	-	-	25 089	40 044	-	39 945	25 088	1	25 088
134870	-	-	<143>	25 394	-	25 394		<143>	
143149	-	-	37 774	38 435	-	38 436	38 113	<338>	38 113
141068	-	-	84 658	43 232	-	43 232	46 896	37 763	46 896
Total	-	-	2 915 634	2 012 484	3 231 210	2 012 218	1 886 276	4 260 569	1 886 543

4.3. Provisions :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Provision pour risques et charges	2 216 487	1 381 000
Provision sur affaire prud'homme	-	109 092
Provision pour départ à la retraite	688 160	600 000
Total emprunt	2 904 647	2 090 092

4.4. Fournisseurs et comptes rattachés :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Fournisseurs ordinaires locaux	3 635 632	3 038 663
Fournisseurs étrangers	4 193 274	4 773 693
Fournisseurs d'immobilisations	-	25 181
Fournisseurs, retenue de garantie	14 044	14 044
Fournisseurs, factures non parvenues	4 120 390	1 407 128
Obligations cautionnées	-	512 394
Effets à payer	6 221 706	4 515 305
Total	18 185 046	14 286 408

4.5. Autres passifs courants :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Rémunérations dues au personnel	1 489 659	1 540 803
Etat et collectivités locales	-	234 792
Actionnaires dividendes à payer	-	993
Créditeurs divers	611 584	642 122
Compte régularisation passif	2 618 536	1 971 201
Total	<u>4 719 778</u>	<u>4 389 911</u>

4.6. Concours bancaires et autres passifs financiers :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Echéances à moins d'1 an ATIJARI	-	384 160
Echéances à moins d'1 an BT	250 002	-
Echéance à moins d'1 an BH	510 977	546 663
Echéance à moins d'1 an BTK	460 420	427 891
Financement de stock et préfinancement export	7 650 000	16 750 000
Financement en devise	15 675 792	9 819 898
Concours bancaires	7 631	2 448
Dettes de location financière à moins d'un an	665 144	653 771
Financement factures	-	509 000
Intérêts courus	46 312	43 209
Total	<u>25 266 278</u>	<u>29 137 040</u>

5. COMPTE DE RESULTAT

5.1. Produits d'exploitation :

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Chiffre d'affaires local	86 606 160	78 969 354
Chiffre d'affaires export	41 415 549	30 015 528
Autres produits d'exploitation	1 168 504	953 006
Total	<u>129 190 213</u>	<u>109 937 888</u>

5.2. Variation de stocks des produits finis :

La variation de stocks des produits finis est passée d'un montant négatif de l'ordre de 2 726 892 DT au 31 Décembre 2019 à un montant positif de l'ordre de 1 220 234 DT au décembre 2020.

5.3. Achats Consommés

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Achats matières premières	72 696 949	58 826 728
Achats emballages et autres matières consommables	16 697 753	15 570 739
Achats en transit	2 701 853	295 034
Variation de stocks	<3 457 516>	<546 001>
Variation de stocks en transit	<2 701 853>	<295 034>
Total	<u>85 937 186</u>	<u>73 851 466</u>

5.4. Autres achats :

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Autres achats stockables	772 573	867 345
Achats non stockables	1 925 203	1 905 090
Total	<u>2 697 776</u>	<u>2 772 435</u>

5.5. Charges de personnel :

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Salaires et compléments de salaires	8 151 000	7 830 785
Charges sociales légales	1 342 447	1 373 455
Total	<u>9 493 447</u>	<u>9 204 240</u>

5.6. Dotations aux amortissements et aux provisions :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Dotations aux amortissements	2 365 049	2 625 880
Dotations aux provisions	1 510 389	1 067 421
Total	<u>3 875 437</u>	<u>3 693 301</u>
Reprise sur provisions	<124 084>	<291 296>
Total Net	<u>3 751 353</u>	<u>3 402 005</u>

5.7. Autres charges d'exploitation :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Services extérieurs	6 489 516	5 576 020
Autres services extérieurs	10 672 580	9 683 021
Charges diverses ordinaires	143 665	205 567
Impôts et taxes	478 288	494 025
Total	17 784 049	15 958 633

(1) Les services extérieurs regroupent les charges suivantes :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Etudes et prestation de services	4 038 586	3 605 788
Sous-traitance et locations	333 853	357 003
Maintenance	1 374 047	1 104 670
Assurances	742 721	507 585
Etudes et recherches	309	974
Total	6 489 516	5 576 020

(2) Les autres services extérieurs regroupent les charges suivantes :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Frais Marketing	1 295 019	2 060 774
Publicité	2 532 330	2 147 660
Transport et frais de ventes	5 462 325	4 087 058
Personnel Intérimaires & honoraires	984 689	770 620
Voyages et déplacements	236 073	378 472
Autres services extérieurs	162 144	238 437
Total	10 672 580	9 683 021

5.8. Charges financières nettes :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Intérêts relatifs au crédit BT	137 306	1 225
Intérêts relatifs au crédit BH	68 415	110 834
Intérêts relatifs au crédit ATTIJARI	29 702	28 830
Intérêts relatifs au crédit BTK	45 031	76 499
Autres intérêts	172 611	264 829
Perte de change nette (1)	288 352	105 417
Intérêts sur crédits de gestion et autre frais financiers	2 985 159	3 714 618
Total	3 726 576	4 302 252

(1) Le détail de la différence de change se présente comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Pertes de changes latentes	1 215 440	2 495 361
Pertes de changes réalisées	2 065 989	1 219 342
Total pertes de change	3 281 429	3 714 703
Gains de changes latents	<949 602>	<1 817 183>
Gains de changes réalisés	<2 043 475>	<1 792 103>
Total des gains de changes	<2 993 077>	<3 609 286>
Perte de change nette	288 352	105 417

5.9. Produits placements :

Le solde des produits de placement s'élève au 31 Décembre 2020 à 4 539 672 TND.

5.10. Impôt sur les sociétés :

L'impôt sur les sociétés de ce compte s'élève au 31/12/2020 à 2 993 140 TND, Cette Impôt sur les sociétés comporte la contribution sociale solidaire instaurée par l'article 53 de la loi de finance 2018 qui s'élève à 70 694 TND et les retenues à la source libératoire d'impôt constatées sur les revenus des capitaux mobiliers des dépôts à terme. Le décompte fiscal se présente au niveau de l'annexe 3.

6. ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

1.1. ELEMENTS COMPOSANT LES LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES :

Les liquidités et équivalents de liquidités sont composés par les comptes de banques et établissement financiers assimilés ainsi que les comptes de caisse et les valeurs à l'encaissement.

	2020	2019
Placements	20 500 000	46 386 040
Liquidités et équivalents de liquidités	5 830 549	5 403 237
Concours Bancaires	<15 683 423>	<9 822 347>
Trésorerie	10 647 126	41 966 930
Trésorerie à la clôture de l'exercice	10 647 126	41 966 930

1.2. METHODE ADOPTEE POUR DETERMINER LA COMPOSITION DES LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES ET EFFET DE TOUT

CHANGEMENT DE METHODE EN LA MATIERE :

La méthode utilisée pour déterminer la composition de liquidités et équivalents de liquidités, est la méthode autorisée pour la détermination des liquidités et équivalents de liquidités.

2. NOTES COMPLEMENTAIRES.

2.1. Note sur les événements postérieurs à la date de clôture :

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le conseil d'Administration du 29 Avril 2021

Nous n'avons pas identifié de situations ou évènements survenus après la date de clôture de l'exercice 2020 impliquant la modification de certains postes de l'actif ou du passif ou entrainer une information complémentaire.

2.2. Informations sur les parties liées

2.2.1. Transactions avec les parties liées.

Chiffre d'affaires réalisé par Land'Or avec les sociétés du groupe

Le montant de vente de marchandise par Land'Or à Land'Or Maroc s'élève au titre de l'exercice 2020 à 17 908 797 DT (5 585 879 €).

- Une convention de location de bureaux et divers matériels a été conclue le premier janvier 2003 avec la société LAND'OR FOODS & SERVICES SA (« LFS»). Un avenant a été conclu en 2014. Le montant annuel des loyers facturés par Land'Or au titre de l'exercice 2020 s'élève à 229.730 DT.

Relation avec Land'Or Holding

Courant 2020, « Land'Or S.A.» («Land'Or» ou «Société») a estimé une facturation à la société Land'Or Holding S.A un montant de 6.615 DT (HTVA) au titre de la location de bureaux situés à Bir Jedid, 2054, Khelidia.

Par ailleurs, les comptes de la société « Land 'Or S.A » au 31 décembre 2020 incluent un solde « Land 'Or Holding S.A » débiteur de 70.584 DT, provenant de divers frais réglés par « Land'Or SA » en lieu et place de « Land'Or Holding ».

Commission de vente avec Land'Or Maroc

La charge comptabilisée en 2020 par Land 'Or SA au titre de ces commissions de vente revenant à « Land'Or Maroc » s'élève à 337.000 DT. Le passif au titre de cette convention non encore signée figurant parmi les charges à payer sur les livres comptables de Land 'Or SA s'élève à 581.018 DT.

Prestations facturées par les sociétés du groupe :

LFS a facturé à Land'Or au titre de l'exercice 2020 des prestations s'élevant à 6.983.919DT qui se détaillent comme suit :

- Prestation de services : 4.038.586 DT.
- Transport Marchandises : 2.945.333 DT.

Garanties, sûretés réelles et cautions données

La société Land'Or s'est portée caution solidaire pour le remboursement de l'enveloppe de crédits de gestion de 550.000 DT en principal contracté par la société LFS, auprès de la Banque de Tunisie. Le montant restant à rembourser au 31/12/2020 s'élève à 788 000 DT.

Le montant de la caution solidaire est de 550.000 DT.

2.2.2. Soldes avec les parties liées

En DT	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Créance commerciale		
LFS	273 381	-
Land'Or Maroc*	27 345 484	23 376 414
Total créance commerciale	<u>27 618 865</u>	<u>23 376 414</u>
Avances		
Land'Or Maroc**	17 131	17 131
LAND'OR USA HOLDING INC**	97 054	97 054
Total avances	<u>114 185</u>	<u>114 185</u>
Dettes commerciales		
LFS	<1 617 844>	<695 191>
Total Dettes commerciales	<u><1 617 844></u>	<u><695 191></u>

*Solde provisionné à hauteur de 14.445.020 DT

** Solde intégralement provisionné

2.2.3. Obligations et engagements de la société LAND'OR envers les dirigeants

Au cours l'exercice 2020, Land'Or a alloué à la Direction Générale de la société une rémunération brute de 951.410 DT.

Annexes

Annexe (1): Tableau d'Amortissement des Immobilisations Corporelles & Incorporelles

Annexe (2): Tableau de Résorption des Autres Actifs Non Courants

Annexe (3): Tableau de détermination du Résultat Fiscal

Annexe (4): Schéma des soldes intermédiaires de gestion

Annexe (5): Tableau de passage des charges par nature aux charges par destination

Annexe (6): Tableau des engagements Hors Bilan

Annexe (7): Tableau de mouvements des capitaux propres

Annexe (1)

TABLEAU D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AU 31/12/2020

RUBRIQUE	VB REVAL 01/01/20	ACQUISIT° 2020	VALEUR CESSION 2020	VB AU 31/12/2020	AMORT. ANTERIEUR	DOTATION 2020	REPRISE /CESSION 2020	AMORT. CUMUL. 2020	VCN 2020
BATIMENT INDUSTRIEL	6 135 481	-	-	6 135 481	1 935 725	205 537	-	2 141 262	3 994 219
EQUIPEMENT DE BUREAU	299 572	-	-	299 572	203 929	12 898	-	216 827	82 745
IMMO. A STATUT JURIDIQUE PART.	4 860 200	-	-	4 860 200	1 247 964	326 661	-	1 574 625	3 285 575
INST.G.AA CONST.	4 581 789	51 855	-	4 633 644	2 046 101	182 215	-	2 228 316	2 405 329
INSTAL. TECHNIQ.	4 290 703	161 924	-	4 452 627	2 783 040	177 660	-	2 960 700	1 491 927
MAT.DE TRANSP. DE PERS.	333 309	-	-	333 309	289 284	41 356	-	330 640	2 669
MAT.DE TRANSP.BIENS	312 102	230 838	-	542 940	67 421	39 528	-	106 949	435 991
MAT.INDUSTRIEL	19 841 828	377 814	-	20 219 642	10 167 183	826 964	-	10 994 147	9 225 495
MAT.INFORMATIQUE	1 307 348	88 161	<4 173>	1 391 336	974 505	98 762	-	1 073 267	318 070
OUTILLAGE INDUST.	2 349 571	191 667	-	2 541 238	1 375 484	122 858	-	1 498 342	1 042 896
TERRAIN NU	1 321 600	-	-	1 321 600	-	-	-	-	1 321 600
TERRAIN BATI	230 400	-	-	230 400	-	-	-	-	230 400
IMMOBILISATIONS CORP.EN COURS	-	4 280 424	-	4 280 424	-	-	-	-	4 280 422
TOTAL GENERAL	45 863 903	5 382 683	<4 173>	51 242 413	21 090 636	2 034 439	-	23 125 075	28 117 338

Annexe (1)

TABLEAU D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES AU 31/12/2020

RUBRIQUE	Valeur Brute 01/01/2020	ACQUISITION 2020	CESSION 2020	Valeur Brute au 31/12/2020	AMORT. ANTERIEUR	DOTATION 2020	Reprise /Cession 2020	CUMUL AMORT 2020	V.C.NET AU 31/12/2020
LOGICIEL INFORMATIQUE	2 760 690	47 920	-	2 808 610	2 024 924	183 193	-	2 208 117	600 493
DEPOT DE MARQUE	114 834	-	-	114 834	114 834	-	-	114 834	-
IMMOBILISATIONS INCORP.EN COURS	22 515	110 000	-	132 515	-	-	-	-	132 515
Total Général	2 898 040	157 918	-	3 055 959	2 139 758	183 193	-	2 322 951	733 008

Annexe (2)

TABLEAU DE RESORPTION DES FRAIS PRELIMINAIRES AU 31/12/2020

RUBRIQUE	TAUX	V.BRUT AU 01/01/2020	AQUISITION 2020	V.BRUT AU 31/12/2020	AMORT. ANTERIEUR	DOTATION 2020	AMORT. CUMULE	VAL.COMPT. NETTE
FRAIS PRELIMINAIRES	3 ans	2 542 939		2 542 939	2 542 939		2 542 939	-
CHARGES A REPARTIR	3 ans	11 204 523	144 768	11 349 291	11 054 396	147 417	11 201 781	147 481
TOTAL		13 747 462	144 768	13 892 230	13 597 335	147 417	13 744 749	147 481

Annexe (3)

TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL EXERCICE SOCIAL DU 01/01/2020 AU 31/12/2020

DESIGNATION	A IMPOSER	A DEDUIRE
BENEFICE NET COMPTABLE OU PERTE NETTE COMPTABLE (1) (après modifications comptables)	6 247 704	-
- A REINTERGRER	7 195 165	-
Amortissements des voitures de tourisme d'une puissance supérieure à 9 chevaux	8 515	
Charges sur voitures de tourisme d'une puissance supérieure à 9 chevaux	36 484	
Provisions constituées (Créances client)	203 931	
Provisions constituées (stock)	491 921	
Cadeaux et frais de réceptions excédentaires	555 085	
Impôt sur les sociétés	1 521 087	
Taxe sur les voyages	180	
Amendes et pénalités non déductibles	25 365	
Pertes de changes non réalisées	2 065 989	
Autres Réintégrations	2 286 609	
A DEDUIRE		6 373 425
Reprise sur provision clients		37 651
Reprise pour provision de stock non déduite initialement		86 433
Gains de changes non réalisées		2 043 475
Reprise sur Autres réintégrations		4 205 866
		-
RESULTAT FISCAL AVANT DEDUCTION DES PROVISIONS		-
Bénéfice	7 069 445	
Déficit		
RESULTAT FISCAL AVANT DEDUCTION DES REPORTS DEFICITAIRES		
Bénéfice	7 069 445	
Déficit		
RESULTAT AVANT AMORTISSEMENT DE L'EXERCICE		
Bénéfice	7 069 445	
Déficit		
RESULTAT APRES REPORT DEFICITAIRE		
Bénéfice	7 069 445	
Déduction des bénéfices et gains exceptionnels non liées aux avantages fiscaux		
Revenus accessoires		
1- Loyers	<236 346>	
2- Revenus des capitaux mobiliers	<333 806>	
Base de déduction du bénéfice / Export	6 499 293	
Part du bénéfice sur exportation	32,51%	2 113 120
BASE DE L'IMPÔT MINIMUM AU TAUX DE 25%	4 956 324	
RESULTAT NET FISCAL		
Bénéfice Marché local	4 956 324	
Bénéfice Export	2 113 120	
Déficit		
IMPÔT SUR LES SOCIETES AU TAUX DE 25%	1 239 081	
IMPÔT SUR LES SOCIETES AU TAUX DE 10% (export)	211 312	
IMPÔT SUR LES SOCIETES AU TAUX DE 1% Conjoncture fiscale	70 694	

(1) Ne concerne que les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés. Pour les entreprises relevant de l'impôt sur le revenu, le bénéfice A considérer est le bénéfice brut avant impôt, étant donné que ce dernier est déterminé en fonction de l'ensemble des revenus de l'entreprise.
les modifications comptables sont A détailler sur feuillet séparé .

Annexe (5)

Tableau de passage des charges par nature aux charges par destination

(Exprimé en dinars)

<i>Liste des comptes de charges par nature</i>	<i>Montant</i>	<i>Ventilation</i>				<i>Observations</i>
		<i>Coût des ventes</i>	<i>Frais de distribution</i>	<i>Frais D'administration</i>	<i>Autres Charges</i>	
Achats de matières et Emballages	91 170 794	91 170 794	-	-	-	
Achats matières et fournitures	3 623 537	3 311 536	139 757	172 244	-	
Autres services extérieurs	10 217 990	223 445	8 850 224	1 144 321	-	
Charges diverse ordinaires	143 665	28 691	25 849	89 125	-	
Charges Financières	3 726 576	-	-	3 726 576	-	
Dotations aux Amortissements et aux provisions	3 751 353	-	-	3 751 353	-	
Impôts sur les bénéfices	2 993 140	-	-	2 993 140	-	
Impôts, taxes et versements assimilés	478 288	103 397	15 942	358 949	-	
Personnel & Personnel extérieur à l'entreprise	9 948 037	6 877 406	145 918	2 924 713	-	
Services extérieurs	6 489 515	1 347 288	4 718 182	424 045	-	
Variation Stocks						
Variation de Stocks des Produits Finis						
	132 542 895	103 062 557	13 895 872	15 584 466	-	

Annexe (6)

TABLEAU DES ENGAGEMENTS AU 31/12/2020

1- ENGAGEMENTS FINANCIERS

(Exprimé en Dinars)

TYPE D'ENGAGEMENT	Valeur Totale	Tiers	Dirigeant	Entreprises liées	Associés	Provisions	Observations
1- Engagements donnés							
1-a Garanties personnelles							
Cautionnement	788 000						Cautiion solidaire LFS
Aval	-						
Autres garanties	-						
1-b Garanties réelles							
Hypothèque	3 859 008	BT					en 1er rang lot de terrain SELMA II
	-	STB					en rang utile lot de terrain SELMA II
	-	UBCI					en rang utile lot de terrain SELMA II
	1 041 323	BH					en rang utile lot de terrain SELMA II
	-	ATIJARI BANK					en rang utile lot de terrain SELMA II
	488 708	BTK					en rang utile lot de terrain SELMA II
Nantissement	3 859 008	BT					en 1er rang Fond de commerce et matériel
	-	STB					en rang utile Fond de commerce et matériel
	-	UBCI					en rang utile Fond de commerce et matériel
	1 041 323	BH					en rang utile Fond de commerce et matériel
	-	ATIJARI BANK					en rang utile Fond de commerce et matériel
	488 708	BTK					en rang utile Fond de commerce et matériel
1-c Effets escomptés non échues							
1-d Créances à l'exportation							
1-e Abandon de créances							
1-f Prime de remboursement obligations non convertibles							
Total	11 566 078						
2- Engagements reçus							
2-a Garanties personnelles							
Cautionnement							
Aval							
Autres garanties							
2-b Garanties réelles							
Hypothèque							
Nantissement							
2-c Effets escomptés non échues	2 929 395						
2-d Créances à l'exportation (Lettre de crédit)							
2-e Abandon de créances							
Total	2 929 395						
3- Engagements réciproques							
Loyer de leasing	1 535 830						Nantissement sur le matériel
Crédit consenti non encore versé							
Av als et Cautiions	1 962 607						
Crédit documentaire	-						
Refinancement							
Factures visées	-						
Personnel congés à payer	-						
supérieurs à ceux prévus par la convention collective							
Total	3 498 437						

2- DETTES GARANTIES PAR DES SURETES

POSTES CONCERNES	LEUR COMPTABLES DES BIENS DONNES EN GARAN	PROVISIONS
Emprunt Obligataire		
Emprunt d'investissement		
Emprunt courant de gestion		
Autres		

Annexe (7)

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES 2020

(Exprimé en dinars)

Désignation	Capital social	Réserve légale	Prime d'émission	Autres Capitaux Propres	Réserve Spéciale de Réévaluation	Autres Réserves	Subvention d'invest.	Résultats reportés	Résultat de l'Exercice	Total des capitaux propres
Soldes au 31/12/2018 avant affectation	4 846 875	81 068	7 863 062	10 000 000	3 052 403	50 010	5 114	-10 152 831	5 946 421	21 692 122
Affectation et imputations (AGO 05/07/2019)								5 946 421	<5 946 421>	-
Augmentation de capital	6 379 501		46 251 382	<10 000 000>						42 630 883
Distribution des Dividendes (AGO 05/07/2019)			<2 908 125>							<2 908 125>
Subvention d'investissement							<555>			<555>
Résultat de l'exercice 2019									3 642 887	3 642 887
Soldes au 31/12/2019 avant affectation	11 226 376	81 068	51 206 319	-	3 052 403	50 010	4 559	<4 206 410>	3 642 887	65 057 212
Affectation et imputations (AGO 26/06/2020)								3 642 887	<3 642 887>	-
Augmentation de capital										
Distribution des Dividendes (AGO 26/06/2020)			<2 020 748>							<2 020 748>
Subvention d'investissement							<521>			<522>
Résultat de l'exercice 2020									6 247 704	6 247 704
Soldes au 31/12/2020 avant affectation	11 226 376	81 068	49 185 571	-	3 052 403	50 010	4 038	<563 523>	6 247 704	69 283 647

SOCIETE LAND'OR S.A
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Messieurs les actionnaires de la société Land'Or S.A,

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de la société Land'Or S.A (« Land'Or » ou « société »), qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 69 283 647 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 6 247 704 DT.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des Etats Financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Evaluation des créances clients

Risques identifiés

Les créances clients figurent au bilan au 31 décembre 2020 pour un montant brut de 37 861 300 DT (dont une créance sur Land'Or Maroc pour un montant de 27 345 484 DT) provisionnées à hauteur de 17 603 275 DT (dont une provision de 14 445 020 DT relative à la créance sur Land'Or Maroc). Dans le cadre de l'évaluation de la recouvrabilité de ces créances, la société détermine à chaque date de clôture s'il y a des indices de dépréciation de ces créances selon des critères quantitatifs et qualitatifs. Le montant de la provision pour dépréciation fait appel au jugement et il est calculé selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse aux risques identifiés

Nous avons examiné la conformité aux normes comptables tunisiennes en vigueur de la méthodologie mise en œuvre par la Direction pour l'estimation de la provision pour dépréciation des créances douteuses. Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté principalement à :

- Revoir l'ancienneté des créances clients et l'historique des règlements (y compris les règlements postérieurs à la clôture) ;
- Vérifier l'existence des éventuelles garanties ainsi que les éléments qualitatifs retenus par la Direction (telles que des informations sur les perspectives et performances futures des créanciers et notamment Land'Or Maroc).
- Apprécier les données et les hypothèses retenues par la Direction pour déterminer la valeur recouvrable des créances.
- Revoir les jugements effectués par la Direction dans le cadre de l'évaluation des risques et l'appréciation du caractère raisonnable des estimations et des hypothèses retenues dans le calcul des provisions pour dépréciation des créances.
- Apprécier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers concernant cette estimation.

4. Rapport de gestion du Conseil d'administration (« rapport de gestion »)

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité

d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des Etats Financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les Etats Financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la société.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 17 mai 2021

Les commissaires aux comptes

**A.M.C Ernst & Young
Fehmi Laourine**

**Les Commissaires aux Comptes Associés
M.T.B.F
Ahmed Sahnoun**

SOCIETE LAND'OR S.A
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Messieurs les actionnaires de la société Land'Or S.A,

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Votre Conseil d'Administration nous a informés des opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

1. Convention de crédit et de garanties avec la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement « BERD »

La société a conclu avec la BERD les conventions suivantes :

- Un accord de financement en vertu duquel, la BERD accordera à Land'Or un prêt de 10 M TND.
- Un accord de financement, arrêté entre la BERD, Land'Or Maroc Industries (LMI) et Land'Or en vertu duquel, la BERD accordera à LMI un prêt de 82,2 MMAD soit l'équivalent de 7,8 M€.

La société Land'Or se porte garante de sa filiale Land'Or Maroc Industries (LMI) pour ses engagements en vertu des accords de financement. Ladite garantie porte d'une part sur les engagements pris par LMI, et d'autre part pour couvrir les dépassements de coûts liés au projet.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration en date du 1^{er} septembre 2020.

2. Emprunts Bancaires

Deux nouveaux emprunts contractés auprès de la banque de Tunisie et la BH Bank. Le détail se présente comme suit :

Banque	Montant en principal	Modalité de remboursement	Restant dû à fin 2020 en DT	Court terme	Long terme
BT	3 000 000	Remboursable sur 7 ans dont 12 mois de franchise	3 000 000	2 749 998	250 002
BH	231 210	Remboursable sur 3 ans	231 211	139 284	91 927

Les deux emprunts n'ont pas fait l'objet d'une décision du Conseil d'Administration étant donné que seuls les emprunts supérieurs à 5 000 000 Dinars, selon le statut, doivent faire l'objet d'une autorisation du Conseil d'Administration.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

1. Conventions avec Land'Or foods and services (« LFS »)

1.1. Une convention de prestation de service et de logistique a été signée en 2003 et porte sur la location par Land'Or de bureaux et de divers matériels à la société LFS. Le produit comptabilisé en 2020 au titre de cette convention, telle que modifiée par les avenants subséquents, s'élève à 229 730 DT en hors taxes. Le solde du compte client LFS s'élève à 273 381 DT au 31 décembre 2020.

1.2. La société LFS assure au profit de la société Land'Or les prestations suivantes :

- Prestation logistique de commercialisation des produits Land'Or
- Prestation logistique de distribution des produits Land'Or
- Gestion Administrative des ventes
- Gestion des dépôts

La charge comptabilisée en 2020 par Land'Or au titre des prestations fournies par LFS s'élève à 6 983 919 DT en hors taxes. Le solde du compte fournisseur LFS inscrit sur les livres comptables de Land'Or arrêté au 31 décembre 2020 est créditeur de 1 617 843 DT.

1.3. Par ailleurs, la société Land'Or s'est portée caution solidaire pour le remboursement des crédits de gestion contractés par LFS auprès de la Banque de Tunisie pour 550 000 DT en principal.

2. Relation avec la Filiale Marocaine LAND'OR MAROC FOODS & SERVICES SARL (« Land'Or Maroc »)

2.1. Land 'Or SA a réalisé un chiffre d'affaires de 17 908 797 DT (5 585 879 €) au titre de la vente de produits finis à Land'Or Maroc en 2020. Le solde du compte client Land 'Or Maroc arrêté au 31 décembre 2020 est débiteur de 27 345 484 DT (9 839 631 €). Ce solde a été provisionné à hauteur de 14 445 020 DT.

2.2. Le compte courant actionnaire Land 'Or Maroc est débiteur dans les livres comptables de Land'Or de 17 131 DT au 31 décembre 2020. Ce solde a été totalement provisionné.

3. Relation avec la Filiale Américaine « LAND'OR USA »

Le compte courant actionnaire LAND'OR USA est débiteur dans les livres de Land'Or de 97 054 DT au 31 décembre 2020. Ce solde a été totalement provisionné.

4. Relation avec Land'Or Holding S.A

Courant 2020, « Land 'Or S.A. » («Land'Or» ou «Société») a facturé à la société Land'Or Holding S.A un montant de 6 615 DT (HTVA) au titre de la location de bureaux situés à Bir Jedid, 2054, Khelidia.

Par ailleurs, les comptes de Land'Or au 31 décembre 2020 incluent un solde « Land'Or Holding S.A » débiteur de 70 584 DT, provenant de divers frais réglés par Land'Or en lieu et place de « Land'Or Holding ».

5. Emprunts

- 5.1. Au 31 décembre 2020, les dettes de la société Land'Or liées à des contrats de location financement s'élèvent à un montant total de 1 480 662 DT dont 815 518 DT à moins d'un an et 665 144 DT à plus d'un an.
- 5.2. Les emprunts bancaires conclus par la société et produisant leur effet au 31 décembre 2020 se présentent comme suit (Montants en DT) :

Banque	Montant en principal	Modalité de remboursement	Garanties	Solde au 31/12/2020 (plus d'un an)	Solde au 31/12/2020 (moins d'un an)	Décision du conseil d'administration
BH	3 000 000	Remboursable sur 10 ans dont 2 années de grâce	Nantissement en rang utile du fonds de commerce et matériels Hypothèque en rang utile sur la propriété sise à Khelidia	555 770	419 050	26/04/2013
BTK	2 000 000	Remboursable sur 8 ans dont 3 années de grâce	Nantissement en rang utile du fonds de commerce constitué d'une unité commerciale et financière de fabrication de produits agroalimentaire Hypothèque immobilière de rang utile	-	460 420	21/11/2013

5.3. Au 31 décembre 2020, les dettes de la société Land'Or liées aux opérations de financement à court terme (crédits de gestion et concours bancaires) s'élèvent à 23 325 793 DT. Elles se détaillent comme suit :

Banque	Montant en DT
BT	17 899 002
BH	2 908 262
Zitouna	2 333 462
Attijari	185 067
Total	23 325 793

III. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés par l'article 200 II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- Le montant des jetons de présence fixé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 juin 2020 au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élève à 105 800 DT bruts à répartir entre les membres du Conseil d'Administration. Le montant alloué au Comité Permanent d'Audit est de 12 000 DT bruts.
- La rémunération annuelle brute du Président Directeur Général a été fixée par décision du Conseil d'Administration du 1^{er} septembre 2020. Elle est payable sur 12 mensualités.
- Le Directeur Général Adjoint et l'administrateur salarié perçoivent des salaires mensuels bruts de 16 268 DT et 15 143 DT, respectivement. En sus de leurs salaires, le Directeur Général Adjoint bénéficie d'une prime de rendement et l'administrateur salarié bénéficie d'une prime de rendement, d'une prime de productivité et d'une prime de bilan conformément aux dispositions de la convention sectorielle de lait et ses dérivés.
- Outre les rémunérations sus mentionnées, le Président Directeur Général, le Directeur Général Adjoint et l'administrateur salarié bénéficient de la prise en charge, par la société, du carburant, des vignettes et des frais d'assurance relatifs aux voitures de fonction mises à leurs dispositions.
- Les obligations et engagements de la Société Land 'Or envers son Président Directeur Général, son Directeur Général Adjoint et ses administrateurs tels qu'ils ressortent des états financiers au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, se présentent comme suit :

En DT	Président Directeur Général		Directeur Général Adjoint ^(*)		Administrateur Salarié ^(**)	
	Charges de l'exercice 2020	Passif au 31/12/2020	Charges de l'exercice 2020	Passif au 31/12/2020	Charges de l'exercice 2020	Passif au 31/12/2020
Salaires	372 689	-	381 871	-	196 851	-
Primes et Congés à payer	-	-	-	-	47 467	62 614

(*) La rémunération ainsi que les avantages ont été fixé par décision du Conseil d'Administration du 19 Janvier 2015.

(**) La rémunération de l'administrateur salarié n'a pas fait l'objet d'une décision du conseil d'administration.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 17 mai 2021

Les commissaires aux comptes

**AMC Ernst & Young
Fehmi Laourine**

Associé

**Les Commissaires aux Comptes Associés
M.T.B.F
Ahmed Sahnoun
Associé**

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Société Immobilière et de Participations « SIMPAR »

Siège social : 14, rue Masmouda 1082 Tunis

La société immobilière et de participations « SIMPAR » publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 18 juin 2021. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : Mr Abderrazak GABSI (GEM) et Mr Anis SMAOUI (ICCA).

BILAN CONSOLIDÉ - ACTIFS
(Montants exprimés en dinars)

Notes 31 décembre 2020 31 décembre 2019

ACTIFS NON COURANTS

Actifs immobilisés	Immobilisations incorporelles	3	129 502	123 872
	Moins : amortissements		<u>-125 869</u>	<u>-120 891</u>
			3 633	2 981
	Immobilisations corporelles	3	7 797 767	7 552 874
	Moins : amortissements		<u>-4 693 590</u>	<u>-4 440 575</u>
			3 104 177	3 112 299
	Immobilisations financières	4	17 170 625	18 084 753
	Moins : provisions		<u>-4 549 354</u>	<u>-3 575 909</u>
			12 621 271	14 508 844
	Titres mis en équivalence	5	10 840 643	11 109 759
	Actifs d'impôt différé	6	2 290 809	4 136 133
	Total des actifs non courants		28 860 533	32 870 016

ACTIFS COURANTS

Stocks	7	179 735 530	196 355 949
Moins : provisions		<u>-625 489</u>	<u>-628 480</u>
		179 110 041	195 727 469
Clients et comptes rattachés	8	8 391 533	6 167 138
Moins : provisions		<u>-364 617</u>	<u>-364 617</u>
		8 026 916	5 802 521
Autres actifs courants	9	14 629 120	17 980 722
Moins : provisions		<u>-76 934</u>	<u>-138 847</u>
		14 552 186	17 841 875
Placements et autres actifs financiers	10	2 046 496	549 220
Moins : provisions		<u>-30 061</u>	<u>-30 061</u>
		2 016 435	519 159
Liquidités et équivalents de liquidités	11	5 121 292	6 167 275
Total des actifs courants		208 826 870	226 058 299
TOTAL DES ACTIFS		237 687 403	258 928 315

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers consolidés)

BILAN CONSOLIDÉ - CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS
(Montants exprimés en dinars)

Notes 31 décembre 2020 31 décembre 2019

CAPITAUX PROPRES	Capital social		5 500 000	5 500 000
	Avoirs du groupe		-499 650	-561 410
	Réserves consolidées		66 169 120	72 073 595
	Résultat consolidé		-9 375 293	-5 657 978
	Total des capitaux propres du groupe	12	61 794 177	71 354 207
	Intérêts minoritaires		10 179 322	12 598 923
	Total des capitaux propres		71 973 499	83 953 130
PASSIFS				
Passifs non courants	Emprunts	13	67 001 496	70 013 193
	Autres passifs financiers	14	1 919 008	1 701 785
	Provisions	15	3 232 878	3 094 751
	Total des passifs non courants		72 153 382	74 809 729
Passifs courants	Fournisseurs et comptes rattachés	16	9 968 707	10 852 745
	Autres passifs courants	17	9 049 616	8 692 903
	Emprunts et autres passifs financiers courants	18	69 918 804	78 292 949
	Concours bancaires	19	4 623 395	2 326 859
	Total des passifs courants		93 560 522	100 165 456
	Total des passifs		165 713 904	174 975 185
	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		237 687 403	258 928 315

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers consolidés)

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT
(Montants exprimés en dinars)

Notes Exercice clos le 31 décembre 2020 Exercice clos le 31 décembre 2019

PRODUITS D'EXPLOITATION	Chiffre d'affaires immobilier	20	44 498 981	52 803 359
	Produits des participations	21	191 828	399 850
	Autres produits d'exploitation	22	269 974	321 348
	Total des produits d'exploitation		44 960 783	53 524 557
CHARGES D'EXPLOITATION	Variation des stocks de produits finis et des en-cours	23	16 276 356	15 385 696
	Achats de terrains		47 930	24 762
	Achats d'études et de prestations de services		330 990	353 158
	Achats de matériels, équipements et travaux		11 683 015	17 520 977
	Charges de personnel	24	7 149 121	7 510 498
	Dotations aux amortissements et aux provisions	25	1 410 588	2 535 667
	Autres charges d'exploitation	26	2 573 616	3 030 150
	Total des charges d'exploitation		39 471 616	46 360 908
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION		5 489 167	7 163 649
	Charges financières nettes	27	-15 392 865	-16 503 390
	Autres gains ordinaires		159 592	836 083
	Autres pertes ordinaires		-47 010	-3 383
	Résultat des activités ordinaires avant impôt		-9 791 116	-8 507 041
	Impôt sur les sociétés	28	-2 077 952	932 983
	Éléments extraordinaires		-	-
	RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES		-11 869 068	-7 574 058
	Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		133 732	354 844
	RÉSULTAT NET DU GROUPE		-11 735 336	-7 219 214
	Part du groupe		-9 375 293	-5 657 978
	Intérêts minoritaires		-2 360 043	-1 561 236

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers consolidés)

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Résultat net		-9 375 293	-5 657 978
Part des minoritaires dans le résultat des sociétés consolidées		-2 360 043	-1 561 236
Élimination de la quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		-133 732	-354 844
• Ajustements pour :			
- Amortissements & provisions		1 403 681	2 645 312
• Variations des :			
- Stocks		16 620 419	15 051 586
- Clients		-2 224 395	44 052
- Autres actifs		4 446 858	1 179 487
- Fournisseurs et autres passifs		1 914 216	2 820 909
• Plus ou moins-values sur sortie d'immobilisations et autres produits de placements		396 659	95 983
Flux de trésorerie affectés aux (provenant des) activités d'exploitation		10 688 370	14 263 271
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles		-	151 881
Décaissements pour acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		-342 758	-296 502
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		1 248 341	1 032 206
Décaissements pour acquisition d'immobilisations financières		-471 565	-1 102 398
Flux de trésorerie affectés aux (provenant des) activités d'investissement		434 018	-214 813
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Dividendes et autres distributions		-79 592	-44 018
Encaissements provenant des emprunts		10 843 500	46 345 990
Remboursements d'emprunts		-25 234 359	-53 228 724
Fonds social (variation)		-173 201	-183 967
Flux de trésorerie affectés aux (provenant des) activités de financement		-14 643 652	-7 110 719
Incidence de la variation du périmètre de consolidation		178 745	-
VARIATION DE TRÉSORERIE		-3 342 519	6 937 739
Trésorerie au début de l'exercice		3 840 416	-3 097 323
Trésorerie à la clôture de l'exercice	11 & 19	497 897	3 840 416

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers consolidés)

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RELATIFS À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

La Société Immobilière et de Participations (SIMPAN), Société Mère, a le statut juridique d'une société anonyme ; elle exerce ses activités dans les domaines de la promotion immobilière et de la prise de participations. Son siège social est au 15, Rue Masmouda - Mutuelle ville - Tunis.

La SIMPAR est le premier promoteur immobilier en Tunisie dont les actions sont cotées à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

La structure du capital social de la SIMPAR se présente comme suit au 31 décembre 2020 :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale en DT	% d'intérêt
Banque Nationale Agricole (BNA)	332 951	1 664 755	30,27%
Groupe des Assurances de Tunisie	282 257	1 411 285	25,66%
CTAMA	116 349	581 745	10,58%
Société ZIED SARL	112 281	561 405	10,21%
SOIVM SICAF	55 856	279 280	5,08%
SICAR INVEST	44 074	220 370	4,01%
AFRIQUE AUTOS	29 372	146 860	2,67%
Autres actionnaires	126 860	634 300	11,53%
Total	1 100 000	5 500 000	100%

NOTE N°2 : RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés du Groupe SIMPAR sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité, et des normes comptables tunisiennes, dont notamment NCT35, NCT 36, NCT 37 et NCT 38 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 1^{er} décembre 2003.

Les principes et méthodes comptables spécifiques du Groupe SIMPAR sont les suivants :

1. Consolidation

a) Filiales

Les filiales correspondent aux entreprises dans lesquelles le Groupe possède, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote ou dans lesquelles il a le pouvoir d'exercer le contrôle des activités. Elles sont consolidées à compter de la date du transfert effectif du contrôle au Groupe et ne sont plus consolidées à compter de la date de leur cession.

Toutes les transactions intra-groupe ainsi que les soldes, pertes ou profits s'y rapportant sont éliminés.

Les méthodes comptables des filiales sont, le cas échéant, modifiées afin d'assurer une homogénéité avec celles du Groupe. Une présentation distincte est faite des intérêts minoritaires.

Les filiales sont consolidées par intégration globale (I.G.).

Sont exclues du périmètre de consolidation les entités pour lesquelles les titres de participation ont été acquis uniquement en vue d'une cession ultérieure dans un avenir proche.

Lorsque des restrictions sévères et durables mettent en cause la capacité du Groupe à contrôler la politique d'exploitation et les actifs d'une filiale ou d'une participation, celle-ci est également exclue du périmètre de consolidation. Tel est le cas des filiales en liquidation ou placées sous le contrôle d'un administrateur judiciaire. La valeur de la participation dans ces entités est reprise sous la rubrique « Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées ».

b) Entreprises associées

Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées par mise en équivalence (M.E.).

La comptabilisation par mise en équivalence implique la constatation, dans l'état du résultat du Groupe, de la quote-part dans les résultats de l'exercice des entreprises associées. Les participations du Groupe dans les entreprises associées sont comptabilisées au bilan pour un montant reflétant la part du Groupe dans l'actif net de chaque entreprise associée.

c) Entreprises sous contrôle conjoint

Il n'existe pas au sein du Groupe SIMPAR d'entreprises sous contrôle conjoint.

2. Actions propres et d'autocontrôle

Conformément aux dispositions de la norme comptable NCT 02 relative aux Capitaux propres :

- Les actions émises par la SIMPAR et rachetées dans l'optique de régulariser les cours ou encore celles qui sont détenues par les autres filiales du Groupe sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres dans la rubrique « Actions propres et d'autocontrôle » ;
- Les plus ou moins-values réalisées sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres dans la rubrique « Actions propres et d'autocontrôle » sous l'intitulé « Plus ou moins-values sur actions propres et d'autocontrôle » ;
- Les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont portés au niveau de la rubrique « Actions propres et d'autocontrôle » sous l'intitulé « Dividendes sur actions propres et d'autocontrôle ».

3. Transactions en monnaies étrangères

Le périmètre de consolidation n'inclut pas de filiales étrangères.

Les transactions en monnaies étrangères effectuées par les Sociétés du Groupe sont comptabilisées par application du taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Lorsque le règlement survient durant l'exercice au cours duquel la transaction a été conclue, la différence de change entre le montant enregistré initialement et le montant effectif du règlement constitue un gain ou une perte qui est pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice.

À la date de clôture, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Le gain ou la perte de change en résultant est également pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice.

4. Immobilisations incorporelles et corporelles

À leur date d'entrée dans le patrimoine des Sociétés du Groupe, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles et corporelles font l'objet d'un amortissement linéaire aux taux suivants :

- Logiciels	33,33%
- Bâtiments administratifs	5%
- Bâtiments de rapport	5%
- Matériel de transport	20%
- Agencements, Aménagements et Installations divers	10%
- Équipements de bureaux	20%
- Équipements informatiques	33,33%

5. Titres de participation (non consolidables)

Les titres de participation sont comptabilisés au coût, frais d'acquisition exclus. Ils sont évalués à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entité émettrice, la conjoncture économique et l'utilité procurée aux Sociétés du Groupe).

Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation ; les plus-values ne sont pas prises en compte en résultat.

6. Stocks

Pour les Sociétés de Promotion Immobilière, les stocks sont valorisés en utilisant les méthodes suivantes :

a) Terrains à bâtir ou à lotir

Les acquisitions de terrains à bâtir ou à lotir sont comptabilisées à leur prix d'achat augmenté des frais accessoires directement engagés par les Sociétés du Groupe et des charges financières éventuellement encourues, à la date de clôture, suite à ces acquisitions.

b) Travaux en cours

Les travaux en cours afférents aux projets de promotion immobilière sont évalués à leur coût de production, y compris les charges financières générées par les emprunts bancaires finançant spécifiquement ces stocks, encourues à la date de clôture.

7. Provisions

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées lorsque les Sociétés du Groupe ont une obligation actuelle résultant d'événements passés.

Les Sociétés de Promotion Immobilière constituent annuellement une provision pour réparation et maintenance au titre des projets construits, et ce, pour la meilleure estimation des dépenses de réparation qui seront éventuellement engagées par ces sociétés sur les projets de promotion immobilière commercialisés et qui ne seront pas couvertes par les retenues de garantie opérées sur les facturations des entrepreneurs ou par les contrats d'assurance décennale (en tenant compte de la franchise).

8. Revenus

Le chiffre d'affaires des Sociétés de Promotion Immobilière est constitué par des cessions définitives matérialisées par des contrats de vente signés et ayant donné lieu à la liquidation intégrale du prix de vente, et par des cessions financées en partie par des crédits et dont l'accord de financement partiel est formellement notifié.

Les ventes réalisées par les autres Sociétés du Groupe sont constatées lors de la livraison des produits et après acceptation du client ou lorsque des services sont rendus, nettes des taxes collectées pour le compte du Trésor public et des réductions commerciales consenties, et après élimination des ventes à l'intérieur du Groupe.

9. Impôt sur lessociétés

Conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, le Groupe distingue entre l'impôt courant et l'impôt différé.

➤ *Impôt courant*

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur propres à chacune des Sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapporte le résultat.

➤ *Impôt différé*

Des impôts différés sont comptabilisés lorsque des différences temporaires existent entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs bases fiscales.

Des passifs d'impôt différé sont reconnus pour toutes les différences temporaires taxables à l'exception :

- Des différences temporairestaxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- Des différences temporairestaxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôt différé sont constatés pour toutes les différences temporelledéductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable (prévue par la norme comptable internationale IAS 12, *Impôts sur le résultat*, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) par référence au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible, et les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale.

10. Informations relatives au périmètre de consolidation

Le Groupe SIMPAR englobe onze sociétés opérant en Tunisie dans les cinq domaines d'activités suivants :

- Promotion immobilière ;
- Prises de participations et placements boursiers ;
- Capital-risque ;
- Services informatiques ;
- Investissement touristique.

Les sociétés retenues dans le périmètre de consolidation, les pourcentages de contrôle et les pourcentages d'intérêt revenant au Groupe se présentent commesuit :

Société	% de contrôle	Nature du contrôle	Méthode de consolidation	% d'intérêt
SIMPAR	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration globale	97,04%
ESSOUKNA	69,63%	Contrôle exclusif	Intégration globale	67,58%
SOGEST	74,74%	Contrôle exclusif	Intégration globale	72,52%
SIVIA	99,99%	Contrôle exclusif	Intégration globale	78,22%
EL MADINA	99,99%	Contrôle exclusif	Intégration globale	80,76%
IMM. DES GEILLETs	70,61%	Contrôle exclusif	Intégration globale	57,33%
ZIED SARL	98,58%	Contrôle exclusif	Intégration globale	70,99%
SOIVM SICAF	32,57%	Influence notable	Mise en équivalence	26,46%
T.I.S	42,00%	Influence notable	Mise en équivalence	36,82%
SODET SUD	31,60%	Influence notable	Mise en équivalence	25,40%
SICAR INVEST	27,03%	Influence notable	Mise en équivalence	22,87%

NOTE N°3 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

	Solde au 31 décembre 2020	Solde au 31 décembre 2019
Immobilisations incorporelles :	3 633	2 981
- Logiciels	129 502	123 872
- Amortissements logiciels	-125 869	-120 891
Immobilisations corporelles :	3 104 177	3 112 299
Valeurs brutes :	7 797 767	7 552 874
- Terrains	1 636 086	1 636 086
- Matériel de transport	1 477 655	1 289 006
- Bâtiments administratifs	2 382 775	2 382 775
- Bâtiments de rapport	670 383	670 383
- Installations générales, agencements et aménagem. des constructions	227 700	227 700
- Installations générales, agencements et aménagements divers	573 424	552 495
- Equipements de bureaux	362 804	358 755
- Equipements informatiques	466 940	435 674
Moins : Amortissements	-4 693 590	-4 440 575
- Amortissements bâtiments administratifs	-1 587 269	-1 484 258
- Amortissements bâtiments de rapport	-670 383	-670 326
- Amortissements matériel de transport	-968 299	-863 464
- Amortissements AAI divers	-484 381	-468 670
- Amortissements équipements de bureaux	-336 434	-324 559
- Amortissements équipements informatiques	-419 124	-401 598
- Amortissements AAI des constructions	-227 700	-227 700
Total en DT	3 107 810	3 115 280

NOTE N°4 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Solde au 31 décembre 2020	Solde au 31 décembre 2019
Titres de participations (non consolidables)	15 320 783	16 309 701
Dépôts et cautionnements (versés)	1 118 360	1 109 828
Prêts au personnel	731 482	665 224
<i>Total brut en DT</i>	17 170 625	18 084 753
Moins : Provisions	-4 549 354	-3 575 909
- Provisions pour dépréciation des titres de participation	-1 034 109	-857 588
- Provisions pour dépréciation des participations en fonds gérés	-3 506 455	-2 709 531
- Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements	-1 750	-1 750
- Provisions pour dépréciation des prêts au personnel	-7 040	-7 040
<i>Total net en DT</i>	12 621 271	14 508 844

NOTE N°4-1 : TITRES DE PARTICIPATION (NON CONSOLIDABLES)

	Solde au 31 décembre 2020	Solde au 31 décembre 2019
Titres de participation - Fonds gérés	9 606 803	10 585 721
Titres de participation - SIMPAR	5 157 643	5 163 643
Titres de participation - ESSOUKNA	381 718	381 718
Autres titres de participation	174 619	178 619
<i>Total en DT</i>	15 320 783	16 309 701

NOTE N°5 : TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE

Société apparentée	Actif Net au 31/12/2020	Ecart d'évaluation	Actif Net Corrigé au 31/12/2020	% d'intérêt	Part du Groupe	Ajustements de consolidation	TME au 31/12/2020
SODET SUD	6 759 960	12 318 087	19 078 047	25,40%	4 845 846	-	4 845 846
SOIVM SICAF	6 090 055	-	6 090 055	26,46%	1 611 592	-14 010	1 597 582
T.I.S	1 178 678	-	1 178 678	36,82%	433 987	-91 553	342 434
SICAR INVEST	17 745 212	-	17 745 212	22,85%	4 055 345	-564	4 054 781
<i>Total en DT</i>	31 773 905	12 318 087	44 091 992	-	10 946 770	-106 127	10 840 643

L'écart d'évaluation a été calculé par référence au prix d'achat des actions SODET SUD par le Groupe (prise en compte d'une partie de la plus-value nette d'impôt dérogée par une expertise des terrains en stock, commandée par la BNA préalablement à l'achat des actions SODET SUD et dont les résultats sont confirmés par une autre expertise externe récemment effectuée).

NOTE N°6 : ACTIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ

	Solde au 31 décembre 2020	Solde au 31 décembre 2019
AID provenant des provisions	669 012	1 273 895
AID provenant des retraitements de consolidation	5 480	66 671
AID provenant des reports déficitaires	1 616 317	2 795 567
<i>Total en DT</i>	2 290 809	4 136 133

NOTE N°7 : STOCKS

	Solde au 31 décembre 2020	Solde au 31 décembre 2019
Terrains à bâtir	54 529 696	67 003 862
Travaux en cours	44 529 387	48 399 497
Travaux terminés	80 676 447	80 952 590
<i>Total brut en DT</i>	179 735 530	196 355 949
Moins : Provisions	-625 489	-628 480
- Provisions pour dépréciation des terrains à bâtir	-9 775	-9 775
- Provisions pour dépréciation des travaux terminés	-615 714	-618 705
<i>Total net en DT</i>	179 110 041	195 727 469

1) Les stocks de biens immobiliers se ventilent par société du Groupe comme suit au 31 décembre 2020 :

	SIMPAR	ESSOUKNA	SIVIA	EL MADINA	IMM. DES ŒILLETS	Total au 31/12/2020
Terrains à bâtir	28 460 379	13 504 398	6 702 649	2 969 745	2 892 526	54 529 697
Travaux en cours	7 733 012	22 072 029	4 922 772	9 801 573	-	44 529 386
Travaux terminés	27 582 268	16 222 096	13 264 548	14 847 544	8 759 991	80 676 447
Provisions pour dépréciations des terrains à bâtir	-9 775	-	-	-	-	-9 775
Provisions pour dépréciations des travaux terminés	-512 021	-100 078	-	-	-3 615	-615 714
<i>Total en DT</i>	63 253 863	51 698 445	24 889 969	27 618 862	11 648 902	179 110 041

- 2) La valeur comptable des terrains à bâtir acquis par la filiale « Immobilière des Œillets » (et constituant sa réserve foncière) inclut les intérêts et autres charges supportés dans le cadre des emprunts bancaires contractés pour leur financement encourus au cours de la période de leur détention à des fins de construction et sans s'accompagner d'une véritable activité de développement modifiant la substance de ces biens immobiliers (engagement des études architecturales nécessaires à l'obtention du permis de bâtir), et ce, contrairement aux dispositions de la norme comptable NCT 13 relative aux *Charges d'emprunt*.

De même, le coût de production des stocks de travaux en cours inclut les coûts d'emprunt encourus par cette filiale pendant la période de détention des terrains et avant le commencement de l'exécution d'une véritable activité de développement au sens décrit dans le paragraphe précédent.

Les coûts d'emprunt cumulés comptabilisés en stock de terrains à bâtir préalablement au fait générateur de leur incorporation, s'élèvent au 31 décembre 2020 à 994 625 DT (dont 736 167 DT imputables aux exercices antérieurs). À la même date, et par référence au même fait générateur, les coûts d'emprunt encourus au titre du financement des terrains avant le commencement de l'exécution d'une véritable activité de développement et incorporés au cout de production des stocks de travaux terminés, s'élèvent à 678 798 DT (totalement imputables aux exercices antérieurs).

Notons qu'une partie des stocks des travaux terminés a été vendue au cours des exercices 2019 et 2020.

Il s'ensuit que les capitaux propres du Groupe (hors intérêts minoritaires) sont majorés d'un montant de 719 530 DT correspondant aux intérêts indument incorporés dans les stocks de terrains à bâtir et de travaux terminés non encore vendus au 31 décembre 2020, pondéré par le pourcentage d'intérêt du Groupe de 57,33% et par le taux d'impôt sur le résultat de 25%.

Cependant, la Direction considère que les justes valeurs des terrains à bâtir et des travaux terminés couvrent largement leurs coûts d'acquisition ou de production, y compris les charges d'emprunt incorporées.

NOTE N°8 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

	Solde au 31 décembre 2020	Solde au 31 décembre 2019
Clients acquéreurs	5 554 655	4 851 621
Clients - effets à recevoir	2 503 482	1 004 897
Clients locataires	33 396	10 620
Clients douteux et litigieux	300 000	300 000
<i>Total brut en DT</i>	8 391 533	6 167 138
Moins : Provisions	-364 617	-364 617
<i>Total net en DT</i>	8 026 916	5 802 521

NOTE N°9 : AUTRES ACTIFS COURANTS

	Solde au 31 décembre 2020	Solde au 31 décembre 2019
Fournisseurs - comptes débiteurs :	655 925	676 515
- Entrepreneurs, avances et acomptes	347 062	661 402
- Bureaux d'études, avances et acomptes	6 025	6 000
- Autres fournisseurs, avances et acomptes	302 838	9 113
Personnel - avances et acomptes	101 037	110 415
État - comptes débiteurs :	10 663 008	14 564 876
- Acomptes provisionnels	1 424 789	1 580 290
- Retenues à la source	517 806	549 650
- TVA déductible	1 718 783	1 622 259
- Crédit de TVA à reporter	7 001 630	10 812 677
Charges constatées d'avance	995 233	375 186
Produits à recevoir	413 536	481 991
Autres comptes débiteurs	1 800 381	1 771 739
<i>Total brut en DT</i>	14 629 120	17 980 722
Moins : Provisions	-76 934	-138 847
<i>Total net en DT</i>	14 552 186	17 841 875

NOTE N°10 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

	Solde au 31 décembre 2020	Solde au 31 décembre 2019
Titres de placement	8 198	9 296
Echéances à moins d'un an sur prêts au personnel	211 606	224 840
Placements liquides	1 823 938	312 330
Autres placements - actions	2 754	2 754
<i>Total brut en DT</i>	2 046 496	549 220
Moins : Provisions	-30 061	-30 061
<i>Total net en DT</i>	2 016 435	519 159

NOTE N°11 : LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

	Solde au 31 décembre 2020	Solde au 31 décembre 2019
Billets de trésorerie	1 515 000	15 000
Chèques à l'encaissement	984 718	382 332
Banques	2 620 195	5 768 518
Caisses	1 379	1 425
<i>Total en DT</i>	5 121 292	6 167 275

NOTE N°12 : CAPITAUX PROPRES

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
Capital social	5 500 000	5 500 000
Avoirs du groupe	-499 650	-561 410
Réserves consolidées	66 169 120	72 073 595
Résultat consolidé (*)	-9 375 293	-5 657 978
Total en DT	61 794 177	71 354 207

(*) La contribution dans le résultat du Groupe de chaque société intégrée dans le périmètre de consolidation est la suivante :

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
<i>SIMPAR</i>	-2 653 895	-2 157 242
<i>ESSOUKNA</i>	-125 559	125 039
<i>SIVIA</i>	-2 973 361	-1 984 904
<i>SOGEST</i>	-564 774	-712 366
<i>IMMOBILIÈRE DES ŒILLETES</i>	-825 104	-846 916
<i>EL MADINA</i>	-2 371 168	-444 484
<i>ZIED SARL</i>	4 791	8 052
<i>T.I.S</i>	1 691	93 783
<i>SOIVIM SICAF</i>	-78 136	55 492
<i>SODET SUD</i>	-180 610	-208 403
<i>SICAR INVEST</i>	390 832	413 971
Total en DT	-9 375 293	-5 657 978

NOTE N°13 : EMPRUNTS

	Solde au 31 décembre 2020	Solde au 31 décembre 2019
Crédits bancaires assortis de garanties - BNA et BT - échéances à plus d'un an	66 888 094	69 907 345
Emprunts leasing - échéances à plus d'un an	113 402	105 848
<i>Total en DT</i>	67 001 496	70 013 193

NOTE N°14 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS

	Solde au 31 décembre 2020	Solde au 31 décembre 2019
Cautionnements reçus	35 556	33 168
Dépôts reçus pour lotissements	1 312 285	1 124 862
Dépôts reçus pour enregistrement d'actes	463 135	427 727
Dépôts reçus pour rédaction d'actes	208 085	175 743
Dépôts reçus pour frais de syndic	-100 053	-59 715
<i>Total en DT</i>	1 919 008	1 701 785

NOTE N°15 : PROVISIONS

	Solde au 31 décembre 2020	Solde au 31 décembre 2019
Provisions pour réparations et maintenance	302 735	327 602
Provisions pour indemnités de départ à la retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	212 340	210 461
Provisions pour risques et charges	2 717 803	2 556 688
<i>Total en DT</i>	3 232 878	3 094 751

Le Groupement Immobilier (SIVIA, SIMPAR, ESSOUKNA, EL MADINA et Immobilière des Œillets) est actuellement en litige avec l'entreprise ECF qui réclame en justice diverses indemnisations pour empêchement des travaux de construction relatifs au Projet El Bosten III Soukra et pour augmentation des prix des matériaux de construction. Dans ce cadre, l'entreprise ECF a procédé à une opposition conservatoire (sur le titre foncier du projet immobilier) en date du 9 septembre 2016 visant le recouvrement d'un montant de 958 877 DT. Il s'ensuit que chaque société du Groupement Immobilier serait, éventuellement, appelée à payer sa quote-part s'élevant à 191 775 DT (20%). Une action en justice a été engagée par la SIVIA (chef de file) en vue d'enlever cette opposition conservatoire et de libérer le titre foncier afin de faciliter la vente des biens immobiliers restants.

Le 06 juillet 2017, un jugement du Tribunal de Première Instance de Tunis a été prononcé en faveur de l'entreprise ECF, condamnant le Groupement Immobilier à payer un montant de 939 535 DT. Ainsi, il est plus probable qu'improbable que chaque membre du Groupement sera tenu de payer sa quote-part s'élevant à 187 907 DT. De ce fait, des provisions pour litiges ont été comptabilisées lors de l'établissement des états financiers annuels desdites sociétés arrêtés au 31 décembre 2020, déduction faite des montants des retenues de garantie et de la caution bancaire (mise en jeu par la SIVIA) comptabilisés parmi les passifs courants.

Le 27 février 2019, la Cour d'Appel de Tunis a condamné le Groupement Immobilier à payer, en faveur de l'entreprise ECF, un montant supplémentaire de 539 206 DT (dont 391 999 DT au titre de la somme des retenues de garantie et 147 207 DT au titre des pénalités de retard calculées à partir de décembre 2014). De ce fait, chaque membre du Groupement a versé à la Trésorerie Générale de Tunisie sa quote-part s'élevant à 107 841 DT et qui a fait l'objet d'un ajustement à la hausse de la provision pour litige comptabilisée à ce titre.

Ainsi, les états financiers consolidés du Groupe SIMPAR arrêtés au 31 décembre 2020 renferment une provision pour litige, au titre de cette affaire, pour un montant de 1 167 863 DT.

NOTE N°16 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

	Solde au 31 décembre 2020	Solde au 31 décembre 2019
Entrepreneurs	2 222 487	1 416 953
Fournisseurs ordinaires	686 692	561 151
Architectes	88 284	80 810
Bureaux d'études	61 479	51 104
Entrepreneurs, retenues de garantie	5 628 471	6 942 871
Fournisseurs, factures non parvenues	1 281 294	1 799 856
Total en DT	9 968 707	10 852 745

NOTE N°17 : AUTRES PASSIFS COURANTS

	Solde au 31 décembre 2020	Solde au 31 décembre 2019
Clients - avances et acomptes reçus	2 918 347	2 993 319
Personnel - comptes créditeurs :	1 837 774	1 709 804
- Personnel, charges à payer	1 777 743	1 680 722
- Personnel, rémunérations dues	60 031	29 082
État - comptes créditeurs :	1 536 662	1 696 548
- Retenues à la source	268 945	273 418
- TVA à payer	282 140	765 179
- Impôt courant sur les sociétés	191 935	166 035
- Autres impôts et taxes à payer	793 642	491 916
Organismes sociaux :	968 424	750 992
- CNSS	570 585	452 490
- CNSS - régime complémentaire	46 106	29 088
- Assurance groupe	54 647	35 390
- Prêts CNSS (oppositions)	-	822
- Charges sociales à payer	297 086	233 202
Actionnaires - dividendes à payer	26 528	27 494
Charges à payer	990 838	952 019
Autres comptes créditeurs	716 959	557 694
Produits constatés d'avance	54 084	5 033
Total en DT	9 049 616	8 692 903

NOTE N°18 : EMPRUNTS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS COURANTS

	Solde au 31 décembre 2020	Solde au 31 décembre 2019
Crédits bancaires à moins d'un an - BNA & BT	65 573 161	76 208 252
Emprunts leasing à moins d'un an	31 722	21 550
Intérêts courus	4 313 921	2 063 147
<i>Total en DT</i>	69 918 804	78 292 949

NOTE N°19 : CONCOURS BANCAIRES

	Solde au 31 décembre 2020	Solde au 31 décembre 2019
Découverts bancaires - BNA	4 623 395	2 326 859
<i>Total en DT</i>	4 623 395	2 326 859

NOTE N°20 : VENTES DE BIENS IMMOBILIERS

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
Ventes de logements	43 729 646	50 876 437
Ventes de magasins et autres immeubles	463 750	1 487 094
Ventes de terrains lotis	305 585	439 828
<i>Total en DT</i>	44 498 981	52 803 359

Les ventes de biens immobiliers réalisées par le Groupe durant l'exercice 2020 se ventilent comme suit :

	SIMPAR	ESSOUKNA	SIVIA	EL MADINA	IMM. DES ŒILLETS	TOTAL
Ventes de logements	11 443 251	17 087 040	8 498 961	4 901 512	1 667 915	43 598 679
Ventes de terrains lotis	109 138	130 965	65 483	65 483	65 483	436 552
Ventes de magasins et autres immeubles	463 750	-	-	-	-	463 750
<i>Total en DT</i>	12 016 139	17 218 005	8 564 444	4 966 995	1 733 398	44 498 981

NOTE N°21 : PRODUITS DES PAPTICIPATIONS

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
Produits des participations	30 859	322 864
Revenus des valeurs mobilières de placement	160 969	76 986
<i>Total en DT</i>	191 828	399 850

NOTE N°22 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
Études et prestations de services	67 289	134 917
Produits divers d'exploitation	154 964	141 511
Loyers immobiliers	47 721	44 920
<i>Total en DT</i>	269 974	321 348

NOTE N°23 : VARIATIONS DES STOCKS

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
Variation des stocks de terrains à bâtir	-1 248 438	2 569 857
Variation des stocks de travaux en cours	-4 438 196	-14 570 261
Variation des stocks de travaux terminés	-10 589 722	-3 385 292
<i>Total en DT</i>	-16 276 356	-15 385 696

NOTE N°24 : CHARGES DE PERSONNEL

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
Salaires et compléments de salaires	5 577 018	5 838 933
Charges sociales légales	1 285 028	1 352 827
Autres charges de personnel	287 075	318 738
<i>Total en DT</i>	7 149 121	7 510 498

NOTE N°25 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	329 794	345 850
Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	1 007 523	1 624 940
Dotations aux provisions pour risques et charges	522 817	876 473
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances	-	24 102
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks	-	-
Diverses reprises sur provisions	-449 546	-335 698
<i>Total en DT</i>	1 410 588	2 535 667

NOTE N°26 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
Achats non stockés de matières et fournitures	155 690	195 752
Services extérieurs	460 777	402 272
Autres services extérieurs	1 102 462	1 416 020
Charges diverses ordinaires	506 380	579 883
Impôts, taxes et versements assimilés	348 307	436 223
<i>Total en DT</i>	2 573 616	3 030 150

NOTE N°27 : CHARGES FINANCIÈRES NETTES

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
Charges financières liées à des projets immobiliers	13 974 598	15 836 260
Produits financiers	-24 832	-80 493
Charges financières hors projets immobiliers	1 443 099	747 623
<i>Total en DT</i>	15 392 865	16 503 390

NOTE N°28 : IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019
Charges d'impôt courant (Impôt sur les Sociétés)	-231 816	-180 858
Charges / Produits d'impôt différé (*)	-1 846 136	1 113 841
<i>Total en DT</i>	-2 077 952	932 983

(*) Les produits d'impôt différé sont constitués d'économies d'impôt futures à réaliser par le Groupe au titre des provisions non admises en déduction et des pertes fiscales reportables (y compris les amortissements différés).

Toutefois, les charges d'impôt différé comptabilisées par le Groupe au cours de l'exercice 2020 découlent essentiellement de l'application restrictive des conditions de prise en compte des actifs d'impôt différé se rapportant notamment aux pertes fiscales reportables en avant. En effet, plusieurs filiales de la SIMPAR (SIVIA, EL MADINA, IMMOBILIÈRE DES ŒILLETS et SOGEST) affichent des pertes récurrentes et sont devenues structurellement déficitaires, ce qui remet en cause leur capacité de réaliser des bénéfices futurs suffisants sur lesquels pourront s'imputer les pertes fiscales reportables au 31 décembre 2020 (en l'absence de plans de développement et de restructuration financière et de business plans à moyen terme mis en œuvre et dont les prévisions financières sont confirmées par les faits).

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR
LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020**

*MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE
ET DE PARTICIPATIONS (SIMPAR),*

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société Immobilière et de Participations - SIMPAR - et de ses filiales (le « Groupe »), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2020, l'état consolidé du résultat et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs (hors intérêts minoritaires) de 61.794.177 DT, y compris le résultat déficitaire consolidé s'élevant à (9.375.293) DT.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière consolidée et ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1) Évaluation des titres de participation non consolidables

a) Risques identifiés

Les titres de participation directe ou à travers les fonds gérés (par SICAR INVEST), figurant au bilan consolidé au 31 décembre 2020 pour un montant net de 10.780.219 DT, représentent l'un des postes les plus importants de ce bilan (se référer à la Note 4 des états financiers consolidés). Ils sont évalués à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'usage, telle que définie par la norme comptable NCT 07 relative aux Placements.

Comme indiqué dans la Note 2 des états financiers consolidés, la valeur d'usage est estimée par la Direction sur la base de la valeur des capitaux propres à la clôture de l'exercice des entités concernées, de leur niveau de rentabilité et de leurs prévisions d'activité. Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée en prenant également en considération le cours moyen de bourse du dernier mois.

Les impayés relatifs aux contrats de portage liés à plusieurs titres de participation à travers les fonds gérés ont connu une augmentation significative au cours des derniers exercices. En outre, les derniers états financiers audités des entités concernées, disponibles chez SICAR INVEST, font apparaître que les quotes-parts de capitaux propres sont insuffisantes pour couvrir les coûts d'acquisition de ces titres de participation.

Pour l'évaluation des provisions pour dépréciation des titres de participation à travers les fonds gérés, la Direction s'est appuyée essentiellement sur les informations communiquées par SICAR INVEST sur les situations financières des entités concernées (en se référant notamment aux derniers états financiers audités). En outre, elle a pris en compte les garanties régulièrement constituées et justifiées par SICAR INVEST ainsi que les autres informations pertinentes communiquées aux sociétés du Groupe par cette dernière.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation constituait un point clé de l'audit.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'usage des titres de participation directe ou à travers les fonds gérés, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à :

- Vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminées par la Direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés ;
- Vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités concernées qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ;
- Vérifier que les garanties prises en compte pour le calcul des provisions pour dépréciation des titres de participation à travers les fonds gérés sont admises et convenablement documentées (contrat d'assurance, contrat d'hypothèque, etc.), et sont déduites des montants des pertes potentielles encourues par le Groupe pour leur juste valeur ;
- Vérifier les cours de bourse utilisés.

2) Caractère recouvrable des actifs d'impôt différé

a) Risques identifiés

Un montant de 2.290.809 DT est comptabilisé dans le bilan consolidé au 31 décembre 2020 au titre des actifs d'impôt différé. Comme le montre la Note 6 des états financiers consolidés, ce solde provient essentiellement de différences temporaires déductibles sous forme de provisions non admises en déduction et de pertes fiscales reportables affichées par la SIMPAR et certaines de ses filiales (y compris les amortissements différés).

Nous avons identifié ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu de l'incertitude relative au caractère recouvrable des actifs d'impôt différé et du jugement exercé par la Direction à cet égard. Le caractère recouvrable des actifs d'impôt différé repose notamment sur la capacité de la SIMPAR et ses filiales concernées de disposer de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporaires déductibles et ces pertes fiscales reportables pourront être imputées.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

En l'absence de différences temporaires imposables relatives à la société du Groupe concernée par les différences temporaires déductibles et/ou les pertes fiscales reportables, les actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour autant qu'il est probable que cette société dégagera des bénéfices imposables suffisants dans les exercices au cours desquels ces différences temporaires déductibles ou ces pertes fiscales reportables se résorberont, ou que cette société a des opportunités de planification fiscale grâce auxquelles elle générera des bénéfices imposables au cours des exercices appropriés.

Nos travaux d'audit ont consisté principalement à :

- Vérifier que la méthodologie retenue par la Direction pour identifier et évaluer les différences temporaires déductibles, les pertes fiscales reportables (y compris les amortissements différés) et les actifs d'impôt différé correspondants est appropriée ;
- S'assurer que les règles fiscales (taux d'imposition, période de déduction, etc.) applicables dans les circonstances sont comprises et respectées par la Direction ;
- Apprécier la capacité de la société du Groupe concernée par les différences temporaires déductibles et/ou les pertes fiscales reportables à dégager des bénéfices imposables futurs permettant de les résorber.

À cet effet, et pour chaque société du Groupe concernée, nous avons examiné la fiabilité du processus d'établissement des prévisions financières à moyen terme, comparé les projections de résultats des exercices antérieurs avec les performances financières réelles correspondantes et vérifié que les bénéfices attendus sur les exercices à venir sont suffisants pour absorber, dans la période appropriée, les différences temporaires déductibles et/ou les pertes fiscales reportables sources des actifs d'impôt différé ;

- S'assurer que les opportunités de planification fiscale offertes à chaque société du Groupe concernée (telle que la cession d'un actif pour un prix supérieur à sa valeur comptable) sont réalisables et pourront générer, en cas de besoin, un bénéfice imposable dans la période appropriée.

3) Évaluation des stocks de biens immobiliers

a) Risques identifiés

Les stocks de biens immobiliers (terrains, travaux en cours et travaux terminés) figurent au bilan consolidé au 31 décembre 2020 pour un montant net de 179.110.041 DT et représentent le poste le plus important de cet état de la situation financière (environ 76% du total des actifs). Ils proviennent entièrement de la SIMPAR (société mère) et ses filiales immobilières (ESSOUKNA, SIVIA, EL MADINA et Immobilières des Œillets).

Comme indiqué dans la Note 2 des états financiers consolidés, ils sont comptabilisés à leur coût spécifique (d'acquisition ou de production), tel que déterminé par la comptabilité de gestion, ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure.

Le coût de production de chaque projet de promotion immobilière (ou de lotissement) inclut les coûts directement encourus pour l'acquisition et l'aménagement des terrains, la conception des plans d'architecture et l'obtention des autorisations de bâtir ainsi que les coûts de construction et d'équipement des locaux à usage de commerce ou d'habitation, à l'exclusion des frais commerciaux et des frais d'administration générale. Ce coût de production est augmenté des coûts des emprunts spécifiques contractés pour son financement, encourus depuis le commencement des travaux d'aménagement ou de construction des biens immobiliers destinés à la vente jusqu'à l'obtention du procès-verbal de récolement.

Les coûts d'entrée des biens immobiliers en stocks sont donc déterminés par projet de promotion immobilière (ou de lotissement), déduction faite des coûts de production des lots de terrains ou des locaux à usage de commerce ou d'habitation vendus et pour lesquels le contrôle a été transféré aux acquéreurs, en se basant sur les données de la comptabilité de gestion ainsi que les surfaces et autres informations pertinentes indiquées dans le procès-verbal de récolement.

Pour les projets de promotion immobilière (ou de lotissement) entamés et non encore achevés et les terrains acquis et non encore développés depuis une longue période, accumulant les coûts des emprunts spécifiques incorporés, ainsi que les locaux à usage de commerce ou d'habitation accusant une mévente, la Direction leur détermine à la clôture de l'exercice une valeur nette de réalisation en se fondant sur les prix de vente nets pratiqués, en tenant compte des réductions commerciales et des coûts restant à encourir, ainsi que les perspectives d'écoulement compte tenu des prix offerts sur le marché de l'immobilier pour des terrains ou des locaux similaires situés dans le même endroit.

Il existe donc un risque que la valeur nette de réalisation soit inférieure au coût d'entrée pour certains biens immobiliers et, en conséquence, un risque de surévaluation des stocks, que nous avons considéré comme un point clé de l'audit au même titre que le risque d'une fausse évaluation des stocks suite à des erreurs ou des omissions commises lors de la détermination des surfaces non encore vendues et/ou des montants des charges composant leurs coûts d'entrée, y compris les coûts d'emprunt incorporés et la TVA non récupérable.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Nos travaux d'audit ont consisté à vérifier que les méthodes d'évaluation des coûts d'entrée en stock des biens immobiliers sont conformes aux prescriptions de la norme comptable NCT 04 relatives aux Stocks, et à apprécier les données et les hypothèses retenues par la Direction pour déterminer la valeur nette de réalisation et identifier les biens immobiliers (terrains et locaux) qui doivent être comptabilisés à cette valeur.

Nous avons :

- Pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place pour la gestion physique et comptable des stocks de biens immobiliers destinés à la vente et pour l'identification des projets de promotion immobilière (ou de lotissement) accusant une longue période de réalisation ou de commercialisation (ou une mévente) ;
- Assisté aux inventaires physiques des différents stocks de biens immobiliers de la société mère SIMPAR et de ses filiales les plus importantes ESSOUKNA et SIVIA, et vérifié la fiabilité des surfaces non encore vendues à la date de clôture ;
- Consulté les rapports des commissaires aux comptes des filiales pour voir leurs conclusions d'audit relatives aux stocks de biens immobiliers ;
- Vérifié que les conditions d'incorporation des coûts d'emprunt aux coûts des terrains ou des projets de promotion immobilière (ou de lotissement) sont respectés ;
- Vérifié que le montant de la TVA sur les stocks de biens immobiliers destinés à l'habitation et n'ayant pas fait l'objet de contrats ou de promesses de vente jusqu'au 31 décembre 2017, devenu récupérable en application des dispositions de l'article 79 de la loi n° 2018-56 du 27 décembre 2018 portant loi de finances pour l'année 2019, relatives à la clarification de la fiscalité du secteur de la promotion immobilière, a été déterminé de manière fiable et traité correctement sur le plan comptable ;
- Vérifié que les coûts d'acquisition ou de production des biens immobiliers (y compris les coûts d'emprunt incorporés et la TVA non récupérable) sont couverts par les valeurs nettes de réalisation correspondantes et, dans le cas contraire, les provisions pour dépréciation nécessaires sont comptabilisées.

Rapport de gestion relatif au Groupe

La responsabilité du rapport de gestion relatif au Groupe incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion relatif au Groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions des articles 266 et 471 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion relatif au Groupe, et ce, par référence aux états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion relatif au Groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion relatif au Groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion relatif au Groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car

la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener le Groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité des systèmes de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne de la SIMPAR et de ses filiales. À cet effet, nous avons consulté les rapports des commissaires aux comptes des sociétés appartenant au Groupe. Nous rappelons

que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans les systèmes de contrôle interne de la SIMPAR et de ses filiales susceptibles d'impacter la fiabilité des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Tunis, le 17 mai 2021

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE MANAGEMENT - GEM

Abderrazak GABSI, *Associé*

P/ ICCA

Anis SMAOUI, *Associé*

FCP BIAT – EQUITY PERFORMANCE
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2020

I. Rapport sur l'audit des états financiers

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « FCP BIAT – EQUITY PERFORMANCE », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « FCP BIAT – EQUITY PERFORMANCE » au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

1. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit

2. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

3. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

4. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

2. Autres obligations légales et réglementaires

- Les emplois en portefeuille titres enregistrent au 31 Décembre 2020, 76,50% du total actif soit en dessous du seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application de l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- Les emplois en titres émis par la BIAT représentent 16,68 % de l'actif total au 31 Décembre 2020, dépassant ainsi le seuil de 10% autorisé par l'article 29 du code des organismes des placements collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.

Tunis, le 30 mars 2020

Le Commissaire aux Comptes :
LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C
Chiheb GHANMI

BILAN AU 31/12/2020

BILAN AU 31/12/2020				
BILAN		NOTE	31/12/2020	31/12/2019
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	8 209 573,919	9 833 958,676
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		8 045 964,341	9 485 404,228
AC1-B	AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		163 609,578	348 554,448
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	2 519 233,218	2 523 754,808
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		2 519 130,186	2 523 644,815
AC2-B	DISPONIBILITES		103,032	109,993
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	2 155,117	255 377,502
TOTAL ACTIF			10 730 962,254	12 613 090,986
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	16 454,742	22 411,112
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	167 981,586	73 444,694
TOTAL PASSIF			184 436,328	95 855,806
ACTIF NET			10 546 525,926	12 517 235,180
CP1	CAPITAL	CP1	10 440 387,810	12 194 398,707
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	106 138,116	322 836,473
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANTERIEURS		0,703	0,675
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		103 420,956	322 835,798
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		2 716,457	0,000
ACTIF NET			10 546 525,926	12 517 235,180
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			10 730 962,254	12 613 090,986

ETAT DE RESULTAT AU 31/12/2020

			Période du	Période du
ETAT DE RESULTAT		Note	01/01/2020	01/01/2019
			au	au
			31/12/2020	31/12/2019
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	170 852,240	392 498,345
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		170 852,240	392 498,345
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	144 847,585	183 635,018
PR2-A	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		57 214,617	39 869,207
PR2-B	REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		87 632,968	143 765,811
REVENUS DES PLACEMENTS			315 699,825	576 133,363
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-194 019,021	-230 039,005
REVENU NET DES PLACEMENTS			121 680,804	346 094,358
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-18 259,848	-23 258,560
RESULTAT D'EXPLOITATION			103 420,956	322 835,798
PR3	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		2 716,457	0,000
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE			106 137,413	322 835,798
PR3-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-2 716,457	0,000
PR3-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		-715 267,890	-641 213,046
PR3-C	+/- VAL.REAL./CESSION DE TITRES		-24 976,693	-190 350,610
PR3-D	FRAIS DE NEGOCIATIONS DES TITRES		-14 117,585	-15 709,911
RESULTAT NET DE L'EXERCICE			-650 941,212	-524 437,769

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2020

DESIGNATION	Période du 01/01/2020 au 31/12/2020	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION	-650 941,212	-524 437,769
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	103 420,956	322 835,798
AN1-B VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	-715 267,890	-641 213,046
AN1-C +/-VAL REAL..SUR CESSION DESTITRES	-24 976,693	-190 350,610
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-14 117,585	-15 709,911
AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	-322 835,700	-226 519,700
AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-996 932,342	0,000
SOUSCRIPTIONS	0,000	0,000
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	0,000	0,000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON DIST DE L'EXERCICE (S)	0,000	0,000
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS (S)	0,000	0,000
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EXERCICE.(S)	0,000	0,000
RACHATS	-996 932,342	0,000
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	-1 000 000,000	0,000
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON DIST DE L'EXERCICE (R)	-19 994,287	0,000
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(R)	-0,070	0,000
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EXERCICE (R)	2 716,457	0,000
AN3-J DROIT DE SORTIE	20 345,558	0,000
VARIATION DE L'ACTIF NET	-1 970 709,254	-750 957,469
AN4 ACTIF NET		
AN4-A DEBUT DE L'EXERCICE	12 517 235,180	13 268 192,649
AN4-B FIN DE L'EXERCICE	10 546 525,926	12 517 235,180
AN5 NOMBRE DE PARTS		
AN5-A DEBUT DE L'EXERCICE	1 100	1 100
AN5-B FIN DE L'EXERCICE	1 000	1 100
VALEUR LIQUIDATIVE		
A- DEBUT DE L'EXERCICE	11 379,304	12 061,993
B- FIN DE L'EXERCICE	10 546,525	11 379,304
AN6 TAUX DE RENDEMENT	-4,74%	-3,95%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
DE LA PERIODE DU 01-01-2020 AU 31-12-2020

1. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT

FCP BIAT - EQUITY PERFORMANCE est un Fonds Commun de Placement, de distribution, de catégorie Actions destiné à des investisseurs acceptant un haut risque, et essentiellement aux investisseurs institutionnels (au sens de l'article 39 du Règlement Général de la Bourse) ayant un horizon de placement de 5 ans.

Il a pour objectif de gestion de surperformer, sur 5 années, un rendement de 30%, par le biais d'une gestion dynamique en actions cotées en bourse.

Il a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 10 décembre 2015. Les opérations de souscription et de rachat ont été ouvertes au public le 16 mai 2016

Il a reçu un agrément de changement de catégorie le 24 Septembre 2020 et applicable à partir de 2021 pour passer de FCP actions à FCP mixte.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers arrêtés au 31/12/2020 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

L'exercice comptable commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

Par dérogation, le premier exercice comprend toutes les opérations effectuées depuis la date de constitution du fonds jusqu'au 31 décembre 2016.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Evaluation des placements:

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2020 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative du 31/12/2020.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

3-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

Désignation des Titres	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% de l'actif net
AC1- A. Actions et droits rattachés		8,275,100.955	8,045,964.341	76.29
ASSAD	23,250	149,471.963	103,230.000	0.98
ATTIJ BANK	9,499	328,509.631	263,844.224	2.50
BIAT	8,440	813,089.263	790,760.480	7.50
BT	31,850	238,179.963	215,306.000	2.04
CARTHAGE CEMENT	20,000	37,400.000	37,340.000	0.35
CEREALIS	25,000	150,580.569	229,950.000	2.18
DELICE HOLDING	27,300	416,151.347	405,323.100	3.84
EURO-CYCLES	8,800	197,961.885	226,072.000	2.14
I.C.F	2,270	299,114.049	158,716.130	1.50
LANDOR	22,300	182,021.548	162,410.900	1.54
MAGASIN GENERAL	5,450	131,603.299	105,675.500	1.00
MAGHREBIA	256	14,208.000	14,886.144	0.14
MONOPRIX	17,910	153,057.792	109,591.290	1.04
ONE TECH HOLDING	43,200	571,119.907	518,702.400	4.92
PGH	51,900	487,035.886	538,151.100	5.10
S.A.H TUNISIE	60,500	676,793.880	742,879.500	7.04

S.A.M	79,000	249,234.387	214,011.000	2.03
SFBT	28,000	417,791.344	532,280.000	5.05
SOMOCER	22,643	22,416.570	22,439.213	0.21
SOTIPAPIER	116,500	739,611.229	535,084.500	5.07
SOTRAPIL	4,320	46,553.562	51,507.360	0.49
SOTUV NG 2020	11,270	54,927.600	73,818.500	0.70
SOTUVER	54,000	268,716.775	377,244.000	3.58
TELNET HOLDING	12,000	106,276.230	100,704.000	0.95
TPR	159,000	596,098.459	661,758.000	6.27
UIB	25,000	517,816.526	426,775.000	4.05
UNIMED	44,000	409,359.291	427,504.000	4.05
AC1- B. Autres Valeurs (titres OPCVM)		161,946.937	163,609.578	1.55
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	1,206	161,946.937	163,609.578	1.55
Total portefeuille titres		8,437,047.892	8,209,573.919	77.84

Les mouvements du portefeuille-titres du FCP BIAT – EQUITY PERFORMANCE :

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres du FCP BIAT – EQUITY PERFORMANCE, se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	+/- valeurs latentes	Valeur au 31 décembre	+/- valeurs réalisées
Solde au 31 décembre 2019	9,346,164.759	487,793.917	9,833,958.676	
<u>Acquisitions de l'exercice</u>				
Actions et droits rattachés	2,789,660.980		2,789,660.980	
Autres Valeurs (Titres OPCVM)	2,978,798.078		2,978,798.078	
<u>Cessions de l'exercice</u>				
Actions et droits rattachés	-3,513,716.103		-3,513,716.103	-45,369.633
Autres Valeurs (Titres OPCVM)	-3,163,859.822		-3,163,859.822	20,392.940
Variation des plus ou moins-values latentes		-715,267.890	-715,267.890	
Solde au 31 décembre 2020	8,437,047.892	-227,473.973	8,209,573.919	-24,976.693

PR1- Revenus du portefeuille-titres:

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31/12/2020, à **170,852.240 Dinars** et représentant les dividendes reçus sur les actions cotées en bourses.

AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités :**AC2-A Placements monétaires :**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à **2,519,130.186 Dinars** contre **2,523,644.815 Dinars** au 31/12/2019, représentant dans sa totalité des placements en Dépôt à termes à moins d'un an et des certificats de dépôt et se détaillant comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2020	Montant au 31/12/2019
Certificats de Dépôt	999,485.693	491,206.546
Autres placements (Dépôt à terme)	1,519,644.493	2,032,438.269
Total	2,519,130.186	2,523,644.815

AC2-A-1 Certificats de dépôts :

Désignation	Taux	Emetteur	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% de l'Actif Net
Certificats de dépôts à moins d'un an			2	998,715.184	999,485.693	9.48
CDP BIAT 10J-02/01/2021	7.13	BIAT	1	499,357.592	499,935.645	4.74
CDP BIAT 10J-08/01/2021	7.13	BIAT	1	499,357.592	499,550.048	4.74

AC2-A-2 Dépôt à Terme :

Désignation	Taux	Banque	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% de l'Actif Net
Dépôts à termes à moins d'un an		BIAT	2	1,500,000.000	1,519,644.493	14.41
DAT 93J-15/01/2021	7.76%	BIAT	1	1,000,000.000	1,013,436.493	9.61
DAT 92J-20/01/2021	7.76%	BIAT	1	500,000.000	506,208.000	4.80

AC2-B Disponibilités:

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020, à **103.032 Dinars** et représentant les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31/12/2020, à **144,847.585 Dinars** contre **183,635.018 Dinars** au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

REVENUS	31/12/2020	31/12/2019
Revenus des Certificats de Dépôt	57,214.617	39,869.207
Revenus des autres placements (Dépôt à termes)	87,632.968	143,765.811
Total	144,847.585	183,635.018

AC3- Créances d'exploitation:

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020, à **2,155.117 Dinars** contre **255,377.502 Dinars** au 31/12/2019 et représente les sommes à l'encaissement suite à des opérations de vente en bourse.

PA- Note sur le Passif :

Le total des passifs s'élève au 31/12/2020 à **184,436.328 Dinars** contre **95,855.806 Dinars** au 31/12/2019, le solde du passif s'analyse comme suit :

Note	Passif	31/12/2020	31/12/2019
PA1	Opérateurs créditeurs	16,454.742	22,411.112
PA2	Autres créditeurs divers	167,981.586	73,444.694
Total	Total	184,436.328	95,855.806

PA1 : Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020, à **16,454.742 Dinars** contre **22,411.112 Dinars** au 31/12/2019 et se détaillant comme suit :

Opérateurs Créditeurs	31/12/2020	31/12/2019
Gestionnaire	15,357.758	20,917.039
Dépositaire	1,096.984	1,494.073
Total	16,454.742	22,411.112

PA2 : Les autres créiteurs divers s'élèvent au 31/12/2020, à **167,981.586 Dinars** contre **73,444.694 Dinars** au 31/12/2019 et se détaillant comme suit :

Autres Créiteurs Divers	31/12/2020	31/12/2019
Etat, impôts et taxes	2,661.493	2,558.819
Redevance CMF	897.499	1,053.883
Rémunération CAC	7,984.340	7,810.704
Publicité & Publications	121.696	776.718
Achat titres à payer	156,316.558	59,734.759
Diverses charges d'exploitation	0.000	1,509.811
Total	167,981.586	73,444.694

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31/12/2020 à **194,019.021 Dinars** contre **230,039.005 Dinars** au 31/12/2019, représentant la rémunération du gestionnaire et celle du dépositaire.

Charges de gestion des placements	31/12/2020	31/12/2019
Rémunération du Gestionnaire	181,084.415	214,703.072
Rémunération du dépositaire	12,934.606	15,335.933
Total	194,019.021	230,039.005

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31/12/2020 à **18,259.848 Dinars** contre **23,258.560 Dinars** au 31/12/2019, et se détaillent comme suit :

Autres Charges de Gestion	31/12/2020	31/12/2019
Honoraires CAC	6,618.954	9,705.359
Redevance CMF	10,925.316	12,918.156
Publicité & Publications	715.578	493.115
Diverses charges d'exploitation	0.000	141.930
Total	18,259.848	23,258.560

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31/12/2020 se détaillent comme suit :

Désignation	2020	2019
Capital au 01/01 (en nominal)		
Montant	11,000,000.000	11,000,000.000
Nombre de titres émis	1,100	1,100
Nombre de porteurs de parts	6	6
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>		
Montant	-	-
Nombre de titres émis	-	-
Nombre de porteurs de parts entrants	-	-
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>		
Montant	1 000 000	-
Nombre de titres rachetés	100	-
Nombre de porteurs de parts sortants	1	-
Capital au 31/12	10,440,387.810	12,194,398.707
Montant en nominal	10,000,000.000	11,000,000.000
Sommes non distribuables ^(*)	440,387.810	1,194,398.707
Nombre de titres	1,000	1,100
Nombre de porteurs de parts	5	6

(*) : Les sommes non distribuables s'élèvent à **440,387.810 Dinars** au 31/12/2020, contre **1,194,398.707 Dinars** au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	1,194,398.707	2,041,672.274
1- Résultat non distribuable de l'exercice	-754,362.168	-847,273.567
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	-715,267.890	-641,213.046
+/- values réalisées sur cession de titres.	-24,976.693	-190,350.610
Frais de négociation des titres	-14,117.585	-15,709.911
2- Régularisation des sommes non distribuables	-19,994.287	0.000
Aux émissions	0.000	0.000
Aux rachats	-19,994.287	0.000
Commission de rachat	20,345.558	0.000
Sommes non distribuables	440,387.810	1,194,398.707

CP2- Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat de parts FCP BIAT- EQUITY PERFORMANCE et les sommes distribuables des exercices antérieurs. Le solde de ce poste au 31/12/2020 se détaille ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
Résultat distribuable de l'exercice	103,420.956	322,835.798
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	2,716.457	0.000
Sommes Distribuables des exercices antérieurs	0.703	0.675
Sommes Distribuables	106,138.116	322,836.473

5. AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par part	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Revenus des placements	315.700	523.758	443.496	436.414	83.511
Charges de gestion des placements	-194.019	-209.126	-217.481	-211.949	-96.432
Revenu net des placements	121.681	314.631	226.015	224.465	-12.921
Autres charges d'exploitation	-18.260	-21.144	-20.088	-18.413	-10.179
Résultat d'exploitation	103.421	293.487	205.927	206.052	-23.100
Régularisation du résultat d'exploitation	2.716	0.000	0.000	0.000	-5.988
Sommes distribuables de l'exercice	106.137	293.487	205.927	206.052	-29.088
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-2.716	0.000	0.000	0.000	5.988
Variation des plus ou moins-values potentielles des titres	-715.268	-582.921	64.647	868.576	93.146
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-24.977	-173.046	715.043	46.871	105.609
Frais de négociation des titres	-14.118	-14.282	-21.692	-25.839	-7.537
Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation	-754.362	-770.249	757.998	889.608	191.218
Résultat net de l'exercice	-650.941	-476.762	963.926	1 095.660	168.118
Droit de sortie	20.346	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	-734.016	-770.249	757.998	889.608	191.218
Régularisation du résultat non distribuable	88.587	0.000	0.000	0.000	17.240
Sommes non distribuables de l'exercice	-645.429	-770.249	757.998	889.608	208.458
Distribution des dividendes	293.487	205.927	176.964	0.000	0.000
Valeur Liquidative	10,546.525	11,379.304	12,061.993	11,275.031	10,179.371

5-2 Ratios de gestion des placements

	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
· Charges de gestion des placements/ actif net moyen :	1.780%	1.785%	1.789%	1.998%	1.112%
· Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0.168%	0.181%	0.165%	0.174%	0.117%
· Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen :	0.949%	2.506%	1.694%	1.943%	-0.266%
ACTIF NET MOYEN	10,901,015.390	12,884,706.520	13,371,944.595	11,666,705.628	9,540,182.518

5-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

5-3-1. Rémunération du gestionnaire :

La gestion de FCP BIAT - EQUITY PERFORMANCE est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT, Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille du FCP BIAT - EQUITY PERFORMANCE ;
- La gestion comptable du FCP BIAT - EQUITY PERFORMANCE ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 1,4 % HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

En plus de cette commission, il est prévu une commission de surperformance qui vise à rémunérer le gestionnaire dès que FCP BIAT – EQUITY PERFORMANCE réalise un rendement annuel supérieur à 10%.

Cette commission de surperformance est de 20% HT par an du différentiel entre le taux de rendement annuel réalisé par le fonds et le taux de rendement minimum de 10%.

Le calcul de cette commission se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative.

Une provision ou, le cas échéant, une reprise de provision en cas de sous-performance est comptabilisée à chaque calcul de la valeur liquidative.

La date d'arrêté de la commission de surperformance est fixée à la dernière valeur liquidative du mois de décembre. Son règlement au profit du gestionnaire est effectué annuellement.

5-3-2. Rémunération du dépositaire :

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la FCP BIAT- EQUITY PERFORMANCE Elle est chargée, à ce titre :

- De conserver les titres et les fonds du FCP BIAT- EQUITY PERFORMANCE
- D'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants et le règlement du montant des rachats aux porteurs de parts sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- De la mise en paiement des dividendes ;
- Du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant minimum et maximum de l'actif du fonds

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT de l'actif net de FCP BIAT - EQUITY PERFORMANCE. Cette rémunération prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

FCP IRADETT 50

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 Décembre 2020

I. – Rapport sur les états financiers annuels

1. Opinion

En exécution de la mission que vous nous aviez confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « **FCP IRADETT 50** » relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2020, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « **FCP IRADETT 50** », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptable et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 376 704 Dinars, un état de résultat soldé par des sommes distribuables de 8 698 Dinars, et un état de variation de l'actif net accusant une variation négative de 246 171 Dinars.

A notre avis les états financiers du fonds commun de placement « **FCP IRADETT 50** » sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de ses opérations et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants du fonds commun de placement « **FCP IRADETT 50** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport de gestion du Conseil d'Administration :

La responsabilité du rapport de gestion de l'exercice incombe au Conseil d'Administration de votre gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration de votre gestionnaire et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur le rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, et de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement « **FCP IRADETT 50** » dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration de votre gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration de votre gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration de votre gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire du fonds commun de placement « **FCP IRADETT 50** » qu'il incombe d'évaluer sa capacité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire du fonds commun de placement « **FCP IRADETT 50** » a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de votre gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement « **FCP IRADETT 50** ».

5. Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux –ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction du gestionnaire du fonds commun de placement « **FCP IRADETT 50** », de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du gestionnaire du fonds commun de placement « **FCP IRADETT 50** » du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevées au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. – Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement « **FCP IRADETT 50** ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la Direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire du fonds commun de placement « **FCP IRADETT 50** ».

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par le fonds commun de placement « **IRADETT 50** » avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au gestionnaire du fonds commun de placement « **FCP IRADETT 50** ».

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liées à la conformité des comptes du fonds commun de placement « **FCP IRADETT 50** » avec la réglementation en vigueur.

3. Vérifications spécifiques relatives au respect des ratios prudentiels

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par du fonds commun de placement « **FCP IRADETT 50** » des normes prudentielles prévues par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Nous attirons votre attention qu'au 31 décembre 2020 le total des emplois de votre fonds en valeurs mobilières et en obligations représente au bilan 71,65% des actifs, contre des emplois en liquidités et quasi liquidités représentent 20,76% de l'actif de la société,

Cette proportion est au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 Septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif.

Tunis, le 31 mars 2021

Le Commissaire aux Comptes :

FMBZ - KPMG TUNISIE

Emna RACHIKOU

BILAN
ARRETE AU 31/12/2020
(Exprimé en dinars)

<u>ACTIF</u>	31/12/2020	31/12/2019
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES	269 904	479 983
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	162 203	223 627
b- Obligations et valeurs assimilées	107 701	256 356
AC2- Placements monétaires et disponibilités	78 189	158 597
a- Placements monétaires	-	-
b- Disponibilités	78 189	158 597
AC3- Créances d'exploitation	28 611	-
AC4- Autres actifs	-	-
TOTAL ACTIF	376 704	638 580
PASSIF		
PA1- Opérateurs créditeurs	2 230	1 625
PA2- Autres créditeurs divers	2 541	18 851
TOTAL PASSIF	4 771	20 476
<u>ACTIF NET</u>		
CP1- Capital	363 208	600 673
CP2- Sommes distribuables	8 725	17 432
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	28	5
b- Sommes distribuables de l'exercice	8 698	17 427
ACTIF NET	371 933	618 104
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	376 704	638 580

**ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31/12/2020**

(Exprimé en dinars)

	<u>Du 01/01/2020</u> <u>Au 31/12/2020</u>	<u>Du 01/01/2019</u> <u>Au 31/12/2019</u>
PR1 Revenus de portefeuille-titres	15 879	26 757
a- Dividendes	3 263	7 306
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	12 617	19 451
PR 2- Revenus des placements monétaires	3 882	4 695
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	19 762	31 452
CH 1- Charges de gestion des placements	8 387	12 187
REVENU NET DES PLACEMENTS	11 374	19 265
PR 3- Autres produits	-	-
CH 2- Autres charges	506	718
RESULTAT D'EXPLOITATION	10 869	18 546
PR 5- Régularisations du résultat d'exploitation	(2 171)	(1 120)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	8 698	17 427
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	2 171	1 120
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	8 568	30 590
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	(5 193)	(50 867)
Frais de négociation de titres	(559)	(1 430)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	13 684	(3 161)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

ARRETE AU 31/12/2020

(Exprimé en dinars)

	<u>Du 01/01/2020</u> <u>Au 31/12/2020</u>	<u>Du 01/01/2019</u> <u>Au 31/12/2019</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u>		
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
a- Résultat d 'Exploitation	10 869	18 546
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	8 568	30 590
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(5 193)	(50 867)
d- Frais de négociation de titres	(559)	(1 430)
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	(17 427)	(19 773)
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		
a- Souscriptions		
Capital	221 760	202 534
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	5 206	(5 071)
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	4 922	2 265
Droits d'entrée	-	-
b- Rachats		
Capital	(464 509)	(476 279)
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	(2 737)	13 494
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	(7 070)	(3 413)
Droit de sortie	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	(246 171)	(289 405)
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
a- en début d'exercice	618 104	907 509
b- en fin d'exercice	371 933	618 104
AN 5- <u>NOMBRE DE PARTS</u>		
a- en début d'exercice	53 823	77 645
b- en fin d'exercice	31 930	53 823
VALEUR LIQUIDATIVE	11,648	11,484
AN6- TAUX DE RENDEMENT	4,24%	0,44%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ARRETEES AU 31 DECEMBRE 2020**

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

FCP IRADETT 50 est un fonds commun de placement de distribution, de catégorie mixte, régi par le code des organismes de placement collectif.

La gestion du fonds est assurée par la société ARAB FINANCIAL CONSULTANTS.

L'ARAB TUNISIAN BANK est désigné dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2020 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation, les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3-2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2020 à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2020 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs Valeurs Liquidatives au 31/12/2020.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

3-3 EVALUATION DES OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leurs comptabilisations initiales :

- à la valeur du marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent

- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constituent une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur du marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués au 31 décembre 2020, au coût amorti

3-4 EVALUATION DES PLACEMENTS MONETAIRES

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3-5 CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1- Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à 269 904 DT contre 479 983 DT au 31/12/2019, et se détaille ainsi :

DESIGNATION DU TITRE	Nombre/Titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% ACTIF	% K émetteur
ACTIONS		146 381	144 286	38,30%	
ASS MAG	148	8 214	8 606	2,28%	0,00%
CIMENT DE BIZERTE	11 424	21 036	21 706	5,76%	0,03%
LANDOR	2 200	17 377	16 023	4,25%	0,02%
PGH	1 000	14 849	10 368	2,75%	0,00%
SAH	2 500	29 794	30 698	8,15%	3,83%
SFBT	600	7 860	11 406	3,03%	0,00%
SOTUVER	1 600	11 118	11 178	2,97%	0,00%
SOTUVER NG 2020	350	2 432	2 292	0,61%	0,00%
TELNET HOLDING	2 500	21 375	20 980	5,57%	0,02%
TPR	2 650	12 326	11 029	2,93%	0,01%
TITRES OPCVM		18 750	17 917	4,76%	
FCP MOUASSASSET	16	18 750	17 917	4,76%	0,32%
EMPRUNTS DE SOCIETE		55 000	57 469	15,26%	
ATL 2016-1	750	15 000	15 464	4,10%	1,50%
BNA SUB 2017/1	500	20 000	20 714	5,50%	0,07%
UNIFACTOR 2015	1 000	20 000	21 292	5,65%	0,50%
Emprunt d'Etat		48 875	50 232	13,33%	
Emprunt National Catg C	1 000	48 875	50 232	13,33%	0,00%
TOTAL		269 006	269 904	71,65%	

AC2- Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2020 à 78 189 DT contre 158 597 DT au 31-12-2019, et se détaille ainsi :

	En % de l'actif			
	31/12/2020	31/12/2019	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Compte de dépôts	78 189	158 597	20,8%	24,8%
TOTAL	78 189	158 597	20,8%	24,8%

AC3- Créances d'exploitation

Le solde de ce poste est de 28 611 au 31-12-2020 et se présente comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Vente Actions	28 318	-
Retenue à la source/achat Obligations	293	-
TOTAL	28 611	-

PA1- Opérateurs créditeurs

Cette rubrique renferme la rémunération à payer au gestionnaire et au dépositaire et se détaille ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
Rémunération à payer au gestionnaire	858	813
Rémunération à payer au dépositaire	1 372	812
TOTAL	2 230	1 625

PA2- Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève à 2 541 DT au 31-12-2020 contre 18 851 DT au 31-12-2019 et se détaille ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
Achat Actions	2 332	18 610
Redevance CMF	51	49
Retenue à la source	118	128
Frais de transaction	40	64
TOTAL	2 541	18 851

CP1- Le capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2020 se détaillent ainsi :

<u>Capital au 31/12/2019</u>	
Montant	600 673
Nombre de titres	53 823
Nombre de porteurs de parts (y compris clients AFC)	10

<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	221 760
Nombre de titres émis	20 000
Nombre de porteurs de parts nouveaux (y compris clients AFC)	0

<u>Rachats effectués</u>	
Montant	464 509
Nombre de titres rachetés	41 893
Nombre de porteurs de parts sortants (y compris clients AFC)	0

<u>Autres effets /capital</u>	
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	(5 193)
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	8 568
Régularisation des sommes non distribuables	2 469
Frais de négociation de titre	(559)

<u>Capital au 31/12/2020</u>	
Montant	363 208
Nombre de titres	31 930
Nombre de porteurs de parts (y compris clients AFC)	10

CP2-	Sommes distribuables
-------------	-----------------------------

	Du 01/01/2020	Du 01/01/2019
	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Sommes distribuables de l'exercice	8 698	17 427
Sommes distribuables des exercices antérieurs	28	5
Sommes distribuables	8 725	17 432

PR1-	Revenus du portefeuille-titres
-------------	---------------------------------------

Du 01-01-2020 au 31-12-2020, les revenus du portefeuille -titres s'élèvent à 15 879 DT contre 26 757 DT du 01-01-2019 au 31-12-2019 ;

	Du 01/01/2020	Du 01/01/2019
	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Revenus des Actions et valeurs assimilées	3 263	7 306
Revenus des obligations et valeurs assimilées	12 617	19 451
TOTAL	15 879	26 757

PR2- Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 3 882 DT du 01-01-2020 au 31-12-2020 et se détaillent comme suit :

	Du 01/01/2020	Du 01/01/2019
	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Revenus des comptes de dépôts	3 882	4 695
TOTAL	3 882	4 695

CH1-	Charges de gestion des Placements	Du 01/01/2020	Du 01/01/2019
		Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Rémunération du gestionnaire			
La gestion du fond est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fond. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,4% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.			
	La rémunération de l'AFC	7 828	11 374
Rémunération du dépositaire			
La fonction du dépositaire est confiée à l'ATB. En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,1%HT calculé sur la base de l'actif net quotidien.			
	La rémunération de l'ATB	559	812
	TOTAL	8 387	12 187

CH2- AUTRES CHARGES

Les autres charges se détaillent ainsi :

	Du 01/01/2020	Du 01/01/2019
Désignation	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Redevance CMF	470	683
Services bancaires	26	29
Timbre fiscal	10	7
TOTAL	506	718

5- MOUVEMENT DU PORTEFEUILLE TITRES

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	plus ou moins- value potentielle	Valeur au 31/12	plus ou moins- value réalisée
Solde au 31-12-2019	479 898	11 581	(11 496)	479 984	
<u>Acquisition de l'exercice</u>					
Actions	35 612			35 612	
Emprunts de sociétés	35 000			35 000	
Titres OPCVM	6 515			6 515	
<u>Remboursement et Cession de l'exercice</u>					
Cession Actions	(92 132)			(92 132)	(6 991)
Cession Emprunt de société	(126 800)			(126 800)	2 400
Remboursement Emprunt de société	(36 600)			(36 600)	
Remboursement Emprunt National	(12 500)			(12 500)	
Cession Titres OPCVM	(19 987)			(19 987)	(601)
Variation des intérêts courus		(7 755)		(7 755)	
Variation des plus ou moins-values potentielles			8 568	8 568	
Solde au 31-12-2020	269 006	3 826	(2 928)	269 904	(5 193)

6-AUTRES INFORMATIONS	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Données par Parts					
Revenus des placements	0,619	0,584	0,367	0,383	0,314
Charges de gestion des placements	0,263	0,226	0,162	0,212	0,157
Revenu net des placements	0,356	0,358	0,205	0,172	0,157
Autres charges	0,016	0,013	0,010	0,013	0,009
Résultat d'exploitation	0,340	0,345	0,195	0,159	0,148
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,068)	(0,021)	0,059	(0,008)	0,060
Sommes distribuables de l'exercice	0,272	0,324	0,255	0,151	0,208
Régularisation du résultat d'exploitation (Annulation)	0,068	0,021	(0,059)	0,008	(0,060)
Frais de négociation de titres	(0,018)	(0,027)	(0,028)	(0,019)	(0,026)
Variation des plus ou moins-values potentielles /Titres	0,268	0,568	(0,235)	0,210	(0,138)
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	(0,163)	(0,945)	(0,130)	0,027	(0,029)

Plus ou moins-values sur titre et frais de négociation	0,088	(0,403)	(0,393)	0,218	(0,193)
Résultat net de l'exercice	0,429	(0,059)	(0,197)	0,377	(0,045)
résultat non distribuable de l'exercice	0,088	(0,403)	(0,393)	0,218	(0,193)
régularisation du résultat non distribuable	0,077	0,156	(0,005)	0,042	(0,188)
Sommes non distribuables de l'exercice	0,165	(0,247)	(0,398)	0,260	(0,380)
Distribution des dividendes	0,323	0,255	0,151	0,208	0,178
Nombre de parts	31 930	53 823	77 645	44 335	45 129
Valeur liquidative	11,648	11,484	11,688	11,942	11,742

Ratios de gestion des placements	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
	Charges de gestion des placements/actif net moyen	1,80%	1,78%	1,79%	1,77%
Autres charges /Actif net moyen	0,11%	0,11%	0,11%	0,11%	0,11%
Résultat distribuable de l'exercice/Actif net moyen	2,33%	2,71%	2,16%	1,33%	1,67%
Actif net moyen	465 935,693	683 676,424	701 335,025	530 818,311	400 313,518

FCP BIAT- EPARGNE ACTIONS

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020

I. Rapport sur l'audit des états financiers :

- **Opinion :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels du fonds **FCP BIAT EPARGNE ACTIONS**, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds « FCP BIAT EPARGNE ACTIONS » au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

- **Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds et du gestionnaire conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

- **Paragraphes d'observation**

(1) Nous attirons l'attention sur la note **3.3** des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fond « FCP BIAT EPARGNE ACTIONS » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

- **Rapport de gestion :**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

- **Responsabilités du gestionnaire du fonds et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :**

Le gestionnaire du Fonds est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation,

Il incombe au gestionnaire du fonds de surveiller le processus d'information financière du fonds.

- **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'**Annexe 1** du présent rapport de commissariat aux comptes. Cette description, qui se trouve à la page 5, fait partie intégrante de notre rapport.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

- **Efficacité du système de contrôle interne :**

En application de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, (modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005), nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du gestionnaire.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

- **Conformité aux règles prudentielles :**

Par référence à l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application de l'article 29 et 30 du code des organismes de placement collectif et relatif aux ratios d'emploi de l'actif des OPCVM, nous constatons qu'à la date du 31/12/2020 les ratios suivants ne sont pas respectés :

- La proportion des actions admises à la cote en bourse dans l'actif est de **75,07%**, soit en dessous du taux de 80%.
- Le montant non utilisé conformément aux dispositions de l'article susvisé représente **13,12%**, soit au-dessus du seuil de 2%.

Tunis, le 30 mars 2021

Le Commissaire aux Comptes :

ABC AUDIT & CONSEIL

Walid AMOR

Annexe 1 : Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinents concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchant la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

BILANS COMPARES AU 31-12-2020

	NOTE	31/12/2020 Montants en Dinars	31/12/2019 Montants en Dinars	
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	61 846 765,160	69 899 368,389
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		53 442 314,314	55 857 565,769
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT (BTA)		8 404 450,846	14 041 802,620
AC2	DISPONIBILITES	AC2	9 187 029,245	1 723 936,125
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	153 306,878	541 142,307
TOTAL ACTIF			71 187 101,283	72 164 446,821
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	90 829,796	88 726,721
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	826 566,127	1 007 727,899
TOTAL PASSIF		PA	917 395,923	1 096 454,620
ACTIF NET			70 269 705,360	71 067 992,201
CP1	CAPITAL	CP1	69 769 144,240	69 437 763,226
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	500 561,120	1 630 228,975
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		357,649	271,326
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		489 361,219	1 451 040,789
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		10 842,252	178 916,860
ACTIF NET			70 269 705,360	71 067 992,201
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			71 187 101,283	72 164 446,821

ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	31/12/2020	31/12/2019
			Montant en Dinars	Montant en Dinars
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	1 604 349,238	2 522 728,226
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		1 258 683,950	1 890 950,560
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT (BTA)		345 665,288	631 777,666
REVENUS DES PLACEMENTS			1 604 349,238	2 522 728,226
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-1 029 510,321	-995 709,396
REVENU NET DES PLACEMENTS			574 838,917	1 527 018,830
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-85 477,698	-75 978,041
RESULTAT D'EXPLOITATION			489 361,219	1 451 040,789
PR3	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		10 842,252	178 916,860
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE			500 203,471	1 629 957,649
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-10 842,252	-178 916,860
PR4-B	VARIATION DES +/- VALUES POTENTIELLES SUR TITRES		- 3 166 204,621	-3 693 142,449
PR4-C	+/- VALUES REALISEES /CESSION DE TITRES		-1 250 474,229	-789 538,355
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		-85 767,444	-86 568,128
RESULTAT NET DE L'EXERCICE			-4 013 085,075	-3 118 208,143

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET AU 31-12-2020

		31/12/2020	31/12/2019
		Montant en Dinars	Montant en Dinars
AN1	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	-4 013 085,075	-3 118 208,143
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	489 361,219	1 451 040,789
AN1-B	VARIATION DES +/-VALUES POTENTIELLES SUR TITRES	-3 166 204,621	-3 693 142,449
AN1-C	+/-VALUES REALISEES SUR CESSION DES TITRES	-1 250 474,229	-789 538,355
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-85 767,444	-86 568,128
AN2	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	-1 638 510,120	-1 061 187,401
AN3	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	4 853 308,354	15 914 290,291
	SOUSCRIPTIONS	10 463 215,145	20 639 047,891
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	7 506 200,000	13 157 400,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES (S)	2 874 055,230	7 156 569,136
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS (S)	50 218,645	103 737,411
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX (S)	32 741,270	221 341,344
	RACHATS	-5 609 906,791	-4 724 757,600
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	-3 977 600,000	-2 987 700,000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES (R)	-1 568 827,922	-1 661 715,305
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS (R)	-41 579,851	-32 917,811
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX (R)	-21 899,018	-42 424,484
	VARIATION DE L'ACTIF NET	-798 286,841	11 734 894,747
AN4	ACTIF NET		
AN4-A	DEBUT DE L'EXERCICE	71 067 992,201	59 333 097,454
AN4-B	FIN DE L'EXERCICE	70 269 705,360	71 067 992,201
AN5	NOMBRE DE PARTS		
AN5-A	DEBUT DE L'EXERCICE	464 358	362 661
AN5-B	FIN DE L'EXERCICE	499 644	464 358
	VALEUR LIQUIDATIVE		
A-	DEBUT DE L'EXERCICE	153,045	163,604
B-	FIN DE L'EXERCICE	140,639	153,045
AN6	TAUX DE RENDEMENT	-5,81%	-4,78%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

DE LA PERIODE DU 01.01.2020 AU 31.12.2020

1. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT :

FCP BIAT- EPARGNE ACTIONS est un Fonds Commun de Placement, de distribution, de catégorie mixte particulièrement dédié aux personnes physiques titulaires de Comptes Epargne en Actions (CEA), remplissant les conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre du CEA. Il a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 04 Juillet 2006.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers annuels arrêtés au 31.12.2020 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Évaluation des placements en Actions admises à la cote :

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2020 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3 Évaluation du portefeuille des bons du trésor assimilables :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en bons du trésor sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncés dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fond détient une ligne de BTA dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018, elle est valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

3.4 Évaluation des autres placements :

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2020	% de l'Actif Net
AC1.A Actions et Droits rattachés		56,811,802.925	53,442,314.314	76.05
ASSAD	155,000	986,503.635	688,200.000	0.98
ATTIJARI BANK	76,600	2,585,855.593	2,127,641.600	3.03
BIAT	60,100	6,198,078.855	5,630,889.200	8.01
BT	211,500	1,548,145.200	1,429,740.000	2.03
DELICE HOLDING	238,000	3,470,085.150	3,533,586.000	5.03
EURO-CYCLES	48,200	996,253.285	1,238,258.000	1.76
I.C.F	14,855	1,849,811.185	1,038,646.745	1.48
LANDOR	100,600	845,555.089	732,669.800	1.04
MAGASIN GENERAL	23,750	755,658.913	460,512.500	0.66
MAGHREBIA	1,693	93,961.500	98,446.257	0.14
MONOPRIX	116,200	1,060,542.978	711,027.800	1.01
ONE TECH HOLDING	351,000	4,721,909.822	4,214,457.000	6.00
PGH	378,100	4,052,394.118	3,920,518.900	5.58
S.A.H TUNISIE	437,387	4,934,294.743	5,370,674.973	7.64
S.A.M	129,400	408,866.411	350,544.600	0.50
SFBT	196,000	2,921,572.709	3,725,960.000	5.30
SOMOCER	109,789	107,401.660	108,800.899	0.15
SOTIPAPIER	895,500	5,512,754.327	4,113,031.500	5.85
SOTRAPIL	91,144	1,180,485.967	1,086,709.912	1.55
SOTUVER NG 2020	89,250	506,328.000	584,587.500	0.83
SOTUVER	421,500	2,410,619.811	2,944,599.000	4.19
TELNET HOLDING	36,500	316,358.272	306,308.000	0.44

TPR	1,021,000	4,057,935.313	4,249,402.000	6.05
UIB	123,700	2,723,679.260	2,111,682.700	3.01
UNIMED	274,333	2,566,751.129	2,665,419.428	3.79
AC1.B Emprunts d'État (BTA)		7,999,460.000	8,404,450.846	11.96
BTA 6% AVRIL 2024	430	413,913.000	428,954.753	0.61
BTA 6% JANVIER 2024	600	558,360.000	586,292.055	0.83
BTA 6% JUIN 2021	1,600	1,570,020.000	1,612,102.190	2.29
BTA 6.3% MARS 2026	1,100	1,018,880.000	1,063,839.561	1.51
BTA 6.3% OCTOBRE 2026	230	221,513.000	224,021.954	0.32
BTA 6.6% MARS 2027	770	726,033.000	756,887.006	1.08
BTA 6.7% AVRIL 2028	730	685,241.000	713,434.599	1.02
BTA 7.2% MAI 2027 (1)	3,100	2,805,500.000	2,905,931.931	4.14
Variation d'estimation des +/- valeurs du portefeuille BTA (2)			112,986.797	0.16
Total portefeuille titres		64,811,262.925	61,846,765.160	88.01

(1) La plus-value potentielle constatée sur les BTA en portefeuille dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er janvier 2018 s'élève, au 31.12.2020, à **17,267.000 DT** et correspond à l'écart entre la valeur actuelle des BTA issue de la courbe des taux des émissions souveraines et leur prix d'acquisition. Ce même montant a été porté en capitaux propres en tant que sommes non distribuables et intégré dans le calcul du résultat net de l'.

(2) Ce montant s'élevant au 31.12.2020 à **112,986.797 DT** correspond à l'amortissement des primes et décotes constatées sur le portefeuille BTA dont la souche a été ouverte à l'émission avant le 1er janvier 2018 et ce, d'une manière constante à partir du 29/01/2018 jusqu'à la date de l'échéance. Ce même montant a été porté en capitaux propres en tant que somme non distribuable et intégré dans le calcul du résultat net de l'exercice.

Les mouvements du portefeuille-titres du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS :

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS, se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur au 31 Décembre	Plus (moins) valeurs réalisées
Soldes au 31/12/2019	69,433,592.864	538,805.718	- 73,030.193	69,899,368.389	
Acquisitions de l'exercice					
Actions et droits rattachés	20,040,680.480			20,040,680.480	
Emprunts d'Etat (BTA)	14,416,868.400			14,416,868.400	
Cessions de l'exercice					
Actions et droits rattachés	-19,242,726.219			-19,242,726.219	-1,257 026.629
Emprunts d'Etat (BTA)	-19,430,802.600			-19,430,802.600	6,552.400
Remboursement de l'exercice					
Remboursement emprunt d'Etat	-406,350.000			-406,350.000	
Variation des plus ou moins-values latentes			-3,166,204.621	-3,166,204.621	
Variation des intérêts courus		-264,068.669		-264,068.669	
Soldes au 31/12/2020	64,811,262.925	274,737.049	-3,239,234.814	61,846,765.160	-1,250,474.229

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **1,604,349.238 Dinars** au 31.12.2020, contre **2,522,728.226 Dinars** au 31.12.2019 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Montant au 31.12.2020	Montant au 31.12.2019
Revenus des actions	1,258,683.950	1,890,950.560
<input type="checkbox"/> Dividendes	1,258,683.950	1,890,950.560
Revenus des Emprunts d'État (BTA)	345,665.288	631,777.666
<input type="checkbox"/> Intérêts courus	14,299.406	509.901
<input type="checkbox"/> Intérêts échus	331,365.882	631,267.765
TOTAL	1,604,349.238	2,522,728.226

AC2- Note sur les Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2020, à **9,187,029.245 Dinars** et représentant les avoirs en banque.

AC3- Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31.12.2020, à **153,306.878 Dinars**, contre **541,142.307 Dinars** au 31.12.2019 et représentent la Retenue à la Source sur les achats de Bons du Trésor Assimilables et les sommes à l'encaissement sur les ventes de titres en bourse et se détaillent comme suit :

Créances d'exploitation	31.12.2020	31.12.2019
RS/ Achat de Bons du Trésor Assimilables	11,985.527	81,577.546
Les sommes à l'encaissement/Vente de Titres	141,321.351	459,564.761
Total	153,306.878	541,142.307

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2020, à **917 395.923 Dinars** contre **1,096,454.621 Dinars** au 31.12.2019 et s'analysent comme suit :

Note	PASSIF	Montant au 31.12.2020	Montant au 31.12.2019
PA 1	Opérateurs créditeurs	90,829.796	88 726.721
PA 2	Autres créditeurs divers	826,566.127	1 007 727.899
	TOTAL	917 395.923	1,096,454.621

PA 1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31.12.2020 à **90,829.796 Dinars** contre **88,726.721 Dinars** au 31.12.2019 et se détaillant comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31.12.2020	Montant au 31.12.2019
Gestionnaire	83,842.888	81,901.586
Dépositaire	6,986.908	6,825.135
Total	90,829.796	88,726.721

PA 2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31.12.2020, à **826,566.127 Dinars** contre **1,007,727.899 dinars** au 31.12.2019 et se détaillant comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 31.12.2020	Montant au 31.12.2019
État, impôts et taxes	12,926.366	12,640.549
Redevance CMF	5,871.352	5,735.408
Sommes à régler /Achats titres	793,160.118	977,632.699
Honoraires CAC	14,405.226	11,329.450
Autres créditeurs divers	203.065	389.793
Total	826,566.127	1,007,727.899

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31.12.2020, à **1,029,510.321 Dinars**, contre **995,709.396 Dinars** au 31.12.2019, et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	31.12.2020	31.12.2019
Rémunération du gestionnaire	950,317.204	919,115.053
Rémunération du dépositaire	79,193.117	76,594.343
Total	1,029,510.321	995,709.396

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31.12.2020 à **85,477.698 Dinars**, contre **75,978.041 Dinars** au 31.12.2019 et se détaillant comme suit :

Autres charges d'exploitation	31.12.2020	31.12.2019
Redevance CMF	66,548.852	64,364.992
Rémunération CAC	18,417.174	11,330.050
Charges Diverses	511.672	282.999
Total	85,477.698	75,978.041

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31.12.2020, se détaillent comme suit :

	2020	2019
<u>Capital au 01/01 (en nominal)</u>		
<input type="checkbox"/> Montant	46,435,800.000	36,266,100.000
<input type="checkbox"/> Nombre de titres émis	464,358	362,661
<input type="checkbox"/> Nombre de porteurs de parts	2,272	1,974
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>		
<input type="checkbox"/> Montant	7,506,200.000	13,157,400.000
<input type="checkbox"/> Nombre de titres émis	75,062	131,574
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>		
<input type="checkbox"/> Montant	3,977,600.000	2,987,700.000
<input type="checkbox"/> Nombre de titres rachetés	39,776	29,877
<u>Capital au 31/12</u>	69,769,144.240	69,437,763.226
<input type="checkbox"/> Montant en nominal	49,964,400.000	46,435,800.000
<input type="checkbox"/> Sommes non distribuables (*)	19,804,744.240	23,001,963.226
<input type="checkbox"/> Nombre de titres	499,644	464,358
<input type="checkbox"/> Nombre de porteurs de parts	2,265	2,272

(*) : Les sommes non distribuables s'élèvent à **19,804,744.240 Dinars** au 31.12.2020, contre **23,001,963.226 Dinars** au 31.12.2019 et se détaillent comme suit :

	<u>31.12.2020</u>	<u>31.12.2019</u>
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	23,001,963.226	22,076,358.327
1- <u>Résultat non distribuable de l'exercice</u>	-4,502,446.294	-4,569,248.932
• Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	-3,166,204.621	-3,693,142.449
• +/- values réalisées sur cession de titres.	-1,250,474.229	-789,538.355
• Frais de négociation de titres	-85,767.444	-86,568.128
2- <u>Régularisation des sommes non distribuables</u>	1,305,227.308	5,494,853.831
• Aux émissions	2,874,055.230	7,156,569.136
• Aux rachats	-1,568,827.922	-1,661,715.305
Sommes non distribuables	19,804,744.240	23,001,963.226

CP2- Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat de parts FCP BIAT-EPARGNE ACTIONS et les sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste, se détaille comme suit :

	<u>31.12.2020</u>	<u>31.12.2019</u>
Résultat distribuable de l'exercice	489,361.219	1,451,040.789
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	10,842.252	178,916.860
Sommes Distribuables des exercices antérieurs	357.649	271.326
Sommes Distribuables	500,561.120	1,630,228.975

5. AUTRES INFORMATIONS :

5-1 Données par part

	<u>31.12.2020</u>	<u>31.12.2019</u>	<u>31.12.2018</u>	<u>31.12.2017</u>	<u>31.12.2016</u>
· Revenus des placements	3.211	5.433	4.695	3.711	2.299
· Charges de gestion des placements	-2.060	-2.144	-2.137	-0.598	-0.394
· Revenu net des placements	1.150	3.288	2.558	3.113	1.905
· Autres charges d'exploitation	-0.171	-0.164	-0.185	-0.142	-0.113
· Résultat d'exploitation	0.979	3.125	2.373	2.971	1.792
· Régularisation du résultat d'exploitation	0.022	0.385	0.358	1.203	2.306
· Sommes distribuables de l'exercice	1.001	3.510	2.731	4.174	4.098
· Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0.022	-0.385	-0.358	-1.203	-2.306
· Variation des plus ou moins-values potentielles des titres	-6.337	-7.953	1.562	11.565	5.618
· Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-2.503	-1.700	2.434	1.434	-1.273
· Frais de négociation de titres	-0.172	-0.186	-0.281	-0.237	-0.189
· Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation	-9.011	-9.840	3.715	12.762	4.157
Résultat net de l'exercice	-8.032	-6.715	6.088	15.733	5.949
· Résultat non distribuable de l'exercice	- 9.011	-9.840	3.715	12.762	4.157
· Régularisation du résultat non distribuable	- 0.886	-1.498	4.771	3.586	6.799
· Sommes non distribuables de l'exercice	- 9.897	-11.338	8.486	16.348	10.956
· Distribution des dividendes	3.510	2.731	4.174	4.098	3.711
Valeur Liquidative	140.639	153.045	163.604	156.562	140.138

5-2 Ratios de gestion des placements

	<u>31.12.2020</u>	<u>31.12.2019</u>	<u>31.12.2018</u>	<u>31.12.2017</u>	<u>31.12.2016</u>
Charges de gestion des placements/ actif net moyen :	1.547%	1.547%	1.548%	0.606%	0.608%
Autres charges d'exploitation/actif net moyen :	0.128%	0.118%	0.134%	0.144%	0.175%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen :	0.735%	2.255%	1.719%	3.008%	2.767%
· Actif net moyen	66,545,898.861	64,358,859.127	50,056,327.317	21,859,508.201	6,693,133.923

5-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs :

5.3.1 Rémunération du gestionnaire

La gestion du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 15 Janvier 2007. Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS ;
- La gestion comptable du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 1,20% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Etant précisé que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par le fonds.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur le 01/01/2018 suite à la décision du Conseil d'Administration de la BIAT ASSET MANAGEMENT, qui s'est réuni en date du 28 Avril 2016, modifiant ledit taux de **0,3% TTC** à **1,20% HT** de l'actif net l'an.

5.3.2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour le FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants et le règlement du montant des rachats aux porteurs de parts sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- de la mise en paiement des dividendes ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et aux montants minimum et maximum de l'actif du fonds.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1 % HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est entré en vigueur le 01/01/2018 suite à la décision du Conseil d'Administration de la BIAT ASSET MANAGEMENT, qui s'est réuni en date du 28 avril 2016, modifiant ledit taux de **0,10% TTC** à **0,10% HT** de l'actif net l'an.

5.3.3. Rémunération des distributeurs :

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL sont les distributeurs des parts du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS.

La commission de distribution payée par le fonds en faveur des distributeurs au prorata de leurs distributions, est prise en charge par le gestionnaire, la BIAT ASSET MANAGEMENT.

Cette prise en charge est entrée en vigueur à partir du 1er janvier 2018.